

*LIVRER L'ÉNERGIE DE
MANIÈRE RESPONSABLE*



**Circulaire de sollicitation de
procurations par la direction
LE 20 FÉVRIER 2018**

**AVIS DE CONVOCATION
À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE
DES ACTIONNAIRES QUI SE
TIENDRA LE 27 AVRIL 2018**

Riche de plus de 65 ans d'expérience, TransCanada est un chef de file du développement responsable et de l'exploitation fiable d'infrastructures énergétiques nord-américaines, dans les secteurs notamment des gazoducs et des pipelines de liquides, de la production d'électricité et des installations de stockage du gaz.

Les actions ordinaires de TransCanada sont négociées à la Bourse de Toronto et à la New York Stock Exchange sous le symbole TRP.

1	LETTRE AUX ACTIONNAIRES
2	AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE 2018
3	CIRCULAIRE DE SOLICITATION DE PROCURATIONS PAR LA DIRECTION
4	Sommaire
6	À PROPOS DE L'ASSEMBLÉE DES ACTIONNAIRES
6	Remise des documents d'assemblée
6	Vote
10	Ordre du jour de l'assemblée
26	GOUVERNANCE
26	À propos de nos pratiques en matière de gouvernance
53	RÉMUNÉRATION
53	Gouvernance relative à la rémunération
60	Analyse portant sur la rémunération des administrateurs
64	Renseignements détaillés sur la rémunération des administrateurs de 2017
69	Lettre du comité des ressources humaines aux actionnaires
72	Analyse portant sur la rémunération des hauts dirigeants
98	Renseignements détaillés sur la rémunération des hauts dirigeants de 2017
112	AUTRES RENSEIGNEMENTS
113	ANNEXES

Nous vous encourageons à vous inscrire à la transmission électronique du rapport annuel 2018 et de la circulaire de sollicitation de procurations 2019.

Si vous êtes un actionnaire inscrit, vous pouvez aller au www.investorcentre.com et cliquer sur « Inscrivez-vous à la transmission électronique » au bas de la page. Entrez votre numéro de compte du porteur qui figure sur votre formulaire de procuration ainsi que votre code postal (si vous êtes un résident du Canada) ou votre nom de famille ou le nom de votre société (si vous n'êtes pas un résident du Canada), puis cliquez sur « Inscription ».

Si vous êtes un actionnaire non inscrit, vous pouvez aller au www.investordelivery.com et utiliser le numéro de contrôle qui figure sur votre formulaire d'instructions de vote ou aller au www.proxyvote.com et, lorsque vous avez fini de voter, cliquez sur « Inscrivez-vous à la transmission électronique » et suivre les instructions.

Lettre aux actionnaires

Le 20 février 2018

Madame, Monsieur,

TransCanada Corporation (TransCanada) est heureuse de vous inviter à assister à l'assemblée annuelle des actionnaires ordinaires le 27 avril 2018. L'assemblée aura lieu à 10 h (heure avancée des Rocheuses) à la salle Ross Glen Hall, au Roderick Mah Centre for Continuous Learning Building de la Mount Royal University, 4825 Mount Royal Gate S.W., Calgary (Alberta).

La participation à l'assemblée vous permet de rencontrer le conseil d'administration (le « conseil ») et la direction, de mieux connaître notre rendement en 2017 et notre stratégie pour l'avenir et de voter en personne sur les questions à l'ordre du jour. Si vous ne pouvez assister à l'assemblée en personne, vous pouvez voter par procuration et écouter la diffusion en direct sur notre site Web (www.transcanada.com).

La circulaire de sollicitation de procurations par la direction ci-jointe renferme des renseignements importants sur l'assemblée et sur la façon de voter. Veuillez prendre le temps de lire le document et n'oubliez pas de voter. Vous pouvez trouver de plus amples renseignements sur TransCanada dans notre rapport annuel 2017 et sur notre site Web.

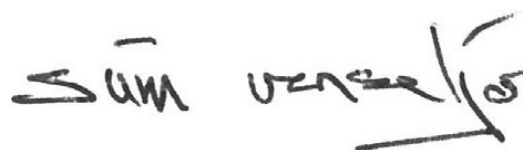
Nous aimerions adresser nos sincères remerciements à MM. Derek Burney et Rick Waugh, qui quitteront le conseil le 27 avril 2018, pour les nombreuses années de loyaux services qu'ils ont consacrées à TransCanada et à nos actionnaires. M. Burney a occupé le poste d'administrateur pendant 13 ans et a fourni de précieux apports au conseil et à ses comités. M. Burney a siégé jusqu'à tout récemment à notre comité d'audit et à notre comité de la gouvernance, où il a aidé le conseil à surveiller l'intégrité de nos pratiques en matière de conformité financière et à maintenir de solides politiques et pratiques en matière de gouvernance. Il a également été président du comité de la gouvernance pendant cinq ans, au cours desquels il a supervisé le renouvellement du conseil et la passation harmonieuse des fonctions de président du conseil. M. Waugh a occupé le poste d'administrateur pendant six ans, au cours desquels il a fait profiter à chacun des comités auxquels il a siégé de l'éclairage et du point de vue précieux que lui confèrent ses connaissances du secteur et son expérience en gestion.

En novembre 2017, la société a eu le plaisir d'annoncer la nomination de M. Thierry Vandal au conseil d'administration. La vaste expérience de M. Vandal dans le secteur de l'énergie, ses compétences en leadership et son sens aigu des affaires se sont révélés des atouts indéniables pour le conseil.

Nous vous remercions de continuer à faire confiance à TransCanada. Russ Girling, notre chef de la direction, et moi-même espérons vous voir à l'assemblée le 27 avril.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le président du conseil d'administration,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Siim Vanaselja', with a stylized flourish at the end.

Siim A. Vanaselja

Avis de convocation à l'assemblée annuelle 2018

Vous êtes invité à notre assemblée annuelle 2018 des actionnaires ordinaires :

QUAND

Le vendredi 27 avril 2018 à 10 h,
heure avancée des Rocheuses (HAR)

OÙ

Ross Glen Hall
Roderick Mah Centre for Continuous Learning Building
4825 Mount Royal Gate S.W.
Calgary (Alberta)

VOTRE VOTE EST IMPORTANT

Si vous êtes un actionnaire inscrit détenant des actions ordinaires de TransCanada le 12 mars 2018, vous avez le droit de recevoir un avis de la présente assemblée, d'y assister et d'y voter.

Veuillez prendre le temps de lire la circulaire de sollicitation de procurations par la direction ci-jointe. Elle renferme des renseignements importants sur l'assemblée et explique qui peut voter et comment voter.

Par ordre du conseil d'administration,



Christine R. Johnston
Vice-présidente, Droit et secrétaire
TransCanada Corporation
Calgary (Alberta)

Le 20 février 2018

Six points à l'ordre du jour

1. Recevoir nos états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 et le rapport des auditeurs.
2. Élire les administrateurs.
3. Nommer les auditeurs et autoriser les administrateurs à fixer leur rémunération.
4. Participer au vote consultatif sur notre approche à l'égard de la rémunération des hauts dirigeants (« vote consultatif sur la rémunération »).
5. Examiner une proposition d'actionnaire concernant l'information fournie sur le changement climatique.
6. Traiter toute autre question qui pourrait être dûment soumise à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

Circulaire de sollicitation de procurations par la direction

Nous vous faisons parvenir la présente circulaire de sollicitation de procurations par la direction (circulaire) parce que vous êtes un actionnaire inscrit d'actions de TransCanada le 12 mars 2018. Vous avez le droit d'assister à notre assemblée annuelle 2018 des actionnaires ordinaires et d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions en personne ou par procuration. Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'assemblée, vous pouvez écouter la webémission en anglais sur notre site Web (www.transcanada.com).

La direction sollicite votre procuration pour l'assemblée et nous en assumons tous les frais. Nous commencerons à poster les documents relatifs aux procurations le 20 mars 2018 et fournirons aussi les documents aux courtiers, dépositaires, prête-noms et autres fiduciaires qui les transmettront aux actionnaires. Un employé de TransCanada peut aussi communiquer avec vous pour vous encourager à voter.

Le conseil d'administration (le « conseil ») a approuvé le contenu de la présente circulaire et nous a autorisés à vous envoyer celle-ci. Nous avons aussi envoyé un exemplaire à chaque membre de notre conseil et à nos auditeurs et déposerons des exemplaires auprès des organismes gouvernementaux appropriés.

Sauf indication contraire, tous les renseignements figurant dans le présent document sont valables en date du 20 février 2018 et toutes les sommes d'argent sont exprimées en dollars canadiens.

Par ordre du conseil d'administration,



Christine R. Johnston
Vice-présidente, Droit et secrétaire
TransCanada Corporation
Calgary (Alberta)

Le 20 février 2018

Dans le présent document,

- ***vous, votre, vos*** et ***actionnaire*** désignent un porteur des actions ordinaires de TransCanada Corporation;
- ***nous, notre*** et ***TransCanada*** désignent TransCanada Corporation;
- ***les actions de TransCanada*** et les ***actions*** désignent les actions ordinaires de TransCanada Corporation, sauf indication contraire.

Notre principal établissement et les bureaux de la direction sont situés au 450 1st Street S.W., Calgary (Alberta) T2P 5H1

À propos des envois aux actionnaires

En mars 2017, nous avons demandé à tous les actionnaires inscrits et véritables de nous indiquer par écrit s'ils ne souhaitent pas recevoir nos rapports annuels lorsqu'ils seraient disponibles.

Si vous êtes un actionnaire inscrit qui a répondu ne plus souhaiter recevoir le rapport, ou si vous êtes un actionnaire véritable qui n'a pas répondu, vous ne recevrez pas d'exemplaire. Si vous avez acheté des actions de TransCanada après le 12 mars 2018, il est aussi possible que vous ne receviez pas d'exemplaire de notre rapport annuel 2017.

Notre rapport annuel 2017 est affiché sur notre site Web (www.transcanada.com) et sur SEDAR (www.sedar.com). Vous pouvez aussi en demander un exemplaire gratuit à notre agent des transferts :

Société de fiducie Computershare du Canada

Tél. : 1-800-340-5024 (sans frais en Amérique du Nord)
1-514-982-7959 (à l'extérieur de l'Amérique du Nord)

Courriel : transcanada@computershare.com

Sommaire

Les pages qui suivent présentent les éléments clés d'information que vous trouverez dans la présente circulaire. Vous devriez lire la circulaire en entier avant de voter.

Vote

Vous serez invités à voter sur quatre questions au cours de l'assemblée :

Question	Recommandation du conseil	Pour plus d'information (pages)
Élection de 11 administrateurs	En faveur	13
Nomination de KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., comptables professionnels agréés, à titre d'auditeurs	En faveur	11
Vote consultatif sur la rémunération des hauts dirigeants (vote consultatif sur la rémunération)	En faveur	53 à 59, 69 à 111
Examiner une proposition d'actionnaire concernant l'information fournie sur le changement climatique.	En faveur	113-114

Candidats aux postes d'administrateur

Nom	Poste	Âge	Indépendant	Administrateur depuis	% des votes à l'AGA 2017	Membre de comités en 2017	Présence aux réunions du conseil en 2017	Administrateur d'autres sociétés ouvertes (nombre de conseils)
Kevin E. Benson Calgary (Alberta)	Administrateur de sociétés	70	Oui	2005	99,70	Audit Gouvernance (président)	100 %	0
Stéphan Crétier Dubai (Émirats arabes unis)	Président du conseil, président et chef de la direction, Corporation de sécurité Garda World	54	Oui	2017	99,75	Audit Santé, sécurité et environnement	78 %	0
Russell K. Girling Calgary (Alberta)	Président et chef de la direction, TransCanada	55	Non	2010	99,77	–	100 %	1
S. Barry Jackson Calgary (Alberta)	Administrateur de sociétés	65	Oui	2002	99,32	Gouvernance Ressources humaines	100 %	1
John E. Lowe Houston (Texas)	Conseiller à la direction principal, Tudor, Pickering, Holt & Co., LLC	59	Oui	2015	99,79	Audit (président) Santé, sécurité et environnement	100 %	2
Paula Rospot Reynolds Seattle (Washington)	Administratrice de sociétés	61	Oui	2011	99,26	Gouvernance Ressources humaines (présidente)	100 %	3
Mary Pat Salomone Naples (Floride)	Administratrice de sociétés	57	Oui	2013	99,65	Santé, sécurité et environnement Ressources humaines	82 %	2
Indira Samarasekera Vancouver (C.-B.)	Conseillère principale, Bennett Jones LLP	65	Oui	2016	99,75	Audit Gouvernance	82 %	2
D. Michael G. Stewart Calgary (Alberta)	Administrateur de sociétés	66	Oui	2006	99,72	Audit Santé, sécurité et environnement (président)	100 %	2
Siim A. Vanaselja Toronto (Ontario)	Administrateur de sociétés	61	Oui	2014	93,55	Président du conseil Gouvernance Ressources humaines	100 %	2
Thierry Vandal Mamaroneck (New York)	Président, Axiom Infrastructure US, Inc.	57	Oui	2017	–	Audit Santé, sécurité et environnement	100 %	1

Rémunération

Les programmes de rémunération de TransCanada visent à « rémunérer au rendement » en récompensant les employés, y compris nos hauts dirigeants, pour la production de résultats qui atteignent ou surpassent nos objectifs d'entreprise et soutiennent notre stratégie générale.

Afin d'attirer, d'engager et de fidéliser des employés ayant un rendement élevé, nous examinons nos programmes chaque année pour nous assurer que nous offrons une rémunération concurrentielle. Nos niveaux de rémunération cibles sont déterminés par rapport aux niveaux médians de notre groupe de référence. Un rendement réel au-delà des attentes peut mener à une rémunération supérieure à la médiane du marché.

Nos programmes de rémunération visent à aligner les intérêts des hauts dirigeants avec ceux de nos diverses parties intéressées. Le comité des ressources humaines et le conseil accordent une importance particulière à la rémunération variable, particulièrement aux intéressements à long terme, au moment de déterminer la rémunération directe totale de nos hauts dirigeants. Nos régimes d'unités d'actions à l'intention des dirigeants et d'options d'achat d'actions des hauts dirigeants encouragent tous deux la création de valeur à long terme.

Nos meilleures pratiques comprennent :

- la comparaison de la rémunération des administrateurs et des hauts dirigeants avec des groupes de référence composés de sociétés de taille comparable afin d'en évaluer le caractère concurrentiel et l'équité;
- des plafonds sur les paiements de rémunération variable;
- des exigences relatives à la propriété d'actions pour nos administrateurs et hauts dirigeants;
- une politique de remboursement de la rémunération incitative (« politique de récupération ») et une politique d'interdiction de couverture;
- un vote consultatif annuel sur la rémunération ayant mené à l'approbation de la rémunération par une moyenne de 97 % des voix exprimées lors des trois dernières années.

Gouvernance

Nous estimons que de solides pratiques en matière de gouvernance améliorent le rendement de l'entreprise et profitent à toutes les parties intéressées. Les faits saillants de nos pratiques en matière de gouvernance sont indiqués ci-après.

Taille du conseil	13
Pourcentage d'administrateurs indépendants	92 %
Pourcentage de femmes siégeant au conseil	23 %
Politique sur la diversité au sein du conseil	Oui + cible de 30 %
Situations d'appartenance commune à des conseils d'administration	0
Nombre maximal de conseils auxquels les administrateurs indépendants peuvent siéger	4 conseils de sociétés ouverte au total
Âge moyen des administrateurs	63
Indépendance de tous les comités	Oui
Élections annuelles des administrateurs	Oui
Élections de chacun des administrateurs	Oui
Politique de vote à la majorité	Oui
Consultant en rémunération de la haute direction indépendant	Oui
Politique de récupération	Oui
Acquisition à double condition en cas de changement de contrôle	Oui
Séparation des fonctions de président du conseil et de chef de la direction	Oui
Âge de la retraite des administrateurs	70
Exigences relatives à la propriété d'actions des administrateurs	4x la rétribution
Exigences relatives à la propriété d'actions des hauts dirigeants	5x (chef de la direction), 2x (autres membres de la haute direction visés)
Séances à huis clos à chaque réunion du conseil et des comités	Oui
Vote annuel sur la rémunération	Oui
Code d'éthique des affaires	Oui
Évaluations annuelles du conseil, des comités et des administrateurs	Oui
Programme d'orientation et de formation du conseil	Oui

Notes

- Le conseil compte actuellement 13 administrateurs; toutefois, compte tenu du départ de MM. Burney et Waugh, il y aura 11 administrateurs après l'assemblée annuelle des actionnaires.
- Le conseil peut renoncer à l'application de la politique de départ à la retraite des administrateurs dans des circonstances spéciales ou si un administrateur n'a pas siégé pendant sept ans au conseil lorsqu'il atteint l'âge de 70 ans. Le conseil a renoncé à l'application de la politique de départ à la retraite à l'égard de M. Benson, comme il est précisé à la page 45.
- Tous les hauts dirigeants doivent satisfaire à leurs exigences relatives à la propriété d'actions en étant directement propriétaires d'actions.

À propos de l'assemblée des actionnaires

À titre d'actionnaire inscrit, vous avez le droit d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions de TransCanada à l'assemblée annuelle. L'assemblée traitera de six questions à l'ordre du jour sur lesquelles des précisions sont données à partir de la page 10.

La section qui suit explique la façon dont les documents d'assemblée seront remis et le processus de vote.

Remise des documents d'assemblée

Nous utilisons les procédures de notification et d'accès pour remettre la circulaire à nos actionnaires inscrits.

Cela signifie que TransCanada affichera la circulaire en ligne pour que ses actionnaires puissent y accéder de façon électronique. Vous recevrez une trousse par la poste avec un avis (l'« Avis ») expliquant comment trouver et examiner la circulaire de façon électronique et comment demander une copie papier sans frais. Vous recevrez également par la poste un formulaire de procuration vous permettant d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions.

Les procédures de notification et d'accès constituent une façon respectueuse de l'environnement et économique de distribuer la circulaire puisqu'elles réduisent les coûts engagés pour l'impression, le papier et l'envoi postal.

La présente circulaire peut être consultée sur SEDAR (www.sedar.com) et sur notre site Web (www.Transcanada.com/Notice-And-Access).

Comment demander une copie papier de la circulaire

À compter du 20 mars 2018, les actionnaires inscrits pourront demander une copie papier de la circulaire pendant une période d'un an. La circulaire vous sera envoyée sans frais.

Si vous aimeriez recevoir une copie papier de la circulaire, veuillez suivre les instructions indiquées dans l'Avis.

Les actionnaires inscrits doivent présenter leurs demandes au plus tard à **17 h, heure avancée de l'Est (HAE), le mercredi 11 avril 2018** pour recevoir une copie papier de la circulaire avant l'assemblée annuelle du 27 avril 2018.

Si vous demandez une copie papier de la circulaire, vous ne recevrez pas de nouveau formulaire de procuration. Vous devez donc conserver le formulaire initial qui vous a été envoyé pour pouvoir voter.

Si vous avez des questions concernant les procédures de notification et d'accès, vous pouvez téléphoner à notre ligne Relations avec les investisseurs au 403-920-7911 ou au 1-800-361-6522.

Vote

QUI PEUT VOTER

Les actionnaires inscrits le 12 mars 2018 ont le droit de recevoir un avis de notre assemblée annuelle 2018 des actionnaires ordinaires et d'exercer les droits de vote rattachés à leurs actions. Notre conseil a fixé cette date afin de laisser suffisamment de temps pour que les actionnaires reçoivent et examinent les documents, prennent leurs décisions pour ce qui est du vote et envoient leurs instructions de vote avant l'échéance.

Au 20 février 2018, nous avions 884 844 295 actions en circulation. Chaque action confère le droit à une voix à l'égard de toute question dûment soumise à l'assemblée et à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement. Sous réserve de notre politique de vote à la majorité pour les élections des administrateurs (voir la rubrique *Philosophie en matière de gouvernance – Vote à la majorité*), toutes les questions doivent être approuvées à la majorité simple des voix (50 % des voix plus une) exprimées par les actionnaires.

En date du 20 février 2018, les actions privilégiées suivantes étaient en circulation :

Actions privilégiées de premier rang	Nombre d'actions en circulation
Série 1	9 498 423
Série 2	12 501 577
Série 3	8 533 405
Série 4	5 466 595
Série 5	12 714 261
Série 6	1 285 739
Série 7	24 000 000
Série 9	18 000 000
Série 11	10 000 000
Série 13	20 000 000
Série 15	40 000 000

Les porteurs de ces actions n'ont pas le droit de voter à l'assemblée.

Actionnaires inscrits

Si vous êtes un actionnaire inscrit, vous avez un certificat d'actions à votre nom.

Nous établirons une liste des actionnaires inscrits au 12 mars 2018, indiquant le nom de tous les actionnaires qui ont le droit de voter à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions dont chacun est propriétaire. Notre agent des transferts, Société de fiducie Computershare du Canada (Computershare), aura une copie de la liste à son bureau de Calgary, si vous désirez la consulter pendant les heures normales d'ouverture. Computershare est située au 530 8th Avenue S.W., bureau 600, Calgary (Alberta) T2P 3S8. Tél. : 403-267-6800.

Vous pouvez aussi vérifier la liste à votre arrivée à l'assemblée.

Actionnaires non inscrits (véritables)

Vous êtes un actionnaire non inscrit ou véritable si votre courtier en valeurs mobilières, votre institution financière, votre agence de compensation, votre fiduciaire ou votre dépositaire (votre prête-nom) détient les actions pour vous dans un compte de prête-nom.

Principaux actionnaires

Nos administrateurs et nos hauts dirigeants n'ont connaissance d'aucune personne physique ou morale qui est propriétaire véritable, directement ou indirectement, de plus de 10 % de nos actions en circulation ou qui exerce une emprise sur de telles actions.

COMMENT VOTER

Vous avez deux façons de voter :

- par procuration ou
- en assistant à l'assemblée et en votant en personne.

Vote par procuration

Le vote par procuration signifie que vous donnez à quelqu'un d'autre le pouvoir d'assister à l'assemblée et d'y voter pour vous (votre fondé de pouvoir).

Vous devez retourner votre formulaire de procuration signé pour pouvoir voter par procuration.

Si vous nommez les fondés de pouvoir de TransCanada et précisez vos instructions de vote, les droits de vote rattachés à vos actions seront exercés conformément à celles-ci. Si vous ne précisez pas comment vous voulez que les droits de vote rattachés à vos actions soient exercés, ceux-ci seront exercés :

- **en faveur** des candidats aux postes d'administrateur énumérés sur le formulaire de procuration et dans la présente circulaire
- **en faveur** de la nomination de KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., comptables professionnels agréés (KPMG), à titre d'auditeurs de TransCanada et du fait d'autoriser les administrateurs à fixer leur rémunération
- **en faveur** de notre approche à l'égard de la rémunération des hauts dirigeants, telle qu'elle est décrite dans la présente circulaire

- **en faveur** de la proposition d'actionnaire figurant à l'**annexe A** de la présente circulaire.

Si vous nommez quelqu'un d'autre comme fondé de pouvoir mais ne précisez pas comment vous voulez que les droits de vote rattachés à vos actions soient exercés, la personne peut exercer vos droits de vote comme elle le juge bon.

Si des modifications sont apportées aux questions à l'ordre du jour ou à toute autre question qui pourrait être dûment soumise à l'assemblée (y compris à une reprise de celle-ci en cas d'ajournement), votre fondé de pouvoir a le pouvoir discrétionnaire de voter comme bon lui semble, dans chaque cas dans la mesure permise par la loi, que la modification ou l'autre question soumise à l'assemblée soit de nature courante ou contestée.

Le président de l'assemblée peut accepter ou rejeter à son gré les procurations reçues en retard, et il n'est nullement tenu d'accepter ou de rejeter une procuration reçue en retard en particulier. Le président de l'assemblée peut renoncer à l'heure limite de réception des procurations ou la reporter sans préavis.

Vous pouvez choisir n'importe qui pour être votre fondé de pouvoir – la personne n'a pas à être un actionnaire de TransCanada ni un des représentants de TransCanada dont le nom figure sur le formulaire de procuration. Pour nommer une personne comme fondé de pouvoir, vous devez écrire le nom de cette personne sur votre formulaire de procuration et retourner le formulaire de procuration signé à Computershare.

Vous devriez dire à cette personne que vous l'avez nommée comme fondé de pouvoir et qu'elle doit assister à l'assemblée en personne et y voter en votre nom. Votre fondé de pouvoir doit exercer les droits rattachés à vos actions selon vos instructions. Ces droits de vote ne seront pas exercés si votre fondé de pouvoir n'assiste pas à l'assemblée pour voter pour vous.

Si vous avez retourné votre formulaire de procuration signé et que vous ne nommez personne comme fondé de pouvoir, Siim A. Vanaselja, président du conseil, Russell K. Girling, président et chef de la direction, ou Christine R. Johnston, vice-présidente, Droit et secrétaire, sera nommé pour vous servir de fondé de pouvoir (les fondés de pouvoir de TransCanada) et exercer les droits de vote rattachés à vos actions ou s'abstenir de voter à l'assemblée selon vos instructions.

Actionnaires inscrits

Nous vous envoyons l'Avis directement par la poste, et votre trousse comprend un formulaire de procuration.

Vous pouvez demander une copie papier de la circulaire en suivant les instructions indiquées dans l'Avis qui vous a été posté.

Nomination d'un fondé de pouvoir

Vous pouvez nommer les fondés de pouvoir de TransCanada dont le nom figure sur le formulaire de procuration pour exercer les droits de vote rattachés à vos actions à l'assemblée

selon vos instructions. Si vous les nommez mais que vous ne donnez pas vos instructions de vote sur le formulaire, les droits de vote rattachés à vos actions seront exercés **en faveur** de chaque question à l'ordre du jour.

Vous pouvez décider de nommer quelqu'un d'autre pour vous représenter et exercer les droits de vote rattachés à vos actions à l'assemblée. Inscrivez le nom de cette personne en caractères d'imprimerie dans l'espace en blanc réservé à cette fin sur le formulaire de procuration. Si vous ne précisez pas comment exercer les droits de vote rattachés à vos actions, votre fondé de pouvoir peut exercer ceux-ci comme bon lui semble.

Prenez le temps de lire les questions à l'ordre du jour (voir la page 10), puis remplissez le formulaire de procuration qui vous a été envoyé par la poste, signez-le et datez-le, et postez-le dans l'enveloppe fournie à cette fin. Computershare doit recevoir le formulaire rempli **au plus tard à midi, heure avancée de l'Est (HAE), le mercredi 25 avril 2018**.

S'il n'y a pas d'enveloppe dans votre trousse, utilisez une enveloppe vierge et adressez-la à :

Société de fiducie Computershare du Canada
Stock Transfer Services
100 University Avenue, 8th Floor,
Toronto (Ontario) M5J 2Y1

Si vous désirez donner vos instructions de vote par téléphone ou sur Internet, vous devez le faire **au plus tard à midi (HAE) le mercredi 25 avril 2018**. Reportez-vous aux instructions figurant sur votre formulaire de procuration.

Présence à l'assemblée et vote en personne

Si vous désirez assister à l'assemblée et y voter en personne, ne remplissez pas le formulaire de procuration. Inscrivez-vous simplement auprès de Computershare à votre arrivée à l'assemblée.

Vous pouvez assister à l'assemblée même si vous avez déjà donné vos instructions de vote, mais vous ne pourrez pas voter de nouveau à l'assemblée à moins de révoquer votre procuration comme il est décrit ci-après.

Actionnaires non inscrits (véritables)

Votre courtier, son mandataire ou son prête-nom ne peut exercer les droits de vote rattachés à vos actions de TransCanada que s'il a reçu de votre part des instructions de vote appropriées. Si vous êtes un actionnaire véritable, votre trousse comprend un formulaire d'instructions de vote. Veuillez remplir le formulaire et suivre les instructions de retour figurant sur le formulaire.

Le formulaire d'instructions de vote est semblable à un formulaire de procuration; cependant, il ne peut qu'indiquer à l'actionnaire inscrit comment exercer les droits de vote rattachés à vos actions. Vous ne pouvez utiliser le formulaire pour exercer les droits de vote rattachés à vos actions directement.

Votre courtier est tenu par la loi de recevoir vos instructions de vote avant d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions. Chaque courtier a ses propres procédures d'expédition et ses propres instructions pour le retour du formulaire d'instructions de vote rempli, aussi assurez-vous de suivre les instructions fournies dans votre trousse.

La plupart des courtiers délèguent la responsabilité de l'obtention d'instructions de leurs clients à Broadridge Investor Communications Corporation (Broadridge). Broadridge envoie par la poste les documents de procuration et le formulaire d'instructions de vote aux actionnaires véritables à nos frais.

Le formulaire d'instructions de vote nommera les mêmes représentants de TransCanada qui sont énumérés à la page 7 pour agir à titre de fondés de pouvoir de TransCanada.

Présence à l'assemblée et vote en personne

Vous pouvez assister à l'assemblée et voter en personne ou vous pouvez nommer quelqu'un d'autre pour assister à l'assemblée et donner vos instructions de vote. Inscrivez votre nom ou le nom de la personne que vous nommez en caractères d'imprimerie dans l'espace en blanc prévu dans le formulaire d'instructions de vote. Remplissez le reste du formulaire, puis postez-le à Broadridge (ou à votre courtier, selon les instructions figurant sur votre formulaire d'instructions de vote) dès que possible. Votre trousse renferme aussi des instructions au cas où vous préféreriez donner vos instructions de vote par téléphone ou sur Internet. Vous pouvez assister à l'assemblée même si vous avez déjà donné vos instructions de vote, mais vous ne pouvez voter de nouveau à l'assemblée à moins de révoquer votre procuration comme il est décrit ci-après.

Broadridge compile les résultats de toutes les instructions qu'il reçoit des actionnaires véritables et communique les instructions de vote appropriées à notre agent des transferts.

MODIFICATION DE VOTRE VOTE

Actionnaires inscrits

Si vous changez d'idée et que vous voulez révoquer votre procuration, vous devez nous en aviser par écrit. Signez une déclaration écrite (ou demandez à votre représentant de signer une déclaration, avec votre autorisation écrite) et envoyez-la à :

Secrétaire
TransCanada Corporation
450 1st Street S.W.
Calgary (Alberta) T2P 5H1

Télec. : 403-920-2467

Nous devons recevoir l'avis **au plus tard à midi (HAE) le mercredi 25 avril 2018**, ou le dernier jour ouvrable avant le jour de la reprise de l'assemblée en cas d'ajournement. Vous pouvez aussi donner l'avis au président de l'assemblée en personne à l'assemblée.

Si vous avez donné vos instructions de vote par téléphone ou sur Internet, vous pouvez révoquer ou modifier votre vote en envoyant vos nouvelles instructions de nouveau, pourvu qu'elles soient reçues **au plus tard à midi (HAE) le mercredi 25 avril 2018**, ou le dernier jour ouvrable avant le jour de la reprise de l'assemblée en cas d'ajournement. Un vote exercé à une date et à une heure ultérieures remplacera un vote antérieur.

Actionnaires non inscrits (véritables)

Si vous changez d'idée, veuillez communiquer avec votre courtier ou votre prête-nom.

COMMENT LES VOTES SONT COMPTÉS

À titre d'agent des transferts, Computershare compte et compile les votes pour notre compte afin de garantir que ceux-ci sont confidentiels. Elle ne nous montre le bulletin de vote ou le formulaire de procuration que dans les cas suivants :

- elle y est tenue par la loi
- il y a une course aux procurations
- il y a des commentaires écrits sur le formulaire de procuration.

Incapable d'assister à l'assemblée?

Nous aurons une webémission en direct de notre assemblée en anglais sur notre site Web – allez à www.transcanada.com pour en savoir davantage.

Ordre du jour de l'assemblée

Notre assemblée annuelle traitera de six questions :

ÉTATS FINANCIERS – reportez-vous à notre rapport annuel 2017 (affiché au www.transcanada.com). Vous recevrez nos états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 et le rapport des auditeurs. Ces documents ont été déposés auprès des organismes de réglementation gouvernementaux appropriés et sont inclus dans notre rapport annuel 2017. Nous vous avons envoyé par la poste le rapport annuel, à moins que vous ayez refusé par écrit d'en recevoir une copie lorsque nous vous l'avons demandé en mars 2017 ou que vous ayez omis de répondre que vous souhaitiez en recevoir une. Notre rapport annuel est également affiché en anglais et en français sur notre site Web (www.transcanada.com) ou vous pouvez en demander un exemplaire à notre secrétaire.

ADMINISTRATEURS – reportez-vous à la page 13.

Vous voterez afin d'élire 11 administrateurs au conseil. Les profils des administrateurs à partir de la page 14 donnent des renseignements importants sur chaque candidat à un poste d'administrateur, notamment ses antécédents, son expérience et les autres conseils de sociétés ouvertes auxquels il siège. Tous les candidats à un poste d'administrateur siègent actuellement à notre conseil et nous avons indiqué leur présence en 2017, la valeur des actions ou des unités d'actions différées (UAD) de TransCanada qu'ils détiennent actuellement (leur *investissement à risque*) ainsi que leurs résultats d'élection pour l'assemblée annuelle 2017. Vous pouvez trouver de plus amples renseignements sur leur investissement à risque aux pages 66 et 67.

Tous les administrateurs sont élus pour un mandat de un an.

- | | | |
|-----------------------|--------------------------|--------------------------|
| 1. Kevin E. Benson | 5. John E. Lowe | 9. D. Michael G. Stewart |
| 2. Stéphan Crétier | 6. Paula Rospot Reynolds | 10. Siim A. Vanaselja |
| 3. Russell K. Girling | 7. Mary Pat Salomone | 11. Thierry Vandal |
| 4. S. Barry Jackson | 8. Indira Samarasekera | |

Le conseil vous recommande de voter **en faveur** des candidats à un poste d'administrateur :

IL EST RÉSOLU d'élire les administrateurs énumérés dans la circulaire de TransCanada datée du 20 février 2018 pour un mandat se terminant à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires ou lorsque leur remplaçant est élu ou nommé, selon la première de ces éventualités.

À propos du quorum

Nous devons avoir un **quorum** afin que l'assemblée ait lieu.

Le quorum est constitué de deux personnes présentes en personne à l'assemblée qui ont le droit d'y voter et qui représentent au moins 25 % des actions émises et en circulation de TransCanada. Les deux personnes ont le droit de voter en leur propre nom, par procuration ou à titre de représentant dûment autorisé d'un actionnaire.

AUDITEURS

Vous voterez à l'égard de la nomination des auditeurs. Les auditeurs demeureront en fonction jusqu'à la clôture de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires.

Le conseil recommande que KPMG soit nommé à titre d'auditeurs. Des représentants de KPMG assisteront à l'assemblée, auront l'occasion de faire une déclaration et répondront aux questions.

KPMG sont nos auditeurs externes depuis 1956 et ont confirmé qu'ils sont **indépendants** par rapport à TransCanada au sens des règles pertinentes et des interprétations connexes prescrites par les organismes professionnels compétents au Canada ainsi que des exigences juridiques applicables.

Le tableau ci-dessous indique les services que KPMG a fournis au cours des deux derniers exercices et les honoraires que nous lui avons versés :

(en millions de \$)	2017	2016
Honoraires d'audit	9,7 ⁽¹⁾	8,2
- audit des états financiers consolidés annuels - services liés aux dépôts ou aux missions prévus par la loi et réglementaires - examen des états financiers consolidés intermédiaires et des renseignements figurant dans divers prospectus et autres documents relatifs aux placements de valeurs mobilières		
Honoraires pour services liés à l'audit	0,1	0,1
services liés à l'audit des états financiers de certains régimes d'avantages postérieurs à la retraite et postérieurs à l'emploi et de certaines fiducies pour la cessation d'exploitation de pipelines de TransCanada		
Honoraires pour services fiscaux⁽²⁾	0,8	0,6
planification fiscale et questions de conformité fiscale canadiennes et internationales, y compris l'examen de déclarations d'impôt sur le revenu et d'autres documents de nature fiscale à produire		
Autres honoraires	0,2	–
services de traduction en français		
Total des honoraires	10,8	8,9

Notes

(1) La hausse des honoraires d'audit par rapport à 2016 est attribuable au transfert de l'audit de Columbia Pipeline Group, Inc. (Columbia) à KPMG à la suite de l'acquisition de Columbia par TransCanada en 2016.

(2) Les honoraires pour services fiscaux engagés se rapportent principalement à des questions de conformité.

Vous voterez aussi afin d'autoriser les administrateurs à fixer la rémunération des auditeurs.

Le conseil vous recommande de voter **en faveur** de la nomination de KPMG à titre d'auditeurs pour un mandat se terminant à la clôture de notre prochaine assemblée annuelle des actionnaires :

IL EST RÉSOLU de nommer KPMG à titre d'auditeurs de TransCanada pour un mandat prenant fin à la clôture de notre prochaine assemblée annuelle des actionnaires et d'autoriser les administrateurs à fixer leur rémunération.

VOTE CONSULTATIF SUR NOTRE APPROCHE À L'ÉGARD DE LA RÉMUNÉRATION DES HAUTS DIRIGEANTS

Vous aurez l'occasion de participer à un vote consultatif sur notre approche à l'égard de la rémunération des hauts dirigeants. Selon le conseil, le vote est utile parce qu'il rend les administrateurs responsables envers les actionnaires de leurs décisions relatives à la rémunération des hauts dirigeants et qu'il fournit une rétroaction précieuse.

Bien que le vote ne lie pas le conseil, celui-ci tiendra compte des résultats lorsqu'il examinera les politiques, les procédures et les décisions relatives à la rémunération à l'avenir. Nous communiquerons les résultats du vote consultatif dans notre rapport sur les résultats du vote pour l'assemblée, qui sera affiché sur notre site Web (www.transcanada.com) et sur SEDAR (www.sedar.com).

Depuis 2010, nous avons tenu des votes consultatifs annuels sur la rémunération à nos assemblées annuelles des actionnaires. Au cours des trois dernières années, ces votes consultatifs ont été approuvés à 97,10 % en 2015, à 97,46 % en 2016 et à 97,39 % en 2017. Les résultats du vote confirment qu'une majorité importante des actionnaires ont accepté notre approche à l'égard de la rémunération des hauts dirigeants.

Le conseil vous recommande de voter **en faveur** de notre approche à l'égard de la rémunération des hauts dirigeants :

IL EST RÉSOLU, à titre consultatif et sans diminuer le rôle et les responsabilités du conseil de TransCanada, que les actionnaires acceptent l'approche à l'égard de la rémunération des hauts dirigeants présentée dans la circulaire de TransCanada datée du 20 février 2018.

PROPOSITION D'ACTIONNAIRE

Nous avons reçu une proposition d'actionnaire, qui est présentée ci-dessous. Veuillez prendre connaissance de la déclaration à l'appui de la proposition et de notre réponse à l'**annexe A**.

Le conseil vous recommande de voter **en faveur** de la proposition d'actionnaire.

IL EST RÉSOLU que TransCanada fournira de l'information sur la façon dont la société évalue les risques et les occasions à long terme dans le contexte du changement climatique et de la transition actuelle vers une économie à faibles émissions de carbone. Cette information devrait comprendre une analyse de la résilience du modèle d'entreprise de TransCanada dans différents scénarios et pourrait comprendre une analyse d'un scénario de réchauffement de 2 °C. Cette information devrait être fournie à coût raisonnable, ne devrait pas comporter de renseignements exclusifs et devrait être publiée avant l'assemblée annuelle de la société en 2019.

AUTRES QUESTIONS

La seule proposition d'actionnaire que nous avons reçue pour l'assemblée est celle qui figure ci-dessus. Le conseil et la direction n'ont connaissance d'aucune autre question devant être dûment soumise à l'assemblée.

LES CANDIDATS À UN POSTE D'ADMINISTRATEUR

Nos statuts stipulent actuellement que le conseil doit compter un minimum de 8 et un maximum de 15 administrateurs. Le conseil a établi que 11 administrateurs seront élus cette année.

Le conseil estime que cette taille est appropriée d'après l'envergure de notre entreprise, les compétences et l'expérience des candidats à un poste d'administrateur et les quatre comités permanents et pour permettre une prise de décisions efficace. Il estime que tous les candidats à un poste d'administrateur sont tout à fait aptes à siéger au conseil.

Chaque candidat à un poste d'administrateur a exprimé son consentement à siéger à notre conseil jusqu'à notre prochaine assemblée annuelle des actionnaires. S'ils sont élus, ils siégeront aussi au conseil de TransCanada PipeLines Limited (TCPL), notre principale filiale active.

Dix des onze candidats à un poste d'administrateur (91%) sont *indépendants* au sens des lois, des règlements et des politiques sur les valeurs mobilières américains applicables et canadiens et des règles applicables de la Bourse de Toronto (TSX) et de la New York Stock Exchange (NYSE), les deux bourses auxquelles les actions de TransCanada sont inscrites. La seule exception est Russell K. Girling en raison de son rôle à titre de président et chef de la direction.

Les profils présentés aux pages suivantes indiquent les avoirs de chaque administrateur en actions de TransCanada au 28 février 2017 et à la date de la présente circulaire. Les UAD sont calculées en fonction de la rétribution versée en 2017 et des équivalents de dividendes crédités jusqu'au 31 janvier 2017 et au 31 janvier 2018. Les profils indiquent aussi l'année au cours de laquelle il s'est joint au conseil et a siégé de façon continue à titre d'administrateur de TransCanada (ou de TCPL avant 2003 lorsqu'elle est devenue une filiale en propriété exclusive de TransCanada). Tous les candidats à un poste d'administrateur sont résidents canadiens, sauf M. Lowe, M^{me} Reynolds, M^{me} Salomone et M. Vandal, qui sont résidents américains, et M. Crétier, qui est résident des Émirats arabes unis.

Nous avons des exigences relatives à la propriété d'actions pour nos administrateurs et nos hauts dirigeants afin d'harmoniser leurs intérêts avec ceux de nos actionnaires.

Au 20 février 2018, tous nos administrateurs respectent notre politique relative à la propriété d'actions des administrateurs. Les administrateurs suivants ont cinq ans à compter de leur date de nomination pour se conformer aux exigences (pour en savoir davantage, voir la page 62).

Administrateur	Date de nomination	Date limite pour respecter les exigences relatives à la propriété d'actions
M ^{me} Samarasekera	29 avril 2016	29 avril 2021
M. Vanaselja	5 mai 2017	5 mai 2022
M. Vandal	6 novembre 2017	6 novembre 2022

Étant donné que M. Vanaselja a été nommé président du conseil le 5 mai 2017, la valeur des actions dont il doit être propriétaire est passée à quatre fois la rétribution du président du conseil.

M. Girling satisfait aux exigences relatives à la propriété d'actions établies pour le chef de la direction (voir la page 80 pour de plus amples renseignements).

L'investissement à risque reflète la valeur marchande totale des actions et des UAD de TransCanada de l'administrateur en fonction du cours de clôture des actions à la TSX de 56,89 \$ le 20 février 2018. Voir *Investissement à risque* aux pages 66 et 67 pour de plus amples renseignements.



Kevin E. Benson

70 ANS, CALGARY (AB) CANADA | ADMINISTRATEUR DEPUIS 2005

M. Benson est administrateur de sociétés. Il a été président et chef de la direction de Laidlaw International, Inc. de juin 2003 à octobre 2007 et de Laidlaw, Inc. de septembre 2002 à juin 2003. M. Benson a occupé le poste de président et chef de la direction de The Insurance Corporation of British Columbia de décembre 2001 à septembre 2002. Il a également été administrateur de la Calgary Airport Authority de janvier 2010 à décembre 2013.

En février 2015, M. Benson est devenu administrateur de Winter Sport Institute (organisme sans but lucratif). M. Benson est comptable agréé (Afrique du Sud) et a été membre de la South African Society of Chartered Accountants.

Indépendant

Compétences et expérience

- Comptabilité/audit
- Marchés financiers
- Chef de la direction
- Gouvernance
- Exploitation/santé, sécurité et environnement

Investissement à risque

4 455 739 \$

Présence aux réunions du conseil/des comités de TransCanada en 2017

- Conseil d'administration
11 réunions sur 11
(100 %)
- Comité d'audit
5 réunions sur 5
(100 %)
- Comité de la gouvernance (président)
4 réunions sur 4
(100 %)

Résultats du vote tenu à l'assemblée générale annuelle	Votes en faveur		Abstentions
2017	490 809 599	(99,70 %)	1 486 837 (0,30 %)
2016	375 803 538	(99,55 %)	1 699 271 (0,45 %)
2015	338 385 874	(98,34 %)	5 726 837 (1,66 %)
Autres conseils de sociétés ouvertes	Bourses		Comités du conseil
–	–		–
Titres de TransCanada détenus	2018	2017	Respecte les exigences relatives à la propriété d'actions
Actions	3 000	13 000	oui
UAD	75 322	68 403	

M. Benson est devenu président du comité de la gouvernance le 5 mai 2017.



Stéphane Crétier

54 ANS, DUBAÏ, ÉMIRATS ARABES UNIS | ADMINISTRATEUR DEPUIS 2017

M. Crétier est président du conseil, président et chef de la direction de Corporation de sécurité GardaWorld (GardaWorld) (services de sécurité privée). Il est également administrateur de plusieurs filiales directes et indirectes de Garda World.

M. Crétier a auparavant été administrateur d'ORTHOsoft Inc. (anciennement appelée Gestion ORTHOsoft Inc.) d'août 2004 à novembre 2004, administrateur de Corporation Technologies BioEnvelop de 2001 à 2003 et administrateur, président et chef de la direction de Corporation de Capital Rafale de 1999 à 2001. Il joue un rôle actif à titre de membre du conseil de divers organismes, dont l'Institut économique de Montréal, organisme de recherche libéral de premier plan, et l'International Security Ligue. Il siège également au conseil des fiduciaires du Hirshhorn Museum de la Smithsonian Institution, à Washington D.C.

En 2007, M. Crétier a reçu les honneurs de la Société canadienne du cancer pour sa contribution exceptionnelle à la mission de cet organisme et, en 1998, il a été nommé Jeune entrepreneur de l'année par la Jeune chambre de commerce de Québec.

M. Crétier est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de la University of California (Pacific).

Indépendant

Compétences et expérience

- Chef de la direction
- Fusions et acquisitions
- Exploitation/santé, sécurité et environnement
- Gestion du risque
- Stratégie et direction de la croissance

Investissement à risque

1 253 002 \$

Présence aux réunions du conseil/des comités de TransCanada en 2017

- Conseil d'administration
7 réunions sur 9
(78 %)
- Comité d'audit
4 réunions sur 4
(100 %)
- Comité santé, sécurité et environnement
3 réunions sur 3
(100 %)

Résultats du vote tenu à l'assemblée générale annuelle	Votes en faveur		Abstentions
2017	491 065 885	(99,75 %)	1 231 867 (0,25 %)
2016	–	–	–
2015	–	–	–
Autres conseils de sociétés ouvertes	Bourses		Comités du conseil
–	–		–
Titres de TransCanada détenus	2018	2017	Respecte les exigences relatives à la propriété d'actions
Actions	18 500	–	oui
UAD	3 525	–	

M. Crétier est devenu membre du conseil d'administration le 17 février 2017.



Russel K. Girling

55 ANS, CALGARY (AB) CANADA | CHEF DE LA DIRECTION | ADMINISTRATEUR
DEPUIS 2010

Non indépendant (président et chef de la direction de TransCanada)

Compétences et expérience

- Comptabilité/audit
- Marchés financiers
- Électricité
- Énergie, secteur intermédiaire et transport
- Stratégie et direction de la croissance

Investissement à risque

14 138 075 \$

Présence aux réunions du conseil/des comités de TransCanada en 2017

- Conseil d'administration
11 réunions sur 11
(100 %)

M. Girling est président et chef de la direction depuis le 1^{er} juillet 2010. Il a dirigé TransCanada au cours d'une période de croissance sans précédent, y compris pendant l'expansion de son entreprise de pipelines de liquides et de son portefeuille d'actifs de production d'électricité ainsi que l'acquisition fructueuse de Columbia Pipeline Group pour 13 G\$ US en juillet 2016.

Auparavant, M. Girling a occupé les postes de chef de l'exploitation, de président, Pipelines, de vice-président directeur, Expansion de l'entreprise, de chef des finances et de vice-président directeur, Énergie. Avant d'entrer au service de TransCanada en 1994, M. Girling a occupé divers postes en marketing et en gestion au sein de Suncor Inc., de Northridge Petroleum Marketing et de Dome Petroleum.

M. Girling est actuellement administrateur de Nutrien Ltd. (société issue de la fusion de Potash Corporation of Saskatchewan et d'Agrium Inc., dont M. Girling était administrateur) (agriculture), de l'American Petroleum Institute et du Conseil canadien des affaires. Il est également membre du National Petroleum Council des États-Unis et de la Business Roundtable des États-Unis. M. Girling a auparavant été président du conseil de l'Interstate Natural Gas Association of America, président du conseil du Natural Gas Council et administrateur de l'Association canadienne de pipelines d'énergie. Il a aussi été président du conseil et chef de la direction de TC PipeLines GP, Inc. (le commandité de TC PipeLines, LP), président du conseil de TransCanada Power, L.P. et administrateur de Bruce Power Inc.

M. Girling a coprésidé la campagne Centraide 2012 de Calgary et est administrateur de Willow Park Charity Golf Classic. Il s'est classé au palmarès des 40 Canadiens performants de moins de 40 ans de 1998/1999, qui souligne le leadership exceptionnel des Canadiens de moins de 40 ans. En 2008, il s'est vu décerner le prix Management Alumni Excellence (MAX) par la Haskayne School of Business.

M. Girling est titulaire d'un baccalauréat en commerce et d'une maîtrise en administration des affaires en finance de la University of Calgary.

Résultats du vote tenu à l'assemblée générale annuelle	Votes en faveur		Abstentions
2017	491 176 311	(99,77 %)	1 122 491 (0,23 %)
2016	376 856 536	(99,83 %)	646 477 (0,17 %)
2015	338 970 732	(98,51 %)	5 141 980 (1,49 %)
Autres conseils de sociétés ouvertes	Bourses		Comités du conseil
Nutrien Ltd. (anciennement appelée Agrium Inc.) (agriculture)	TSX, NYSE		Audit Gouvernance
Titres de TransCanada détenus	2018	2017	Respecte les exigences relatives à la propriété d'actions
Actions	248 516	208 293	oui (pour le chef de la direction)
UAD	—	—	

À titre de président et chef de la direction de TransCanada, M. Girling n'est membre d'aucun comité mais est invité à assister aux réunions des comités, au besoin.



S. Barry Jackson

65 ANS, CALGARY (AB) CANADA | ADMINISTRATEUR DEPUIS 2002

M. Jackson est administrateur de sociétés. Il siège actuellement au conseil de WestJet Airlines Ltd. (transporteur aérien).

M. Jackson a auparavant été administrateur de Laricina Energy Ltd. (pétrole et gaz, exploration et production) de 2009 à novembre 2017, administrateur de Nexen Inc. (pétrole et gaz, exploration et production) de 2001 à juin 2013 et président du conseil de cette société à compter de 2012, administrateur de Cordero Energy Inc. de 2005 à 2008, président du conseil de Rolute Energy Inc. de 2002 à 2005, président du conseil de Deer Creek Energy Limited de 2001 à 2005 et administrateur d'ENMAX Corporation de 1999 à 2002, de Westcoast Energy Inc. de 2001 à 2002 et de Ressources Gulf Canada Ltée de 2000 à 2001.

M. Jackson a également été président et chef de la direction de Crestar Energy Inc. de 1993 à 2000 et président du conseil de l'Association canadienne des producteurs pétroliers en 1997. Auparavant, il a occupé divers postes de haute direction au sein du secteur pétrolier et gazier depuis 1974.

M. Jackson est titulaire d'un baccalauréat ès sciences en ingénierie de la University of Calgary.

Indépendant

Compétences et expérience

- Chef de la direction
- Ressources humaines et rémunération
- Exploitation/santé, sécurité et environnement
- Stratégie et direction de la croissance
- Industrie pétrolière et gazière en amont

Investissement à risque

11 088 999 \$

Présence aux réunions du conseil/des comités de TransCanada en 2017

- Conseil d'administration
11 réunions sur 11
(100 %)
- Comité de la gouvernance
4 réunions sur 4
(100 %)
- Comité des ressources humaines
5 réunions sur 5
(100 %)

Résultats du vote tenu à l'assemblée générale annuelle	Votes en faveur		Abstentions
2017	488 941 028	(99,32 %)	3 355 408 (0,68 %)
2016	368 817 294	(97,70 %)	8 685 719 (2,30 %)
2015	338 454 635	(98,36 %)	5 658 076 (1,64 %)
Autres conseils de sociétés ouvertes	Bourses		Comités du conseil
WestJet Airlines Ltd. (transporteur aérien)	TSX		Ressources humaines et rémunération Santé, sécurité et environnement (président)
Titres de TransCanada détenus	2018	2017	Respecte les exigences relatives à la propriété d'actions
Actions	39 000	39 000	oui
UAD	155 920	146 772	

Laricina Energy (« Laricina »), société fermée, s'est volontairement prévalu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (la « LACC ») et a obtenu une ordonnance de la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta, Centre judiciaire de Calgary, pour la protection contre les créanciers et la suspension de l'instance avec prise d'effet le 26 mars 2015. Le 28 janvier 2016, le tribunal a rendu une ordonnance définitive autorisant Laricina à s'affranchir de la protection en vertu de la LACC et mettant fin à la suspension de l'instance contre Laricina et ses filiales.



John E. Lowe

59 ANS, HOUSTON, TX, ÉTATS-UNIS | ADMINISTRATEUR DEPUIS 2015

Indépendant

Compétences et expérience

- Comptabilité/audit
- Marchés financiers
- Énergie, secteur intermédiaire et transport
- Fusions et acquisitions
- Industrie pétrolière et gazière en amont

Investissement à risque

1 476 808 \$

Présence aux réunions du conseil/des comités de TransCanada en 2017

- Conseil d'administration
11 réunions sur 11
(100 %)
- Comité d'audit (président)
5 réunions sur 5
(100 %)
- Comité santé, sécurité et environnement
4 réunions sur 4
(100 %)

M. Lowe est président du conseil d'administration non membre de la direction d'Apache Corporation (pétrole et gaz) depuis le 2 mai 2015 et est administrateur d'Apache Corporation depuis juillet 2013. Il siège aussi actuellement au conseil d'administration de Phillips 66 (infrastructures énergétiques) et est le conseiller à la direction principal de Tudor, Pickering, Holt & Co. LLC (investissements en énergie et services de banque d'affaires) depuis septembre 2012.

M. Lowe a auparavant siégé au conseil d'Agrium Inc. (agriculture) de mai 2010 à août 2015, de DCP Midstream LLC (pétrole et gaz, exploration et production) et de sa filiale en propriété exclusive DCP Midstream GP, LLC, commandité de DCP Midstream Partners, LP, d'octobre 2008 à avril 2012, ainsi que de Chevron Phillips Chemical Co. LLC d'octobre 2008 à janvier 2011. Il a également occupé divers postes de direction et de haute direction auprès de ConocoPhillips Co. pendant plus de 25 ans, notamment ceux d'adjoint au chef de la direction de ConocoPhillips Co., de vice-président directeur, Exploration et production et de vice-président directeur, Activités commerciales.

M. Lowe siège au comité consultatif de la Kelce School de la Pittsburg State University. Auparavant, il a également été membre du comité consultatif du Texas Children's Hospital West Campus et administrateur de la National Association of Manufacturers.

M. Lowe est titulaire d'un baccalauréat ès sciences en finance et en comptabilité de la Pittsburg State University située à Pittsburg, au Kansas, et a le titre de Certified Public Accountant (inactif).

Résultats du vote tenu à l'assemblée générale annuelle	Votes en faveur		Abstentions
2017	491 250 080	(99,79 %)	1 040 235 (0,21 %)
2016	376 651 391	(99,77 %)	851 418 (0,23 %)
2015	—	—	—
Autes conseils de sociétés ouvertes	Bourses		Comités du conseil
Apache Corporation (pétrole et gaz)	NYSE		Président du conseil non membre de la direction
Phillips 66 Company (infrastructures énergétiques)	NYSE		Politique publique (président) Audit
Titres de TransCanada détenus	2018	2017	Respecte les exigences relatives à la propriété d'actions
Actions	15 000	15 000	oui
UAD	10 959	7 952	

M. Lowe est devenu président du comité d'audit le 5 mai 2017.



Paula Rospot Reynolds

61 ANS, SEATTLE, WA, ÉTATS-UNIS | ADMINISTRATRICE DEPUIS 2011

M^{me} Reynolds est administratrice de sociétés. Elle est administratrice de CBRE Group, Inc. (immobilier commercial), de BP p.l.c. (pétrole et gaz) et de BAE Systems plc (aérospatiale, défense, sécurité de l'information).

M^{me} Reynolds a auparavant été administratrice de Siluria Technologies Inc. (gaz naturel) de février 2015 à juin 2017, de Delta Airlines Inc. (transporteur aérien) d'août 2004 à juin 2015 et d'Anadarko Petroleum Corporation (pétrole et gaz, exploration et production) d'août 2007 à mai 2014. Elle a aussi été vice-présidente du conseil et chef de la restructuration d'American International Group, Inc. d'octobre 2008 à septembre 2009; elle faisait partie de l'équipe qui a été nommée au cours de la crise financière mondiale. Auparavant, elle a été présidente et chef de la direction de Safeco Corporation jusqu'à l'acquisition de cette société par Liberty Mutual Group en septembre 2008. Elle a aussi été présidente du conseil, présidente et chef de la direction d'AGL Resources Inc. d'août 2000 à janvier 2006.

M^{me} Reynolds a été chef de la direction, présidente et chef de l'exploitation d'Atlanta Gas Light Company, filiale en propriété exclusive d'AGL Resources Inc. Auparavant, elle a aussi été présidente et chef de la direction de Duke North America, filiale de Duke Energy Corporation, et présidente de PanEnergy Power Services Inc. Auparavant, elle a été vice-présidente principale de Pacific Gas Transmission Company, société devancière de Gas Transmission Northwest LLC, filiale de TransCanada. M^{me} Reynolds siège actuellement au conseil du Fred Hutchinson Cancer Research Center et, jusqu'en juin 2015, elle siégeait au conseil de la station de télévision de service public KCTS-9 à Seattle. Elle est titulaire d'un baccalauréat ès arts en économie, avec spécialisation, de Wellesley College.

Indépendante

Compétences et expérience

- Chef de la direction
- Énergie, secteur intermédiaire et transport
- Gouvernement et réglementation
- Ressources humaines et rémunération
- Grands projets

Investissement à risque

1 863 204 \$

Présence aux réunions du conseil/des comités de TransCanada en 2017

- Conseil d'administration
11 réunions sur 11
(100 %)
- Comité de la gouvernance
1 réunions sur 1
(100 %)
- Comité santé, sécurité et environnement
2 réunions sur 2
(100 %)
- Comité des ressources humaines
5 réunions sur 5
(100 %)

Résultats du vote tenu à l'assemblée générale annuelle	Votes en faveur		Abstentions
2017	488 654 240	(99,26 %)	3 644 562 (0,74 %)
2016	374 046 880	(99,08 %)	3 456 071 (0,92 %)
2015	338 415 097	(98,34 %)	5 696 983 (1,66 %)
Autres conseils de sociétés ouvertes	Bourses		Comités du conseil
BAE Systems plc (aérospatiale, défense, sécurité de l'information)	London Stock Exchange (LSE), certificat américain d'actions étrangères (ADR) NYSE		Audit Rémunération (présidente)
BP p.l.c. (pétrole et gaz)	LSE, ADR, NYSE		Audit Comité du président du conseil
CBRE Group, Inc. (immobilier commercial)	NYSE		—
Titres de TransCanada détenus	2018	2017	Respecte les exigences relatives à la propriété d'actions
Actions	6 000	6 000	oui
UAD	26 751	21 613	



Mary Pat Salomone

57 ANS, NAPLES, FL, ÉTATS-UNIS | ADMINISTRATRICE DEPUIS 2013

Indépendante

Compétences et expérience

- Électricité
- Gouvernance
- Ressources humaines et rémunération
- Grands projets
- Exploitation/santé, sécurité et environnement

Investissement à risque

998 875 \$

Présence aux réunions du conseil/des comités de TransCanada en 2017

- Conseil d'administration
9 réunions sur 11
(82 %)
- Comité santé, sécurité et environnement
4 réunions sur 4
(100 %)
- Comité des ressources humaines
5 réunions sur 5
(100 %)

M^{me} Salomone est administratrice de sociétés. Elle siège actuellement au conseil d'administration de Herc Rentals (location de matériel) et d'Intertape Polymer Group (fabrication). Elle siège également au conseil des fiduciaires de la Youngstown State University Foundation.

M^{me} Salomone a été vice-présidente principale et chef de l'exploitation de The Babcock & Wilcox Company (B&W) (infrastructures énergétiques) de janvier 2010 au 30 juin 2013. Auparavant, elle a été directrice de l'expansion des affaires de 2009 à 2010 et directrice des acquisitions stratégiques de 2008 à 2009 pour Babcock & Wilcox Nuclear Operations Group, Inc. De 1998 à décembre 2007, M^{me} Salomone a été membre de la direction de Marine Mechanical Corporation, que B&W a acquise en 2007, notamment à titre de présidente et chef de la direction de 2001 à 2007.

M^{me} Salomone a auparavant siégé au conseil d'administration de la United States Enrichment Corporation (matières de base, énergie nucléaire) de décembre 2011 à octobre 2012 et de la Naval Submarine League de 2007 à 2013. Elle a été auparavant membre du Governor's Workforce Policy Advisory Board en Ohio et de l'Ohio Employee Ownership Center, et a siégé au conseil du Manufacturing Advocacy & Growth Network de Cleveland.

M^{me} Salomone a un baccalauréat en ingénierie en génie civil de la Youngstown State University et une maîtrise en administration des affaires du Baldwin Wallace College. Elle a terminé le programme de gestion avancée de la Fuqua School of Business de la Duke University en 2011.

Résultats du vote tenu à l'assemblée générale annuelle	Votes en faveur		Abstentions
2017	490 567 884	(99,65 %)	1 730 918 (0,35 %)
2016	376 547 744	(99,75 %)	955 286 (0,25 %)
2015	340 476 224	(98,94 %)	3 636 487 (1,06 %)
Autres conseils de sociétés ouvertes	Bourses		Comités du conseil
Herc Rentals (location de matériel)	NYSE		Rémunération Candidatures et gouvernance
Intertape Polymer Group (fabrication)	TSX		Audit Rémunération
Titres de TransCanada détenus	2018	2017	Respecte les exigences relatives à la propriété d'actions
Actions	3 000	3 000	oui
UAD	14 558	11 407	

M^{me} Salomone a été administratrice de Crucible Materials Corp. (Crucible) de mai 2008 au 1^{er} mai 2009. Le 6 mai 2009, Crucible et l'un des membres de son groupe ont déposé des requêtes volontaires en vue d'être placés sous la protection du redressement en vertu du chapitre 11 du Bankruptcy Code des États-Unis devant la Bankruptcy Court des États-Unis pour le district du Delaware (la Bankruptcy Court). Le 26 août 2010, la Bankruptcy Court a délivré une ordonnance confirmant le deuxième plan de liquidation modifié en vertu du chapitre 11 de Crucible.



Indira V. Samarasekera

65 ANS, VANCOUVER (C.-B.) CANADA | ADMINISTRATRICE DEPUIS 2016

Indépendante

Compétences et expérience

- Chef de la direction
- Gouvernance
- Gouvernement et réglementation
- Ressources humaines et rémunération
- Stratégie et direction de la croissance

Investissement à risque

388 729 \$

Présence aux réunions du conseil/des comités de TransCanada en 2017

- Conseil d'administration
9 réunions sur 11
(82 %)
- Comité d'audit
5 réunions sur 5
(100 %)
- Comité de la gouvernance
3 réunions sur 4
(75 %)

M^{me} Samarasekera est actuellement conseillère principale chez Bennett Jones LLP (cabinet d'avocats) et siège au conseil de La Banque de Nouvelle-Écosse (banque à charte), de Magna International Inc. (fabrication, pièces d'automobiles), de la Fondation Asie-Pacifique et de la Fondation Rideau Hall. De plus, elle siège au comité de sélection du chef de la direction de l'année du Canada, est membre de la TriLateral Commission et est fellow de la Société royale du Canada.

M^{me} Samarasekera est mondialement reconnue comme une ingénieure en métallurgie de premier plan au Canada en raison de son travail innovateur en génie des procédés de traitement de l'acier et a été la première titulaire de la chaire Dofasco en techniques avancées de traitement de l'acier (Dofasco Chair in Advanced Steel Processing) de la University of British Columbia. De 2005 à 2015, elle a été présidente de la University of Alberta. Auparavant, elle a été élue à la National Academy of Engineering des États-Unis. Elle a également été présidente du conseil du Worldwide Universities Network et a siégé à divers conseils et comités, notamment le comité consultatif du premier ministre sur le renouvellement de la fonction publique, un comité présidentiel itinérant du Massachusetts Institute of Technology et le Conseil des sciences, de la technologie et de l'innovation du Canada.

M^{me} Samarasekera est titulaire de diplômes honorifiques de la University of Alberta, de la University of British Columbia, de la University of Toronto, de la University of Waterloo, de l'Université de Montréal et de la Western University au Canada ainsi que de la Queen's University à Belfast en Irlande. Elle a été récipiendaire du prix Peter Lougheed pour le leadership décerné par le Forum des politiques publiques du Canada en 2012 et s'est vu décerner l'Ordre du Canada en 2002. En 1980, M^{me} Samarasekera a également obtenu un PhD en génie des métaux de la University of British Columbia et, en 1976, alors boursière Fulbright-Hays, elle a obtenu une maîtrise ès sciences de la University of California.

Résultats du vote tenu à l'assemblée générale annuelle	Votes en faveur		Abstentions
2017	491 078 902	(99,75 %)	1 217 534 (0,25 %)
2016	376 140 498	(99,64 %)	1 362 311 (0,36 %)
2015	–	–	–
Autres conseils de sociétés ouvertes	Bourses		Comités du conseil
La Banque de Nouvelle-Écosse (banque à charte)	TSX, NYSE		Gouvernance Ressources humaines
Magna International Inc. (fabrication, pièces d'automobiles)	TSX, NYSE		Gouvernance et candidatures
Titres de TransCanada détenus	2018	2017	Respecte les exigences relatives à la propriété d'actions
Actions	–	–	M ^{me} Samarasekera a jusqu'au 29 avril 2021 pour respecter les exigences.
UAD	6 833	2 652	



D. Michael Stewart

66 ANS, CALGARY (AB) CANADA | ADMINISTRATEUR DEPUIS 2006

Indépendant

Compétences et expérience

- Énergie, secteur intermédiaire et transport
- Grands projets
- Exploitation/santé, sécurité et environnement
- Gestion du risque
- Industrie pétrolière et gazière en amont

Investissement à risque

2 936 036 \$

Présence aux réunions du conseil/des comités de TransCanada en 2017

- Conseil d'administration
11 réunions sur 11
(100 %)
- Comité d'audit
5 réunions sur 5
(100 %)
- Comité santé, sécurité et environnement (président)
4 réunions sur 4
(100 %)

M. Stewart est administrateur de sociétés. Il siège au conseil d'administration de Pengrowth Energy Corporation (pétrole et gaz, exploration et production) et de CES Energy Solutions Corp. (services relatifs aux champs pétrolifères). Il a été administrateur de Northpoint Resources Ltd. (pétrole et gaz, exploration et production) de juillet 2013 à février 2015, administrateur de C&C Energia Ltd. (pétrole et gaz) de mai 2010 à décembre 2012, administrateur d'Orleans Energy Ltd. d'octobre 2008 à décembre 2010, administrateur de Pengrowth Corporation (administrateur de Pengrowth Energy Trust) d'octobre 2006 à décembre 2010, administrateur de Canadian Energy Services Inc. (commandité de Canadian Energy Services L.P.) de janvier 2006 à décembre 2009, président du conseil et fiduciaire d'Esprit Energy Trust d'août 2004 à octobre 2006 et administrateur de Creststreet Power & Income General Partner Limited (commandité de Creststreet Power & Income Fund L.P.) de décembre 2003 à février 2006.

M. Stewart a occupé divers postes de haute direction au sein de Westcoast Energy Inc. de septembre 1993 à mars 2002, y compris le poste de vice-président directeur, Expansion des affaires.

Il oeuvre dans le secteur canadien de l'énergie depuis plus de 40 ans et est membre de l'Institut des administrateurs de sociétés et de l'Association of Professional Engineers and Geoscientists de l'Alberta (non-praticien).

M. Stewart est titulaire d'un baccalauréat ès sciences (géosciences) avec mention très honorable de la Queen's University.

Résultats du vote tenu à l'assemblée générale annuelle	Votes en faveur		Abstentions
2017	490 934 299	(99,72 %)	1 356 016 (0,28 %)
2016	376 770 778	(99,81 %)	732 173 (0,19 %)
2015	340 638 900	(98,99 %)	3 473 810 (1,01 %)
Autres conseils de sociétés ouvertes	Bourses		Comités du conseil
CES Energy Solutions Corp. (services relatifs aux champs pétrolifères)	TSX		Audit Gouvernance et candidatures (président)
Pengrowth Energy Corporation (pétrole et gaz, exploration et production)	TSX, NYSE		Rémunération Gouvernance et candidatures (président)
Titres de TransCanada détenus	2018	2017	Respecte les exigences relatives à la propriété d'actions
Actions	17 310	16 651	oui
UAD	34 299	30 928	



Siim A. Vanaselja

61 ANS, TORONTO (ON) CANADA | PRÉSIDENT DU CONSEIL | ADMINISTRATEUR DEPUIS 2014

Indépendant

Compétences et expérience

- Comptabilité/audit
- Marchés financiers
- Fusions et acquisitions
- Gestion du risque
- Stratégie et direction de la croissance

Investissement à risque

1 833 678 \$

Présence aux réunions du conseil/des comités de TransCanada en 2017

- Conseil d'administration (président)
11 réunions sur 11 (100 %)
- Comité d'audit
2 réunions sur 2 (100 %)
- Comité de la gouvernance
4 réunions sur 4 (100 %)
- Comité des ressources humaines
3 réunions sur 3 (100 %)

M. Vanaselja est administrateur de sociétés. Il est actuellement président du conseil de TransCanada. Il siège également aux conseils de Great-West Lifeco Inc. (services financiers) et du Fonds de placement immobilier RioCan.

M. Vanaselja a été vice-président exécutif et chef des affaires financières de BCE Inc. et de Bell Canada (télécommunications et médias) de janvier 2001 à juin 2015. Avant d'entrer au service de BCE Inc., il a été associé au sein du cabinet d'experts-comptables KPMG Canada à Toronto.

M. Vanaselja a auparavant été membre du Conseil national des cadres en finances du Conference Board du Canada, du Working Council for Chief Financial Officers du Corporate Executive Board et du Council of Chief Financial Officers de Moody's. Pendant la période de la crise financière mondiale de 2008, il a été membre du comité consultatif spécial du feu ministre des Finances qui se penchait sur la continuité des marchés financiers et du crédit au Canada.

Il est membre de l'Institut des administrateurs de sociétés et de Comptables professionnels agréés de l'Ontario. Il est titulaire d'un baccalauréat spécialisé en administration des affaires de la Schulich School of Business. Dans le cadre de son engagement communautaire, il a notamment travaillé auprès de l'organisme Big Brothers Big Sisters of Toronto, du Centre hospitalier St. Mary et de la Fondation des maladies du cœur du Québec et a participé à la marche annuelle de Jeunesse, J'écoute.

Résultats du vote tenu à l'assemblée générale annuelle	Votes en faveur		Abstentions
2017	460 559 700	(93,55 %)	31 739 102 (6,45 %)
2016	376 770 778	(99,81 %)	732 173 (0,19 %)
2015	340 638 900	(98,99 %)	3 473 810 (1,01 %)
Autres conseils de sociétés ouvertes	Bourses		Comités du conseil
Great-West Lifeco Inc. (services financiers)	TSX		Audit Gestion du risque Investissements Direction
Fonds de placement immobilier RioCan	TSX		Conseil des fiduciaires
Titres de TransCanada détenus	2018	2017	Respecte les exigences relatives à la propriété d'actions
Actions	12 000	12 000	M. Vanaselja a jusqu'au 5 mai 2022 pour respecter les exigences.
UAD	20 232	12 719	

M. Vanaselja est devenu président du conseil le 5 mai 2017.



Thierry Vandal

57 ANS, MAMARONECK, NY, ÉTATS-UNIS | ADMINISTRATEUR DEPUIS 2017

Indépendant

Compétences et expérience

- Chef de la direction
- Électricité
- Énergie, secteur intermédiaire et transport
- Gouvernement et réglementation
- Grands projets

Investissement à risque

60 588 \$

Présence aux réunions du conseil/des comités de TransCanada en 2017

- Conseil d'administration
2 réunions sur 2
(100 %)
- Comité d'audit
2 réunions sur 2
(100 %)
- Comité santé, sécurité et environnement
1 réunion sur 1
(100 %)

M. Vandal est président d'Axiom Infrastructure US, Inc. (société indépendante de gestion de fonds d'infrastructures) et siège actuellement au conseil d'administration d'Axiom Infrastructure Inc. (gestion de fonds d'infrastructures) et de la Banque Royale du Canada (banque à charte). Il siège également au conseil consultatif international de l'École des Hautes Études Commerciales (HEC) Montréal.

Auparavant, M. Vandal a été président et chef de la direction d'Hydro-Québec (services publics d'électricité) de 2005 à mai 2015. Il a également été administrateur de HEC Montréal de 2006 à octobre 2017 et de Veresen Inc. (infrastructures énergétiques) de 2015 à juillet 2017, président du conseil de BioFuelNet Canada (industrie des biocarburants) de 2013 à 2015 et du Conference Board du Canada de 2009 à 2010, ainsi que gouverneur de l'Université McGill de 2006 à 2017 et président de son comité des finances de 2010 à 2017.

M. Vandal est titulaire d'un baccalauréat en génie de l'École Polytechnique de Montréal et d'une maîtrise en administration des affaires avec spécialisation en finance de HEC Montréal. En 2012, il a été nommé personnalité canadienne de l'année dans le domaine de l'énergie par le Conseil canadien de l'énergie. L'Université de Montréal lui a également décerné un doctorat honorifique en 2007.

Résultats du vote tenu à l'assemblée générale annuelle	Votes en faveur		Abstentions
2017	–	–	–
2016	–	–	–
2015	–	–	–
Autres conseils de sociétés ouvertes	Bourses		Comités du conseil
Banque Royale du Canada	TSX, NYSE		Audit Ressources humaines
Titres de TransCanada détenus	2018	2017	Respecte les exigences relatives à la propriété d'actions
Actions	261	–	M. Vandal a jusqu'au 6 novembre 2022 pour respecter les exigences.
UAD	804	–	

M. Vandal est devenu membre du conseil d'administration le 6 novembre 2017.

CANDIDATS SIÉGEANT ENSEMBLE À D'AUTRES CONSEILS

Le conseil n'interdit pas l'appartenance commune des administrateurs à d'autres conseils, mais il se penche sur les possibilités d'appartenance commune lorsqu'elles surgissent afin de déterminer si elles ont une incidence sur la capacité qu'ont ces administrateurs d'exercer un jugement indépendant à titre de membre du conseil de TransCanada.

Il n'existe aucune situation d'appartenance commune à d'autres conseils.

Nous imposons également des limites quant au nombre de conseils auxquels nos administrateurs peuvent siéger. Voir la rubrique **Gouvernance – Appartenance à d'autres conseils**.

PRÉSENCE AUX RÉUNIONS

Nous nous attendons à ce que nos administrateurs accordent beaucoup d'importance à leur rôle et à leurs responsabilités en siégeant à notre conseil. Le tableau ci-dessous indique la présence des administrateurs aux réunions en 2017, qui a été en moyenne de 96 % pour toutes les réunions du conseil et des comités. Le conseil a aussi tenu trois séances sur des questions stratégiques et une réunion de planification stratégique d'une durée de deux jours en 2017.

	Comités du conseil										Présence globale
	Conseil d'administration		Audit		Gouvernance		Santé, sécurité et environnement		Ressources humaines		
	n ^{bre}	%	n ^{bre}	%	n ^{bre}	%	n ^{bre}	%	n ^{bre}	%	
Kevin E. Benson	11/11	100	5/5	100	4/4	100	–	–	–	–	100
Derek H. Burney	11/11	100	5/5	100	4/4	100	–	–	–	–	100
Stéphan Crétier	7/9	78	4/4	100	–	–	3/3	100	–	–	88
Russell K. Girling	11/11	100	–	–	4/4	100	–	–	5/5	100	100
S. Barry Jackson	11/11	100	–	–	4/4	100	–	–	5/5	100	100
John E. Lowe	11/11	100	5/5	100	–	–	4/4	100	–	–	100
Paula Rosput Reynolds	11/11	100	–	–	1/1	100	2/2	100	5/5	100	100
John Richels	4/5	80	–	–	–	–	2/2	100	2/2	100	89
Mary Pat Salomone	9/11	82	–	–	–	–	4/4	100	5/5	100	90
Indira Samarasakera	9/11	82	5/5	100	3/4	75	–	–	–	–	85
D. Michael G. Stewart	11/11	100	5/5	100	–	–	4/4	100	–	–	100
Siim A. Vanaselja	11/11	100	2/2	100	4/4	100	–	–	3/3	100	100
Thierry Vandal	2/2	100	2/2	100	–	–	1/1	100	–	–	100
Richard E. Waugh	11/11	100	–	–	3/3	100	2/2	100	5/5	100	100

Notes

- Cinq des onze réunions du conseil n'étaient pas des réunions régulières.
- Toutes les réunions auxquelles les administrateurs n'ont pas assisté étaient des réunions extraordinaires prévues dans un court délai.
- M. Girling n'est membre d'aucun comité, mais il est invité à assister aux réunions des comités, au besoin.
- Le 17 février 2017, M. Crétier a été nommé administrateur et membre du comité d'audit et du comité santé, sécurité et environnement.
- M^{me} Reynolds a été membre du comité santé, sécurité et environnement jusqu'au 5 mai 2017, date à laquelle elle est devenue membre du comité de la gouvernance.
- Le président du conseil, M. Vanaselja, a été membre du comité d'audit jusqu'au 5 mai 2017, date à laquelle il est devenu membre du comité des ressources humaines.
- Le 6 novembre 2017, M. Vandal a été nommé administrateur, et le 8 novembre 2017, il est devenu membre du comité d'audit et du comité santé, sécurité et environnement.
- M. Richels a quitté le conseil le 5 mai 2017.

Gouvernance

Nous croyons qu'une solide gouvernance améliore le rendement de l'entreprise et profite à toutes les parties intéressées.

La présente section aborde notre approche de la gouvernance et décrit notre conseil et la façon dont il fonctionne.

À propos de nos pratiques en matière de gouvernance

Notre conseil et notre équipe de direction se sont engagés à appliquer les normes les plus élevées de conduite éthique et de gouvernance.

TransCanada est une société ouverte inscrite à la cote de la TSX et de la NYSE et nous reconnaissons et respectons les règles et les règlements tant du Canada que des États-Unis.

Nos pratiques en matière de gouvernance sont conformes aux lignes directrices canadiennes en matière de gouvernance, ce qui comprend les règles relatives à la gouvernance de la TSX et des autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) :

- **Règlement 52-110 sur le comité d'audit** (Règlement 52-110)
- **Instruction générale 58-201 relative à la gouvernance**
- **Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance** (Règlement 58-101).

Nous nous conformons également aux normes d'inscription en matière de gouvernance de la NYSE et aux règles relatives à la gouvernance de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (SEC) qui s'appliquent dans chaque cas aux émetteurs fermés étrangers.

Nos pratiques en matière de gouvernance sont conformes aux normes de la NYSE visant les sociétés des États-Unis à tous les égards importants, hormis tel qu'il est résumé sur notre site Web (www.transcanada.com). À titre de société non américaine, nous ne sommes pas tenus de nous conformer à la plupart des normes d'inscription en matière de gouvernance de la NYSE. À titre d'émetteur fermé étranger, cependant, nous devons indiquer comment nos pratiques en matière de gouvernance diffèrent de celles qui sont suivies par les sociétés américaines assujetties aux normes de la NYSE.

Nous comparons nos politiques et nos procédures à celles des principales sociétés nord-américaines afin d'évaluer nos normes et nous adoptons les meilleures pratiques, tel qu'il est approprié. Certaines de nos meilleures pratiques s'inspirent des règles de la NYSE et sont conformes aux règles applicables adoptées par la SEC pour satisfaire aux exigences de la **Sarbanes-Oxley Act of 2002** et de la **Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act** (loi Dodd-Frank).

OÙ TROUVER QUOI

> À propos de nos pratiques en matière de gouvernance	26
Caractéristiques du conseil	27
Philosophie en matière de gouvernance	30
Rôle et responsabilités du conseil	32
Orientation et formation	40
Efficacité du conseil et évaluation des administrateurs	42
Dialogue	46
Communication avec le conseil	46
Propositions d'actionnaires	47
Règlement sur les préavis	47
Comités du conseil	48

CARACTÉRISTIQUES DU CONSEIL

Notre conseil et ses membres sont l'exemple de solides principes de gouvernance :

- un président indépendant, non membre de la direction
- une taille du conseil assurant l'efficacité
- tous les administrateurs, à l'exception de notre chef de la direction, sont indépendants
- des administrateurs bien informés et expérimentés qui s'assurent que nous préconisons un comportement éthique dans l'ensemble de TransCanada
- des administrateurs compétents qui peuvent apporter une contribution significative au conseil, à l'élaboration de notre stratégie, à l'expansion de notre entreprise et à la surveillance de nos processus de gestion des risques
- des exigences importantes relatives à la propriété d'actions afin d'harmoniser les intérêts des administrateurs avec ceux de nos actionnaires
- des évaluations annuelles de l'efficacité du conseil, du président, des comités et des administrateurs.

Taille et composition

Les statuts de TransCanada stipulent que le conseil doit compter entre 8 et 15 administrateurs. Le conseil a déterminé que 11 administrateurs seront élus cette année à l'assemblée annuelle. Le conseil estime cette taille adéquate compte tenu de la portée de notre entreprise, des compétences et de l'expérience des candidats aux postes d'administrateur et des quatre comités permanents et afin de permettre la prise efficace de décisions. Il estime que tous les candidats ont les compétences nécessaires pour être administrateur.

Nous croyons que notre conseil doit être constitué d'administrateurs compétents et bien informés et comprendre des administrateurs ayant une expérience directe des secteurs pétrolier et gazier, des pipelines et de l'énergie.

Diversité au sein du conseil

Nous nous sommes engagés à maintenir un conseil diversifié en 1999, lorsque nous avons révisé nos lignes directrices relatives à la gouvernance pour y inclure un ensemble de critères de diversité dans le but d'apporter une variété de points de vue au conseil qui ne se limitent pas à la mixité. TransCanada n'impose pas de limite à la durée du mandat des administrateurs, mais elle a une politique de départ à la retraite qui vise à encourager le renouvellement du conseil, comme il est précisé à la rubrique **Mandat des administrateurs** à la page 45.

En février 2018, le conseil a approuvé et adopté une politique sur la diversité au sein du conseil qui porte sur la recherche et la sélection des candidats aux postes d'administrateur. L'objectif de la politique est d'accroître la diversité au sein du conseil en cherchant des candidats qualifiés tout en tenant compte de critères de diversité. Ces critères comprennent les compétences, l'expertise, l'expérience du secteur et des caractéristiques personnelles telles que l'âge, le sexe, l'origine ethnique et les autres traits distinctifs des éventuels candidats aux postes d'administrateur.

Plus précisément, dans sa recherche de candidats qualifiés, le comité de la gouvernance :

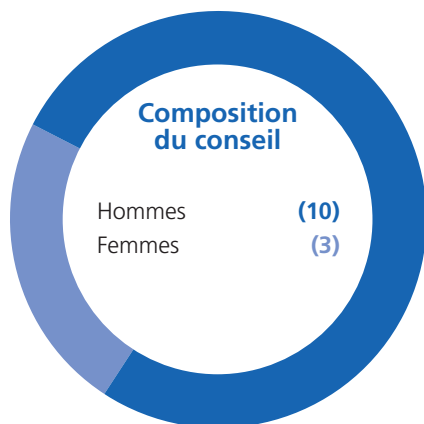
- prendra en considération tous les aspects de la diversité
- évaluera les compétences et les antécédents représentés collectivement au conseil afin de s'assurer qu'ils reflètent la nature diversifiée du contexte commercial dans lequel nous exerçons nos activités
- évaluera les candidats au mérite par rapport à des critères objectifs en tenant dûment compte des avantages de la diversité au sein du conseil
- retiendra les services de conseillers externes indépendants qualifiés, à son appréciation, pour la recherche et l'évaluation de candidats qui respectent les critères du conseil en matière de compétences et de diversité.

Le conseil s'est donné comme objectif ambitieux de compter au moins 30 % de femmes parmi ses membres d'ici la fin de 2020.

Chaque année, le comité de la gouvernance :

- évaluera l'efficacité de la politique sur la diversité au sein du conseil
- surveillera et examinera nos progrès vers l'atteinte de notre objectif de mixité ambitieux
- supervisera la mise en œuvre de la politique sur la diversité au sein du conseil
- fera rapport au conseil et recommandera toute modification éventuellement nécessaire.

À l'heure actuelle, 23 % des membres du conseil sont des femmes. Après l'assemblée annuelle, si tous les candidats à un poste d'administrateur sont élus, 27 % des membres du conseil seront des femmes. Le comité de la gouvernance est résolu à atteindre, voire à dépasser, l'objectif de 30 % susmentionné. Bien que le comité ait fixé à 2020 l'échéance pour atteindre ce niveau de mixité, il entend agir plus rapidement, à mesure qu'il trouve des candidates disponibles pour occuper des postes d'administratrice.



La politique sur la diversité au sein du conseil est affichée sur notre site Web (www.transcanada.com).

Indépendance

Un conseil indépendant est un principe fondamental de la gouvernance. Nous croyons que la majorité de nos administrateurs doivent être **indépendants** en conformité avec les exigences juridiques et les lignes directrices canadiennes applicables et conformément aux critères d'indépendance applicables des règlements de la SEC et des règles de la NYSE.

Le comité de la gouvernance et le conseil examinent l'indépendance de chacun des membres du conseil et des candidats à un poste d'administrateur par rapport à ces critères une fois par année. Le comité de la gouvernance examine également les relations familiales et les associations avec des sociétés qui ont des liens avec TransCanada lorsqu'ils examinent l'indépendance des administrateurs.

Le conseil a établi que tous les candidats à un poste d'administrateur sont indépendants, sauf M. Girling en raison de son rôle à titre de président et chef de la direction. À l'exception de M. Girling, aucun des administrateurs n'a de relation importante directe ou indirecte avec TransCanada dont on pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'elle nuise à l'indépendance de son jugement.

Président du conseil indépendant

Le président est nommé par le conseil et n'est pas membre de la direction. Nous avons des postes distincts de président du conseil et de chef de la direction depuis notre constitution en société en 2003 (et au sein de notre société devancière depuis 1994). M. Vanaselja siège à titre de président du conseil non membre de la direction indépendant depuis le 5 mai 2017.

Conseil indépendant

Le conseil et chacun de ses quatre comités permanents peuvent retenir les services de conseillers indépendants pour les aider à s'acquitter de leurs fonctions et de leurs responsabilités.

Appartenance à d'autres conseils

Afin que nous n'ayons pas d'interrelation ou d'interdépendance qui entrerait en conflit avec l'indépendance d'un administrateur ou qui nuirait à l'exercice de ses fonctions et de ses responsabilités comme membre du conseil, nous avons adopté la politique suivante :

- les administrateurs externes ne peuvent siéger à plus de quatre conseils de sociétés ouvertes au total
- le chef de la direction ne peut siéger à plus de deux conseils de sociétés ouvertes au total
- les membres du comité d'audit ne peuvent siéger à plus de trois comités d'audit au total.

À l'heure actuelle, tous nos administrateurs respectent les exigences de notre politique en matière d'appartenance à d'autres conseils.

Nous discutons du temps à consacrer ainsi que des fonctions et des responsabilités avec tous les candidats afin qu'ils comprennent bien le rôle des administrateurs ainsi que nos attentes à leur égard. Le comité de la gouvernance surveille les relations des administrateurs pour s'assurer que leurs associations commerciales ne nuisent pas à leur rôle à titre d'administrateur de TransCanada ou au rendement du conseil dans son ensemble.

Selon le conseil, il est important d'avoir des administrateurs compétents et bien informés. Par conséquent, en raison de la nature spécialisée des activités liées aux infrastructures énergétiques, certains des candidats à un poste d'administrateur sont associés à des sociétés, ou siègent au conseil de sociétés, qui expédient du gaz naturel ou des liquides sur nos réseaux de pipelines. Les services de transport sur la plupart des réseaux de pipelines de TransCanada au Canada et aux États-Unis sont réglementés et nous ne pouvons donc pas refuser, règle générale, des services de transport à un expéditeur solvable. Comme il est décrit à la rubrique **Conflits d'intérêts**, le comité de la gouvernance surveille les relations entre les administrateurs afin de garantir que les associations commerciales ne nuisent pas au rendement du conseil.

Voir les profils des administrateurs à partir de la page 14 pour connaître les autres conseils de sociétés ouvertes auxquels chaque candidat à un poste d'administrateur siège.

Indépendance à l'égard de la direction

Nos lignes directrices relatives à la gouvernance stipulent que le conseil doit se réunir à huis clos à la fin de chaque réunion du conseil, en l'absence de la direction. En 2017, les administrateurs indépendants se sont rencontrés séparément avant chaque réunion régulière du conseil et à la fin de chacune de ces réunions.

Notre conseil a adopté la politique de tenir des séances à huis clos à chaque réunion de ses comités, en l'absence de la direction. Les membres de la direction rencontrent les administrateurs indépendants sur demande.

PHILOSOPHIE EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE

Nous estimons qu'une gouvernance efficace améliore le rendement de l'entreprise et profite à tous les actionnaires et que l'honnêteté et l'intégrité sont vitales pour garantir une bonne gouvernance.

Le conseil a adopté officiellement les lignes directrices relatives à la gouvernance recommandées par le comité de la gouvernance. Ces lignes directrices portent sur la structure et la composition du conseil et de ses comités et clarifient les responsabilités du conseil et de la direction.

Code d'éthique des affaires

Notre code d'éthique des affaires (le code) intègre des principes de bonne conduite et de comportement éthique et responsable afin de guider nos décisions et nos actions ainsi que la façon dont nous dirigeons notre entreprise.

Le code s'applique à tous les employés, dirigeants et administrateurs ainsi qu'aux travailleurs contractuels de TransCanada et de ses filiales en propriété exclusive et entités exploitées dans les pays où nous exerçons des activités. Tous les employés (y compris les hauts dirigeants) et administrateurs doivent attester leur conformité au code.

Tout comportement inhabituel ou toute violation soupçonnée du code doit être signalé immédiatement. Les employés peuvent faire part d'une préoccupation à leur superviseur, à la conformité, à l'audit interne, à leur coordonnateur de la conformité ou à notre ligne d'aide pour l'éthique. La ligne d'aide permet à tous – employés, entrepreneurs, consultants, autres parties intéressées et public en général – de faire part d'une préoccupation, confidentiellement et anonymement, au sujet d'irrégularités comptables perçues, de violations juridiques ou éthiques ou d'autres manquements soupçonnés au code. Le numéro de téléphone est publié sur notre site Web et sur l'intranet des employés, dans d'autres communications destinées aux employés ainsi que dans notre rapport annuel. Notre politique interdit rigoureusement les représailles contre quiconque fait part, de bonne foi, d'une préoccupation ou dépose une plainte concernant l'éthique.

L'audit interne s'occupe de la plupart des enquêtes, y compris les préoccupations au sujet des administrateurs et de la haute direction. Les professionnels des ressources humaines s'occupent des préoccupations concernant les questions liées aux ressources humaines, par exemple le harcèlement.

Le comité d'audit surveille la conformité au code et signale les violations importantes au conseil. Le comité supervise les procédures relatives à la réception et à l'examen des plaintes et à l'établissement d'une ligne de conduite. Il supervise également le fonctionnement de la ligne d'aide pour l'éthique dans le cadre de ses responsabilités.

Toute dérogation à un aspect du code pour nos hauts dirigeants et nos administrateurs doit être approuvée par le conseil ou le comité approprié. Il n'y a pas eu de dérogation importante au code en 2017.

Le code est affiché sur notre site Web (www.transcanada.com).

Conflits d'intérêts

Le code couvre des conflits d'intérêts éventuels.

Siéger à d'autres conseils

Le conseil étudie si le fait que des administrateurs siègent au conseil d'autres entités ou occupent des fonctions de dirigeants ou d'autres fonctions analogues auprès d'autres entités, y compris des sociétés ouvertes et fermées, des sociétés d'État et d'autres entités appartenant à l'État et des organismes sans but lucratif, crée un conflit éventuel. Le conseil examine ces relations annuellement afin d'établir qu'elles ne nuisent pas à la capacité de l'un ou l'autre de nos administrateurs d'agir dans notre intérêt. Si un administrateur déclare un intérêt important dans un contrat important ou une opération importante qui est considéré au cours d'une réunion, il ne participe pas à la discussion et au vote sur la question.

Notre code exige que les employés obtiennent un consentement avant d'accepter un poste d'administrateur au sein d'une entité qui n'est pas membre du groupe. Le chef de la direction et les vice-présidents directeurs ainsi que deux de nos premiers vice-présidents (notre équipe de haute direction) doivent obtenir le consentement du comité de la gouvernance. Tous les autres employés doivent obtenir le consentement de la secrétaire ou de son délégué.

Membres du groupe

Le conseil surveille les relations entre TransCanada et les membres du groupe afin d'éviter des conflits d'intérêts éventuels. Cela comprend notre relation avec TC PipeLines, LP, société en commandite maîtresse inscrite à la cote de la NYSE.

Indépendance des auditeurs

Aux termes des règles du comité d'audit, le comité d'audit examine et approuve nos politiques d'embauche pour les associés, employés et anciens associés et employés de nos auditeurs externes actuels et anciens et surveille le respect de ces politiques afin de garantir que l'indépendance des auditeurs est maintenue. Le comité a également une politique d'approbation préalable des services non liés à l'audit autorisés.

Notre notice annuelle comprend davantage d'informations sur le comité d'audit, notamment les règles du comité. La notice annuelle 2017 est disponible sur notre site Web (www.transcanada.com) et sur SEDAR (www.sedar.com).

Vote à la majorité

Notre politique relative au vote à la majorité s'applique à l'élection d'un nouveau conseil lorsque le nombre de candidats à un poste d'administrateur est le même que le nombre de postes d'administrateur à combler. Si, avant une assemblée, un candidat à un poste d'administrateur fait l'objet d'« abstentions » exprimées par procuration qui totalisent plus que 5 % de l'ensemble des voix exprimées par procuration, nous tenons un scrutin secret pour tous les administrateurs. Si un administrateur ne reçoit pas une majorité de voix « en faveur » de son élection lors de la tenue de ce scrutin secret, l'administrateur est tenu de démissionner du conseil. Le conseil acceptera la démission s'il n'y a pas de circonstances exceptionnelles. Nous nous attendons à ce que le conseil annonce sa décision d'accepter ou de refuser la démission dans un communiqué dans les 90 jours suivant l'assemblée annuelle et mentionne les raisons pour lesquelles il refuse la démission, s'il y a lieu.

La présente politique ne s'applique pas dans le cas d'une course aux procurations pour l'élection des administrateurs.

Propriété d'actions

Nous avons des exigences relatives à la propriété d'actions pour nos administrateurs et nos hauts dirigeants afin d'harmoniser leurs intérêts avec ceux de nos actionnaires. Les niveaux de propriété sont importants et les administrateurs et les hauts dirigeants doivent satisfaire aux exigences dans les cinq ans de l'acceptation de leur poste.

Au 20 février 2018, tous nos administrateurs respectent notre politique relative à la propriété d'actions des administrateurs. M^{me} Samarasekera et M. Vandal ont chacun cinq ans à compter de la date de leur nomination pour respecter les exigences. Étant donné que M. Vanaselja a été nommé président du conseil le 5 mai 2017, la valeur des actions dont il doit être propriétaire est passée à quatre fois la rétribution du président du conseil.

Administrateur	Date de nomination	Date limite pour respecter les exigences relatives à la propriété d'actions
M ^{me} Samarasekera	29 avril 2016	29 avril 2021
M. Vanaselja	5 mai 2017	5 mai 2022
M. Vandal	6 novembre 2017	6 novembre 2022

Voir *Harmoniser les intérêts des administrateurs et des actionnaires* à la page 62 et *Harmonisation des intérêts des hauts dirigeants et des actionnaires* à la page 80 pour de plus amples renseignements.

RÔLE ET RESPONSABILITÉS DU CONSEIL

Le conseil a pour principales responsabilités de favoriser le succès à long terme de TransCanada, de superviser notre entreprise et nos affaires et notre gestion et d'agir honnêtement, de bonne foi et dans l'intérêt de TransCanada.

Le principal objectif du conseil consiste à promouvoir notre intérêt, à maximiser la valeur à long terme pour les actionnaires et à améliorer les rendements pour les actionnaires.

Le conseil a des fonctions et des responsabilités clés, il délègue certaines fonctions à ses quatre comités permanents et d'autres à la direction pour la gestion des affaires quotidiennes de l'entreprise.

Il incombe au président de s'assurer que le conseil est dûment organisé, qu'il fonctionne efficacement et qu'il s'acquitte de ses obligations et responsabilités. Le président a notamment pour rôle de coordonner les affaires du conseil, de travailler de concert avec la direction (principalement avec le chef de la direction) et d'assurer des relations efficaces avec les membres du conseil, les actionnaires, les autres parties intéressées et le public.

Règles et descriptions de poste

Le conseil et chaque comité ont adopté des règles qui énoncent leurs principales responsabilités.

Les règles sont examinées chaque année afin de s'assurer qu'elles reflètent les faits nouveaux en ce qui concerne la gouvernance et les meilleures pratiques d'affaires, et le conseil approuve les modifications nécessaires.

Les règles du conseil décrivent :

- la composition et la structure du conseil
- les fonctions et les responsabilités de gestion des affaires du conseil
- les responsabilités de supervision pour :
 - la direction et les ressources humaines
 - la stratégie et la planification
 - les questions générales et financières
 - la gestion des affaires et des risques, notamment le risque lié à la rémunération
 - les politiques et les procédures
 - le rapport sur la conformité à la réglementation et les communications générales
 - les obligations légales générales, notamment sa capacité de recourir à des conseillers indépendants, au besoin.

Le conseil a aussi élaboré des descriptions de poste pour le président du conseil, pour le président de chacun des comités et pour le chef de la direction. Les descriptions de poste du président du conseil et du chef de la direction font partie de leur mandat. La description de poste du président de chaque comité est contenue dans les règles du comité.

Voir l'**annexe B** qui présente une copie des règles du conseil. Les règles du conseil, les règles des comités et les descriptions de poste pour le président du conseil et le chef de la direction sont affichées sur notre site Web (www.transcanada.com).

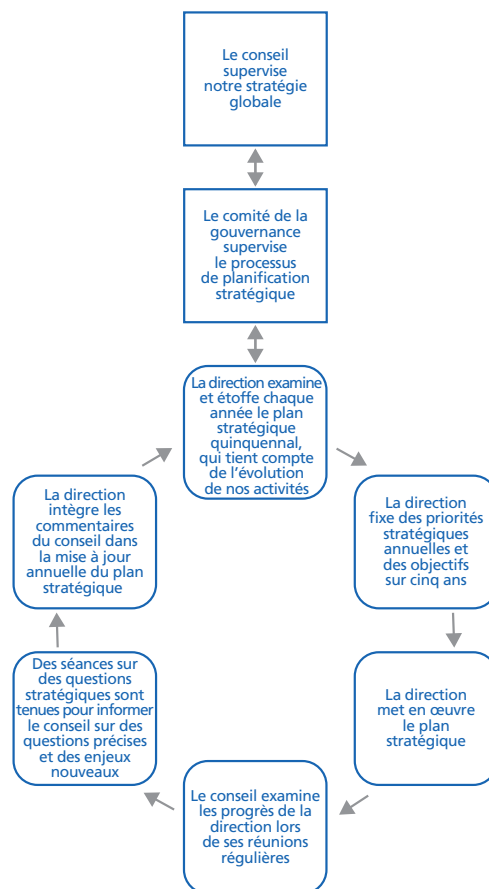
Planification stratégique

Nous avons un plan stratégique pluriannuel qui équilibre les risques et les avantages.

Le conseil supervise et oriente le processus de planification stratégique afin de veiller à ce que nous ayons une stratégie solide qui soutient notre vision de devenir la société d'infrastructure énergétique de premier plan en Amérique du Nord. À cette fin, nous avons un plan stratégique quinquennal que nous mettons à jour et étoffons chaque année et tenons des séances sur des questions stratégiques avec le conseil au cours de l'année afin d'examiner des questions précises et des enjeux nouveaux. Le comité de la gouvernance a la responsabilité de superviser le processus d'élaboration de la stratégie et travaille en collaboration avec la direction pour cerner les nouveaux enjeux et en discuter et, au besoin, il aborde certains sujets avec l'ensemble du conseil. De plus, il guide la direction dans la planification de la séance de stratégie annuelle.

Nous mettons à jour notre plan stratégique quinquennal chaque année lors d'une séance de planification stratégique de deux jours dans le cadre de laquelle le conseil examine le plan stratégique révisé et étoffé, en discute et l'approuve. À cette occasion, la direction procède à une évaluation des principes fondamentaux du secteur de l'énergie, du contexte concurrentiel et des risques afin de repérer les occasions et les menaces liées à nos activités et à notre stratégie. Cette séance oriente nos priorités stratégiques annuelles et nos mesures du rendement.

Tout au long de l'année, le conseil surveille les progrès réalisés par la direction dans l'atteinte des objectifs stratégiques. À chaque réunion régulière du conseil, la direction fait le point sur les ressources humaines, technologiques et financières nécessaires pour mettre en œuvre notre stratégie et sur des questions réglementaires, environnementales et sociales pertinentes qui sont susceptibles d'avoir une incidence sur l'exécution de notre stratégie.



Voir *Présence aux réunions* à la page 25 pour de plus amples renseignements sur les réunions tenues en 2017 et *Orientation et formation* aux pages 40 et 41 pour de plus amples renseignements sur les séances sur des questions stratégiques et de planification auxquelles ont assisté les membres du conseil en 2017.

Surveillance des risques

Au début de 2018, la direction a entrepris une révision approfondie du processus de gestion des risques dans le cadre de notre engagement d'amélioration continue, à la lumière de la récente acquisition de Columbia et de changements opérationnels. Une fois qu'elle aura achevé sa révision, la direction planifiera une séance sur des questions stratégiques avec le conseil aux fins de commentaires et de discussion. Le nouveau cadre de gestion des risques devrait être présenté au comité de la gouvernance et au conseil au cours du premier semestre de 2018.

Processus

Le conseil et ses comités sont responsables de la surveillance des risques, notamment de la surveillance des mécanismes et des procédés de gestion pour le repérage, l'évaluation, la priorisation, l'atténuation et le suivi des risques. Nos administrateurs comptant une grande variété d'expériences et d'aptitudes en matière de gestion des risques, le conseil possède toutes les compétences nécessaires pour participer à des discussions constructives sur les risques commerciaux clés avec la direction au cours des réunions du conseil et de comités.

Un risque commercial clé désigne généralement une exposition qui pourrait avoir une incidence importante sur la capacité de TransCanada d'atteindre ou de maintenir ses objectifs d'entreprise ou d'exploitation ou ses objectifs stratégiques.

TransCanada tient un registre des risques d'entreprise détaillé; ce registre relève les principaux risques associés à notre entreprise et sollicite la participation de tous les échelons de l'organisation afin de s'assurer de refléter les nouveaux risques commerciaux clés qui surgissent au fil de la croissance de notre entreprise et de l'évolution de notre environnement. En outre, nos membres de la haute direction sont invités à partager leurs principales préoccupations, qui sont ensuite présentées au conseil. Ce processus tient compte de l'environnement commercial dynamique et en constante évolution dans lequel nous exerçons nos activités et permet à la direction de tenir le conseil informé des risques existants et émergents et de la façon dont ces risques sont gérés ou atténués conformément aux paramètres relatifs aux risques et à la tolérance aux risques de TransCanada.

Tous les risques indiqués dans le registre des risques d'entreprise sont classés selon un diagramme d'attribution des risques qui établit clairement les obligations de rendre compte au conseil, aux comités et aux hauts dirigeants responsables de la surveillance précise de chaque risque.

Nos risques sont classés selon les domaines principaux qui suivent :

Risques touchant l'ensemble de l'entreprise

- gouvernance et réputation
- stratégie et expansion
- gestion financière
- systèmes d'information
- risques organisationnels, politiques et réglementaires
- risque d'entreprise général

Risques propres à chaque unité d'exploitation

- occasions d'affaires
- exécution de projets
- risque commercial
- offre de produits de base et approvisionnement des bassins
- exploitation physique

Le comité de la gouvernance surveille nos activités de gestion des risques. Le comité passe en revue les principaux risques commerciaux avec la direction à chaque réunion de comité et le diagramme d'attributions des risques avec la direction chaque année afin de s'assurer qu'il y a une surveillance appropriée du conseil et des comités conformément à leurs règles et que nous avons en place des programmes de gestion visant à atténuer ces risques. Il recommande aussi au conseil, avec le comité (ou le haut dirigeant) respectif responsable de risques particuliers, des améliorations à apporter à notre programme et à nos politiques de gestion des risques.

En outre, l'ensemble des projets et des occasions recommandés par la direction au conseil à des fins d'approbation comprennent des descriptions spécifiques des risques connexes. La description des risques associée à chaque projet fait partie de la décision du conseil d'approuver ou non les projets ou de donner suite ou non aux occasions.

Notre processus permet au conseil d'être pleinement informé de l'interrelation entre l'environnement commercial et les risques et vise à faciliter et à stimuler la discussion portant sur nos principaux risques commerciaux.

Notre notice annuelle et notre rapport annuel comportent plus d'information sur les risques auxquels est exposée TransCanada. La notice annuelle 2017 et le rapport annuel 2017 peuvent être consultés sur notre site Web (www.transcanada.com) et sur SEDAR (www.sedar.com).

Responsabilités des comités

Les divers comités du conseil participent également à la surveillance des risques dans leurs domaines respectifs afin d'assurer l'application d'un processus de gestion des risques rigoureux où chaque risque commercial clé fait l'objet d'une expertise, d'une attention et d'une diligence adéquates. Le tableau suivant présente les domaines de risque qui relèvent de chaque comité et des renseignements sur chaque domaine de risque. Les comités reçoivent régulièrement des comptes rendus de la direction sur leurs domaines de risque et rendent régulièrement compte au conseil de leurs activités de surveillance des risques. Outre ses domaines de risque particuliers, chaque comité se tient au courant de façon générale de la gestion des risques de TransCanada et, au besoin, il inclut d'autres questions dans ses rapports au conseil.

Comité	Domaines de risque	Description
Audit	Risque financier	- Superviser le rôle de la direction dans le contrôle de la conformité aux politiques et aux procédures de gestion du risque financier et l'examen du caractère adéquat de notre gestion du risque financier. - S'assurer que : - nos stratégies, nos politiques et nos limites relatives à la gestion du risque financier visent à garantir que nos risques et expositions connexes correspondent à nos objectifs commerciaux et à notre tolérance au risque - les risques sont gérés ultimement en respectant les limites qui sont établies par le conseil, mises en œuvre par les cadres supérieurs et contrôlées par nos groupes de gestion du risque et d'audit interne. - Surveiller les questions de cybersécurité et les risques que celles-ci posent pour TransCanada.
Gouvernance	Processus de gestion des risques et attribution des risques par la direction	- Examiner les principaux risques commerciaux de TransCanada avec la direction à chaque réunion du comité. - Surveiller le diagramme d'attribution des risques avec la direction chaque année afin de s'assurer que le conseil et les comités exercent une surveillance appropriée conformément à leurs règles. - S'assurer que nous avons en place des programmes de gestion visant à atténuer ces risques. - Recommander au conseil, avec le comité (ou le haut dirigeant) respectif responsable de risques particuliers, des améliorations à apporter à notre programme et à nos politiques de gestion des risques.
Santé, sécurité et environnement	Risque opérationnel, sécurité des personnes et des procédés et risques relatifs à la sécurité et à l'environnement	Contrôler la conformité à nos politiques d'entreprise sur la santé, la sécurité et l'environnement (la « SSE ») au moyen de rapports réguliers de la direction, conformément au cadre de notre système de gestion de la SSE intégré qui sert à saisir, à organiser et à consigner nos politiques, nos programmes et nos procédures connexes. Voir la page suivante pour de plus amples renseignements.
Ressources humaines	Risques liés aux ressources humaines et à la rémunération	- Surveiller les politiques et les pratiques en matière de rémunération afin de détecter et d'atténuer efficacement les risques liés à la rémunération et de dissuader les membres de l'équipe de haute direction ou d'autres personnes de prendre des risques inappropriés ou excessifs et veiller à ce que nos politiques en matière de rémunération ne soient pas raisonnablement susceptibles d'avoir un effet défavorable important sur TransCanada. - Voir la rubrique Gouvernance relative à la rémunération à partir de la page 53 pour de plus amples renseignements sur la façon dont nous gérons nos risques liés à la rémunération.

Système de gestion des risques pour la SSE

Le comité santé, sécurité et environnement du conseil de TransCanada supervise le risque opérationnel, la sécurité des personnes et des procédés, la sécurité du personnel et les risques environnementaux, et il surveille le respect de notre politique d'entreprise sur la SSE au moyen de rapports réguliers de la direction. Notre système de gestion définit le cadre de gestion du risque opérationnel qui nous permet de cerner, d'organiser, de documenter, de surveiller et d'améliorer nos politiques, programmes et procédures en la matière.

Notre système de gestion s'inspire des normes internationales, est conforme aux normes consensuelles sectorielles externes et à des programmes volontaires et respecte les exigences législatives applicables. Il suit un cycle d'amélioration continue divisé en quatre domaines principaux :

- **planification** : évaluation du risque et des règlements, fixation d'objectifs et de cibles et définition des rôles et des responsabilités
- **mise en œuvre** : élaboration et mise en œuvre de programmes, de procédures et de normes pour gérer le risque opérationnel
- **rapports** : rapports et enquêtes sur les incidents et surveillance du rendement
- **action** : activités d'assurance et examen du rendement par la direction.

Le comité examine le rendement en ce qui concerne la SSE et la gestion du risque opérationnel. Il reçoit des rapports détaillés sur ce qui suit :

- la gouvernance générale en matière de SSE
- les mesures du rendement opérationnel et de l'entretien préventif
- les programmes d'intégrité des actifs
- la préparation aux situations d'urgence, les interventions en cas d'incident et l'évaluation des incidents
- les mesures du rendement de la sécurité des personnes et des procédés
- l'évolution des lois et règlements applicables et la conformité à ces lois et règlements.

Le comité reçoit aussi des mises à jour sur des centres d'intérêts particuliers de l'examen de la gestion du risque opérationnel et du risque lié à la construction effectué par la direction ainsi que les résultats et les plans de mesures correctives émanant des services d'audit interne et externes.

En règle générale, le comité ou le président du comité effectue chaque année une visite d'un de nos actifs existants ou de nos projets en développement dans le cadre de sa responsabilité de contrôler et d'examiner nos pratiques en matière de SSE. De plus, le comité santé, sécurité et environnement effectue chaque année une visite de site à laquelle tous les membres du conseil sont invités à participer.

La sécurité de nos employés, de nos entrepreneurs et du public de même que l'intégrité de nos infrastructures énergétiques et pipelinières sont une priorité absolue.

Planification de la relève

Le conseil est responsable de la planification de la relève à l'échelon de la haute direction, notamment de l'élaboration du plan de relève du chef de la direction. La planification de la relève pour le poste de chef de la direction est un processus continu qui comprend une analyse du rendement, des compétences et de l'expérience de chaque candidat éventuel, une évaluation des attributs et des caractéristiques personnels que le conseil estime nécessaires pour le rôle et une évaluation des occasions de perfectionnement pour renforcer la relève de la haute direction.

Le chef de la direction prépare un aperçu des rôles des vice-présidents directeurs, en notant les compétences et l'expertise requises pour chaque poste et les points forts du dirigeant actuellement en poste. Il prépare aussi des plans de perfectionnement pour chaque haut dirigeant et les présente au conseil. Le chef de la direction rencontre officiellement chaque haut dirigeant au moins deux fois par an et plus souvent au besoin afin de discuter de sa progression par rapport à son plan de perfectionnement.

Le chef de la direction identifie d'éventuels candidats futurs pour les postes de vice-président directeur et soumet les candidatures au conseil à des fins de discussion des suggestions du comité des ressources humaines. Chaque candidat est évalué en fonction de ses compétences et de son expérience ainsi que des compétences nécessaires à la promotion au niveau de la haute direction. Des occasions de perfectionnement sont aussi identifiées afin que chaque candidat puisse bénéficier d'occasions éducatives, de perfectionnement, de formation et d'expérience de la gestion supplémentaires ou variées. Le conseil passe en revue chaque poste et l'évaluation du rendement ainsi que les compétences des successeurs éventuels au moins une fois par année et prend les décisions qui s'imposent.

Accès à la direction

Le conseil dispose d'un accès complet à la direction mais donne un préavis raisonnable afin d'éviter de perturber les activités et l'exploitation. Le président du conseil et les présidents des comités font également la liaison avec les membres concernés de l'équipe de haute direction au besoin.

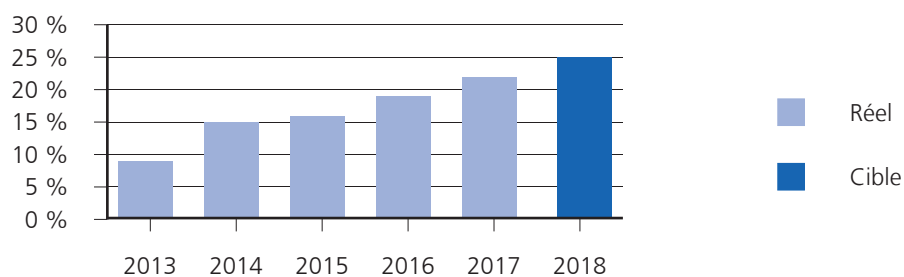
Le conseil encourage l'équipe de haute direction à inviter des gestionnaires clés à assister aux réunions du conseil et des comités afin qu'ils puissent partager leur expertise sur des questions spécifiques. Cette approche permet au conseil de rencontrer des personnes qui ont le potentiel pour assumer plus tard des postes supérieurs, et à ces personnes, d'entrer en contact avec le conseil.

Diversité au sein de la direction

Notre équipe de haute direction est composée de notre président et chef de la direction, de tous nos vice-présidents directeurs et de deux premiers vice-présidents. Nos cadres supérieurs comprennent les membres de notre équipe de haute direction ainsi que tous nos premiers vice-présidents et nos vice-présidents.

En 2013, la direction a établi et le conseil a examiné des objectifs visant à accroître le nombre de femmes occupant des postes de cadres supérieurs pour le faire passer à 18 % d'ici la fin de 2017. Nous avons dépassé cet objectif, car 22 % des postes de cadres supérieurs étaient occupés par des femmes à la fin de 2017. Notre objectif est de faire passer cette proportion à 25 % d'ici la fin de 2018.

Femmes occupant des postes de direction



L'établissement de ces objectifs s'inscrit dans notre engagement à long terme de faire en sorte que TransCanada dispose d'une équipe de cadres supérieurs qualifiée et diversifiée. Selon nous, l'établissement d'un objectif précis pour la représentation des femmes parmi les cadres supérieurs constitue un moyen efficace pour accroître le nombre de femmes au sein de notre équipe de haute direction à long terme. Si plus de femmes occupent des postes de premières vice-présidentes et de vice-présidentes, un plus grand groupe de femmes sont susceptibles de voir leur candidature envisagée pour être promues à des postes de haute direction.

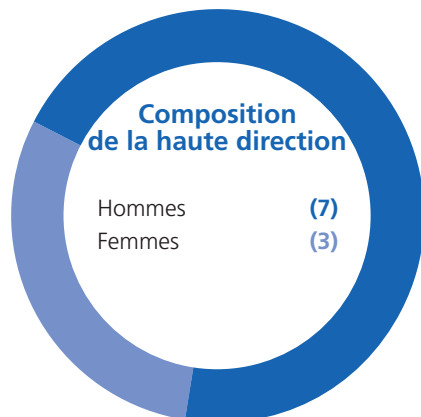
Afin d'atteindre ces objectifs, nous nous sommes efforcés de repérer, d'évaluer et de former des candidats très prometteurs à partir de notre bassin de talents existant et avons procédé à des embauches stratégiques. Chaque candidat très prometteur est parrainé par un membre de l'équipe de haute direction qui travaille avec lui afin de renforcer sa position au sein de l'entreprise et auprès du conseil.

L'équipe de haute direction examine ce bassin de talents régulièrement et approuve toutes les nominations de cadres supérieurs. Le conseil approuve toutes les nominations de membres de l'équipe de haute direction.

Le comité des ressources humaines et l'équipe de haute direction examinent et évaluent les progrès réalisés par rapport à ces objectifs au moins une fois par année pour s'assurer que nous avons un bassin de femmes qualifiées et que les femmes occupant des postes de cadres supérieurs sont bien soutenues et formées. Le conseil reçoit chaque année des rapports sur les progrès réalisés par rapport à nos objectifs. En outre, le comité des ressources humaines examine chaque année les mesures que prend la société pour offrir des occasions de perfectionnement à des candidats prometteurs et diversifiés occupant des postes de niveau hiérarchique inférieur à celui de membre de la direction.

Le conseil encourage l'inclusion de femmes parmi les candidats évalués pour tous les postes de haute direction.

Nous n'avons pas d'objectifs de diversité précis pour l'équipe de haute direction. En date du 20 février 2018, trois des dix membres (30 %) de notre équipe de haute direction étaient des femmes, ce qui représente une augmentation par rapport au 28 février 2017, où deux des neuf membres (22 %) de notre équipe de haute direction étaient des femmes.



ORIENTATION ET FORMATION

Les nouveaux administrateurs participent à un programme d'orientation qui comprend des séances sur la stratégie de l'entreprise, nos principales questions commerciales et de l'information historique et financière à propos de TransCanada. Ils ont aussi l'occasion de visiter nos installations et le site de nos projets et de rencontrer l'équipe de haute direction et les autres administrateurs.

Nous adaptons les séances à chaque administrateur en fonction de ses besoins individuels et de ses domaines particuliers d'intérêt. Par ailleurs, les nouveaux administrateurs rencontrent individuellement les membres de l'équipe de haute direction, qui leur présentent un aperçu de nos différents domaines d'activité et d'exploitation et avec lequel ils discutent de leurs principaux domaines d'intérêt. Des séances d'information sont également tenues à l'intention des nouveaux membres des comités.

Les administrateurs reçoivent un manuel de référence qui contient :

- des renseignements au sujet de leurs fonctions et obligations à titre de membre du conseil
- des renseignements au sujet de nos activités et de notre exploitation
- des exemplaires des règles du conseil et des comités
- des exemplaires des documents d'information publics déposés récemment
- des documents provenant des réunions récentes du conseil.

Le comité de la gouvernance passe en revue le programme d'orientation et le manuel chaque année afin que ceux-ci continuent de répondre à nos besoins et à ceux des nouveaux administrateurs.

Le comité élabore également le programme de formation continue chaque année en fonction des questions actuelles et émergentes, de nos objectifs d'entreprise et des suggestions des administrateurs. Notre programme de formation de 2017 comprenait trois séances de réflexion approfondie sur les principes fondamentaux commerciaux et sectoriels, qui ont permis de fournir un contexte pour les discussions sur la stratégie.

La formation continue aide à renforcer la connaissance et la compréhension qu'ont les administrateurs de l'entreprise, du secteur d'activité, de la gouvernance et d'autres questions. Des membres de la haute direction ainsi que des experts externes font des présentations au conseil et à ses comités de temps à autre sur divers sujets liés à l'entreprise, notamment aux modifications des exigences imposées par la loi, les règlements et le secteur. La formation continue est également offerte de façon informelle, et des articles et publications dignes d'intérêt sont transmis à nos administrateurs.

Nous suggérons des séminaires et des programmes de formation à l'intention de nos administrateurs qui peuvent être pertinents et payons les frais d'inscription et de déplacement, s'il y a lieu. Nous offrons aussi de payer les droits annuels pour l'appartenance à des organisations appropriées qui offrent des possibilités de publication et d'études pertinentes à nos administrateurs.

Programme de formation des administrateurs de 2017

Date	Sujet	Présenté/animé par	Présents
4 mai	Séance sur des questions stratégiques – examen stratégique du secteur nord-américain du gaz naturel et responsabilités relatives aux projets	Membres de l'équipe de haute direction	Tous les administrateurs
8-10 mai	Semaine nord-américaine de la sécurité et de la santé au travail – campagne sur les règles de sécurité de TransCanada (<i>Life Saving Rules</i>)	Membres de l'équipe de haute direction et représentants de la direction	D. Michael G. Stewart
12 juin	Séances de réflexion – • discussion sur la préparation à la gestion des incidents • occasions et défis liés au marché mondial du GNL	• Bartlit Beck Herman Palenchar & Scott LLP • Poten & Partners	Tous les administrateurs
13 juin	Séance sur des questions stratégiques – contexte commercial et aperçu du secteur américain des gazoducs	Membres de l'équipe de haute direction et représentants de la direction	Tous les administrateurs
14 juin	Visite de site – Leach Xpress et station de compression à Summerfield, en Ohio	Équipe chargée du projet Leach Xpress	Tous les administrateurs
21-23 juin	Visite du chantier de construction du gazoduc en mer Sur de Texas, au Mexique	Premier vice-président, Gazoducs, Mexique	D. Michael G. Stewart
18 septembre	Séance de réflexion – secteur nord-américain de l'électricité	IHS Markit	Tous les administrateurs
11 octobre	Visite de site – installation Bruce Power à Kincardine, en Ontario	Équipe chargée du projet Bruce Power	D. Michael G. Stewart Mary Pat Salomone Indira Samarasekera Siim Vanaselja Rick Waugh
25 octobre	Séance de réflexion – marchés du pétrole brut	IHS Markit	Tous les administrateurs
30 octobre	Pratiques exemplaires du conseil d'administration	National Association of Corporate Directors	Mary Pat Salomone
6-7 novembre	Séances de planification stratégique – • énergie durable et l'avenir de l'électricité • évolution des systèmes énergétiques dans la société • contexte commercial, principes fondamentaux du secteur de l'énergie et du marché, gazoducs et pipelines de liquides et répartition d'actifs	• Peter Fox-Penner • Peter Tertzakian, ARC Energy Research Institute • Membres de l'équipe de haute direction	Tous les administrateurs
6 décembre	Séance sur des questions stratégiques – gestion des compétences, gestion de portefeuille	Vice-président directeur, Services généraux et vice-président directeur, Stratégie et expansion de l'entreprise	Tous les administrateurs

EFFICACITÉ DU CONSEIL ET ÉVALUATION DES ADMINISTRATEURS

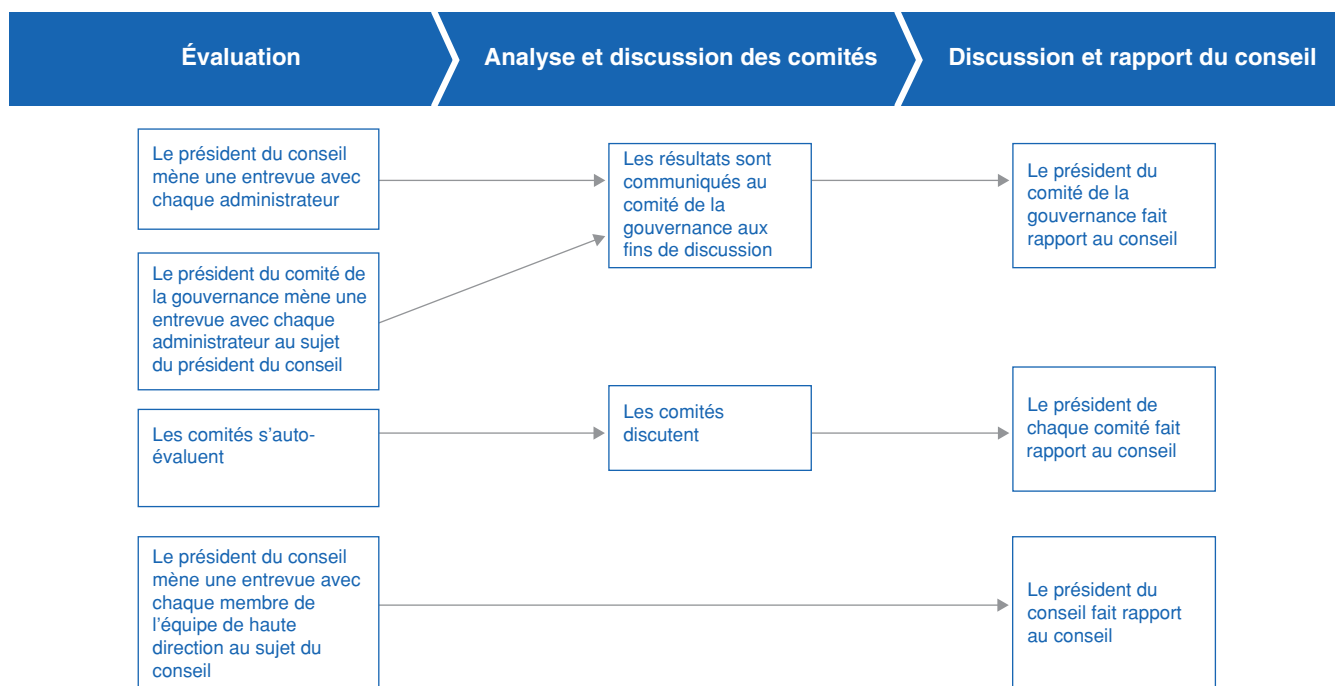
Le comité de la gouvernance supervise l'évaluation du rendement du conseil, du président du conseil, des comités et de chacun des administrateurs chaque année et communique les résultats au conseil.

En 2017, le comité de la gouvernance a procédé à un examen du processus d'évaluation du conseil, du président du conseil, des comités et des administrateurs en usage et a évalué diverses solutions de rechange. Le comité a déterminé que le processus actuel d'entrevue avec les administrateurs fonctionne efficacement.

En 2018, dans le souci d'améliorer continuellement le processus d'évaluation, le comité de la gouvernance a déterminé que le président du conseil et le président du comité de la gouvernance rencontreront chaque administrateur séparément aux fins de son évaluation individuelle. L'évaluation individuelle de chaque administrateur comportera également une discussion au sujet des attentes à l'égard des administrateurs siégeant à notre conseil et une rétroaction précise donnée à chaque administrateur sur son rendement en tant que membre du conseil.

Les entrevues comprennent des questions sur l'efficacité, la communication et le rendement personnel et individuel des pairs et sollicitent des commentaires des administrateurs sur les domaines qui pourraient être améliorés. Elles comportent des questions ouvertes, de façon à encourager la discussion et à obtenir des commentaires précis sur des sujets comme le risque, la stratégie et la gouvernance.

Le comité de la gouvernance estime que le processus d'entrevue est la façon la plus efficace pour que les administrateurs donnent une rétroaction qui peut ensuite être examinée par l'ensemble du conseil. Le comité surveille aussi les faits nouveaux en matière de gouvernance du conseil et l'évolution des meilleures pratiques en matière de gouvernance.



En 2017, le processus d'évaluation a indiqué que le président, les administrateurs et tous les comités fonctionnent efficacement et remplissent les mandats énoncés dans les règles du conseil et des comités.

Compétences financières

Le conseil a déterminé que tous les membres du comité d'audit possédaient des **compétences financières**, ce qui signifie que chaque membre est capable de lire et de comprendre un jeu d'états financiers généralement comparable au nôtre pour ce qui est de la portée et du niveau de complexité quant aux questions comptables. Vous pouvez trouver plus de renseignements sur leur formation et leur expérience financière dans les profils des administrateurs à partir de la page 14, dans le rapport du comité d'audit à la page 49 et dans la notice annuelle qui est disponible sur notre site Web (www.transcanada.com) et sur SEDAR (www.sedar.com).

Renouvellement du conseil

Le comité de la gouvernance évalue périodiquement l'ensemble des compétences de chaque administrateur et les passe en revue par rapport au calendrier de départ à la retraite de l'administrateur, à son âge et à la composition de chaque comité. L'examen prend aussi en compte les avantages du maintien d'une diversité raisonnable d'antécédents ainsi que le caractère et les qualités comportementales, comme l'intégrité.

Le comité de la gouvernance, bénéficiant des suggestions du président du conseil et du chef de la direction, est responsable de l'identification d'éventuels administrateurs convenables et sonde tout le conseil au sujet de candidats éventuels. Il fait également appel à un spécialiste du recrutement tiers afin de repérer d'éventuels candidats aux postes d'administrateur. Le comité est chargé d'évaluer ces personnes et de proposer les meilleures en vue de leur mise en candidature. Une banque de candidats compétents aux postes d'administrateur est maintenue à jour par le comité.

Le comité recherche une combinaison de compétences et d'expériences requises pour la supervision de notre entreprise et de nos affaires. Le conseil prend en considération des caractéristiques personnelles telles que le genre, l'origine ethnique et le lieu de résidence lorsqu'il examine la diversité. Bien que les candidats aux postes d'administrateur soient sélectionnés en fonction de leurs antécédents et de leur capacité d'apporter une contribution aux réunions du conseil et des comités, le conseil prend précisément aussi en considération la mixité au sein du conseil. Des renseignements à ce sujet ont été fournis précédemment à la rubrique **Gouvernance - Caractéristiques du conseil - Diversité au sein du conseil**.

Les personnes qui sont mises en candidature pour la première fois doivent avoir de l'expérience dans des secteurs d'activités semblables aux nôtres ou de l'expérience dans la gestion commerciale générale ou au sein de sociétés dont la taille et l'ampleur sont semblables aux nôtres. Elles doivent aussi manifester la volonté de siéger au conseil, être en mesure de consacrer le temps nécessaire à leurs fonctions et à leurs responsabilités et être âgées de moins de 70 ans.

Le comité recommande d'éventuels candidats en fonction de leurs qualifications et de leur indépendance et de la façon dont ces qualités équilibrent l'ensemble de compétences du conseil actuel, la structure et la composition des comités et le calendrier de départ à la retraite des administrateurs. Cette évaluation aide le conseil à déterminer la meilleure combinaison de compétences et d'expérience pour guider notre exploitation de l'entreprise et notre stratégie à long terme.

En 2017, le comité de la gouvernance a passé en revue et actualisé les principaux domaines d'expertise servant à déterminer la composition du conseil. En consultation avec un spécialiste du recrutement tiers, le comité a mis au point un ensemble révisé de principaux domaines d'expertise qui sont essentiels au fonctionnement efficace de notre conseil et nécessaires à l'élaboration de notre stratégie et au soutien de notre croissance à long terme. Dans le cadre de ce processus, le comité de la gouvernance a tenu une réunion extraordinaire pour examiner les principaux domaines d'expertise existants et actualiser la liste des principaux domaines d'expertise et a procédé à une analyse de l'écart qui sert à faciliter le renouvellement du conseil et l'évaluation des candidats aux postes d'administrateur. Le comité a également formulé des définitions pour les principaux domaines d'expertise, qui fournissent des lignes directrices uniformes pour l'évaluation des administrateurs et des candidats aux postes d'administrateur.

Le comité s'assure que le conseil recherche une expertise dans les domaines suivants :

- Comptabilité/audit
- Marchés financiers
- Chef de la direction
- Électricité
- Énergie, secteur intermédiaire et transport
- Gouvernance
- Gouvernement et réglementation
- Ressources humaines et rémunération
- Grands projets
- Fusions et acquisitions
- Exploitation/santé, sécurité et environnement
- Gestion du risque
- Stratégie et direction de la croissance
- Industrie pétrolière et gazière en amont

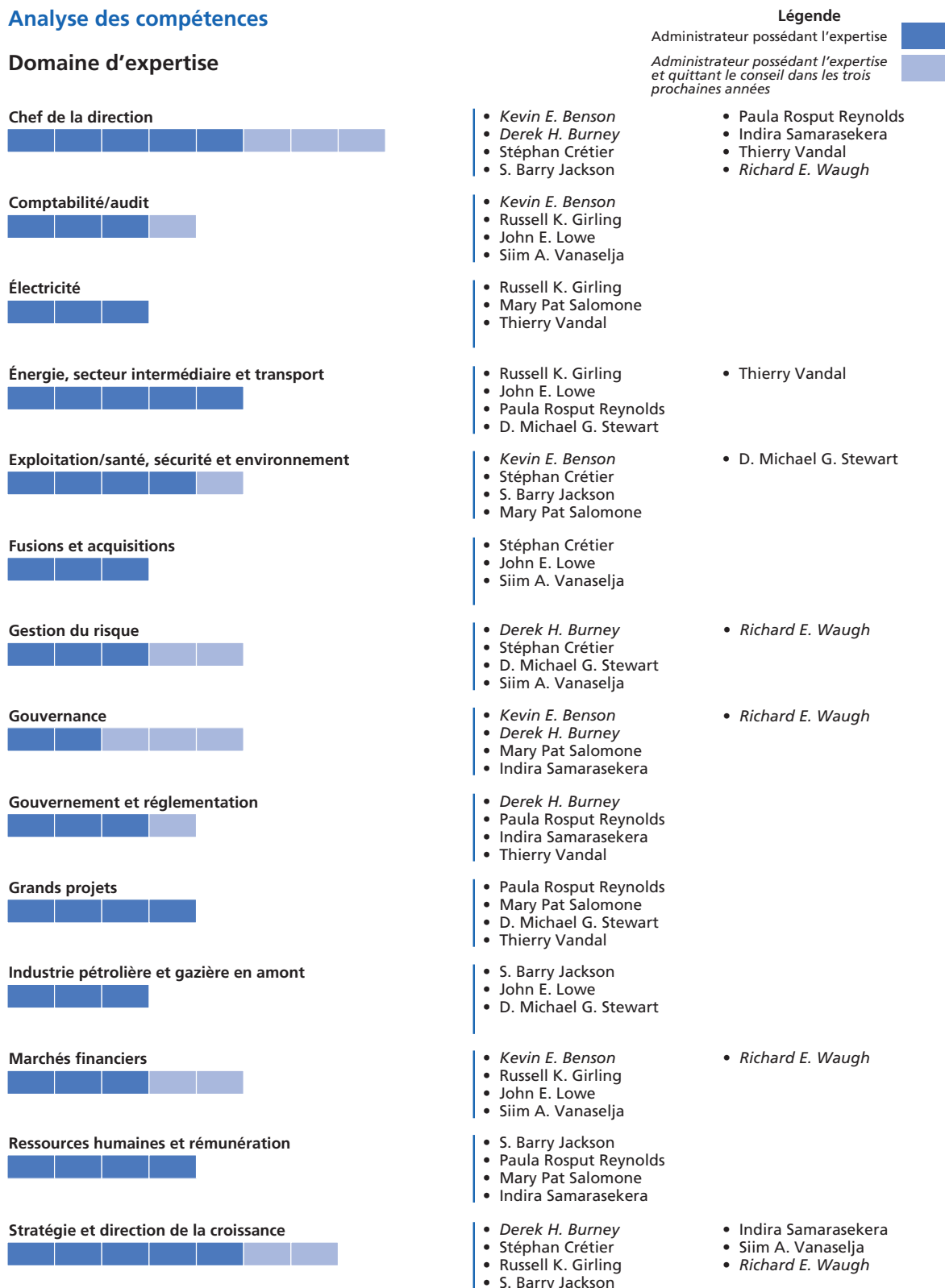
Le spécialiste du recrutement tiers a également mené des entrevues avec chaque administrateur en poste et a évalué de façon indépendante l'expérience et les compétences que chaque administrateur possède dans les domaines d'expertise énumérés ci-dessus. Bien que tous nos administrateurs possèdent un vaste éventail de compétences et d'expériences, le comité de la gouvernance a déterminé qu'il est plus efficace de mettre l'accent sur les cinq principaux domaines d'expertise de chaque administrateur pour évaluer les candidats aux postes d'administrateur et s'assurer que notre conseil dispose d'une base de connaissances approfondies dans chacun des principaux domaines d'expertise.

Analyse des compétences

Le graphique qui suit indique les cinq principaux domaines d'expertise de chacun des administrateurs actuels, tels qu'ils ont été évalués par un spécialiste du recrutement tiers indépendant. Le comité de la gouvernance tient compte de ces facteurs et d'autres facteurs au moment de discuter du renouvellement du conseil.

Analyse des compétences

Domaine d'expertise



Années de départ à la retraite prévues

Le tableau suivant présente l'année de départ à la retraite prévue de chacun des administrateurs non membres de la direction en fonction de leur âge actuel.

Année où les administrateurs sont censés prendre leur retraite			
2018	Derek H. Burney, Richard Waugh	2029	John E. Lowe
2019	Kevin E. Benson	2030	Mary Pat Salomone
2022	D. Michael G. Stewart, Indira Samarasekera	2031	Thierry Vandal
2023	S. Barry Jackson	2033	Stéphan Crétier
2027	Paula Rospot Reynolds, Siim A. Vanaselja		

Mandat des administrateurs

Une fois qu'un administrateur atteint l'âge de 70 ans, il ne se représente pas à la prochaine assemblée annuelle. Le conseil peut déroger à cette politique de départ à la retraite dans les cas suivants :

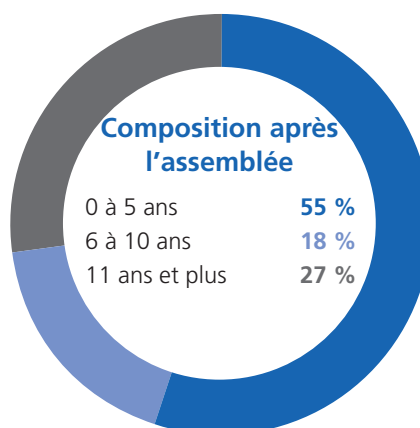
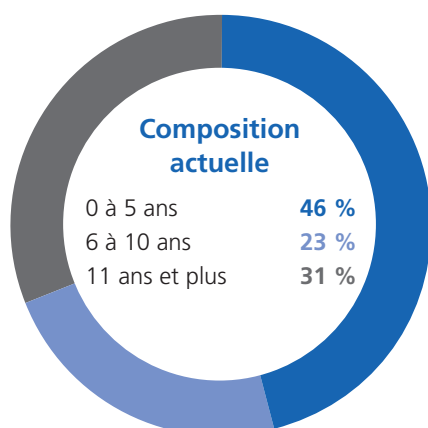
- un administrateur n'a pas siégé au conseil durant sept années consécutives avant l'âge de 70 ans
- il est dans l'intérêt de la société qu'un administrateur soit maintenu en poste en raison de ses compétences et de son expérience particulières.

Le comité de la gouvernance examine des facteurs comme l'âge, des changements dans l'occupation principale, des absences répétées aux réunions, un rendement médiocre et d'autres circonstances pertinentes qui peuvent déclencher la démission ou le départ à la retraite d'un administrateur.

TransCanada n'impose pas de limite à la durée du mandat des administrateurs. Selon nous, de telles limites ne constituent pas un mécanisme efficace pour promouvoir le renouvellement du conseil. Outre l'évaluation annuelle des administrateurs, qui assure que chaque administrateur, les comités et le conseil fonctionnent efficacement, le comité examine la planification de la relève des administrateurs au moins une fois l'an. Cet examen lui permet de veiller à ce que le conseil soit composé d'une combinaison d'expériences et de compétences appropriée afin de guider notre stratégie à long terme et l'exploitation continue de notre entreprise. Notre politique de départ à la retraite souple favorise un renouvellement efficace du conseil sans limiter la combinaison de compétences et d'expériences de ses membres.

Le conseil a renoncé à l'application de la politique de départ à la retraite à l'égard de M. Benson et lui a demandé de se présenter en vue de sa réélection à l'assemblée annuelle 2018. La vaste expérience des affaires de M. Benson et ses solides compétences en gestion continuent d'aider grandement le conseil dans sa surveillance des activités et des affaires de TransCanada. En outre, en tant que président du comité de la gouvernance, M. Benson s'occupe pleinement de la supervision des efforts de planification de la relève des administrateurs de ce comité, compte tenu des départs à la retraite récents et imminents.

Les graphiques suivants illustrent la composition de notre conseil selon les années de service à la date de la présente circulaire et après l'assemblée annuelle dans l'hypothèse où tous les administrateurs mis en candidature sont élus.



DIALOGUE

Nous croyons qu'il est important de nouer le dialogue avec nos parties intéressées.

Les membres de notre conseil sont en contact avec des organisations en matière de gouvernance et des groupes de défense des actionnaires afin de discuter des meilleures pratiques émergentes et de commenter la façon dont nous maintenons nos normes élevées en matière de gouvernance.

TransCanada a mis en place un programme complet afin d'entretenir un dialogue régulier avec ses actionnaires et ses autres parties intéressées. Nous publions des communiqués pour annoncer les faits nouveaux importants concernant la société et nos résultats financiers trimestriels. Notre équipe de haute direction tient des téléconférences portant sur nos résultats financiers et nos résultats d'exploitation trimestriels ainsi que sur les importants faits nouveaux concernant la société. Notre équipe de haute direction tient également une journée annuelle des investisseurs pour discuter de la stratégie de la société, des faits nouveaux et des perspectives commerciales à long terme. Les téléconférences et la journée des investisseurs sont diffusées sur le Web et sont accessibles aux analystes, aux actionnaires, aux médias et au grand public. Nos membres de la haute direction et nos cadres supérieurs prononcent des allocutions lors de conférences à l'intention des investisseurs et des intervenants du secteur et tiennent des rencontres individuelles en personne ou par téléphone avec les investisseurs dans le cadre de notre programme de dialogue régulier avec les actionnaires. De plus, notre service des relations avec les investisseurs est disponible en personne ou par téléphone pour répondre aux questions et aux préoccupations des actionnaires et pour fournir de l'information publique sur TransCanada.

Des communiqués, de l'information sur la société, des foires aux questions et des renseignements sur les événements et les présentations passés et à venir peuvent être consultés en ligne au www.transcanada.com.

Notre service des relations avec les investisseurs est ouvert à toute occasion de dialogue avec nos actionnaires et les autres parties intéressées. Vous pouvez communiquer avec notre service des relations avec les investisseurs directement par téléphone, par courriel ou par la poste à l'adresse suivante :

Relations avec les investisseurs
TransCanada Corporation
450 1st Street S.W.
Calgary (Alberta)
T2P 5H1 Canada
investor_relations@transcanada.com
1-800-361-6522

COMMUNICATION AVEC LE CONSEIL

Le dialogue avec les actionnaires nous permet de connaître directement l'opinion des actionnaires et des autres importantes parties intéressées sur n'importe quelle question ou préoccupation.

Les actionnaires, les employés et les autres personnes peuvent communiquer avec le conseil directement en écrivant à l'adresse suivante :

Président du conseil d'administration
a/s de la secrétaire
TransCanada Corporation
450 1st Street S.W.
Calgary (Alberta) T2P 5H1

Les membres du conseil, y compris les présidents de comité, seront également disponibles à l'assemblée annuelle pour recevoir les questions des actionnaires.

PROPOSITIONS D'ACTIONNAIRES

Selon la loi canadienne, les propositions d'actionnaires ne peuvent être prises en considération pour l'assemblée annuelle des actionnaires ordinaires que si elles sont soumises au plus tard à une date précise.

Notre secrétaire doit recevoir les propositions d'actionnaires **avant 17 h (HAR) le 22 novembre 2018** afin que celles-ci soient prises en considération pour la circulaire pour notre assemblée annuelle 2019 des actionnaires ordinaires.

RÈGLEMENT SUR LES PRÉAVIS

Les actionnaires qui souhaitent proposer un candidat au conseil d'administration à l'assemblée annuelle 2018 des actionnaires ordinaires autrement qu'au moyen d'une proposition d'actionnaire doivent :

- en aviser la secrétaire par écrit et
- fournir les renseignements requis par notre règlement administratif numéro 1, qui peut être consulté sur notre site Web (www.transcanada.com) ou sur SEDAR (www.sedar.com).

Pour qu'une personne soit incluse dans notre liste des candidats aux postes d'administrateurs pour l'assemblée annuelle 2018 des actionnaires ordinaires, l'avis de mise en candidature doit parvenir à la secrétaire **avant 17 h (HAR) le 27 mars 2018**.

Le tableau suivant indique les délais de préavis à respecter pour les mises en candidature d'administrateurs aux assemblées annuelles et extraordinaires.

Type d'assemblée	Moment de l'annonce	Délai de préavis
Assemblée annuelle	Annonce publique plus de 50 jours avant l'assemblée	Au moins 30 jours avant l'assemblée
	Annonce publique 50 jours ou moins avant l'assemblée	Au moins 10 jours après la première annonce publique de l'assemblée
Assemblée extraordinaire aux fins de l'élection d'administrateurs	Annonce publique plus de 50 jours avant l'assemblée	Au moins 15 jours avant l'assemblée
	Annonce publique 50 jours ou moins avant l'assemblée	Au moins 15 jours après la première annonce publique de l'assemblée

COMITÉS DU CONSEIL

Le conseil compte quatre comités permanents :

- Comité d'audit
- Comité de la gouvernance
- Comité santé, sécurité et environnement
- Comité des ressources humaines

Chacun des comités est entièrement composé d'administrateurs indépendants.

Le comité de la gouvernance est responsable de l'examen de la composition de chaque comité et de la recommandation de changements une fois que de nouveaux administrateurs sont nommés ou élus au conseil. Chaque comité doit être composé entièrement d'administrateurs indépendants, sauf le comité santé, sécurité et environnement, qui doit avoir une majorité d'administrateurs indépendants. À l'heure actuelle, tous les membres du comité santé, sécurité et environnement sont indépendants. Chaque comité a le pouvoir de retenir les services de conseillers afin de l'aider à s'acquitter de ses responsabilités. Le conseil n'a pas de comité de direction.

Chaque comité passe en revue ses règles au moins une fois par année et recommande des changements au comité de la gouvernance et au conseil. Vous pouvez trouver les règles des comités sur notre site Web (www.transcanada.com).

Les comités d'audit et des ressources humaines tiennent des réunions simultanées, tout comme les comités de la gouvernance et santé, sécurité et environnement, afin que chaque comité ait suffisamment de temps pour se concentrer sur ses responsabilités. Par conséquent, M. Vanaselja, le président du conseil non membre de la direction indépendant, est un membre votant du comité de la gouvernance et du comité des ressources humaines et n'est pas membre du comité d'audit ou du comité santé, sécurité et environnement.

Les comités seront reconstitués après l'assemblée annuelle.

À toutes les réunions, il y a du temps réservé pour que les membres discutent des activités et des responsabilités du comité en l'absence de la direction.

Comité d'audit

Membres	John E. Lowe (président) Kevin E. Benson Derek H. Burney (prendra sa retraite le 27 avril 2018) Stéphane Crétier Indira Samarasekera D. Michael G. Stewart Thierry Vandal (depuis le 8 novembre 2017)
Réunions en 2017	5 réunions régulières (février, mai, juillet, novembre et décembre)
Indépendants	7 administrateurs indépendants, totalement indépendants et possédant tous des compétences financières MM. Benson, Lowe et Vandal sont des « experts financiers du comité d'audit » au sens attribué à l'expression « audit committee financial expert » par la SEC aux États-Unis et ont chacun l'expérience en comptabilité ou en gestion financière connexe requise aux termes des règles de la NYSE.
Mandat	Le comité d'audit est chargé d'assister le conseil dans sa surveillance de l'intégrité de nos états financiers et de notre conformité aux exigences légales et réglementaires. Il est aussi responsable de la surveillance et du contrôle du processus comptable et d'information et du processus d'audit interne et externe ainsi que du rendement et de l'indépendance de nos auditeurs internes et externes.

Le comité d'audit se réunit à huis clos avec le chef des finances au début de chaque réunion et rencontre aussi séparément les auditeurs externes et le vice-président, Conformité et audit interne. Le comité se réunit aussi à huis clos à la fin de chaque réunion.

Faits saillants de 2017

- **Examen** de nos documents d'information annuels et intermédiaires de 2017, y compris les états financiers consolidés annuels audités et intermédiaires non audités et le rapport de gestion connexe, la notice annuelle et la circulaire et recommandation de ceux-ci au conseil pour approbation.
- **Surveillance** de nos risques liés à l'information financière, y compris les questions concernant l'importance relative et l'évaluation des risques.
- **Réception** de la déclaration d'indépendance écrite officielle de l'auditeur externe (qui énonce toutes ses relations avec TransCanada) et de ses commentaires à l'intention de la direction au sujet de nos contrôles et de nos procédés internes.
- **Examen** de la nomination de l'auditeur externe et de ses honoraires estimatifs et recommandation de ceux-ci au conseil pour approbation.
- **Examen** des plans d'audit des auditeurs internes et externes et approbation préalable des services non liés à l'audit fournis par KPMG se rapportant principalement à la fiscalité et aux régimes d'avantages sociaux.
- **Approbation** de la nomination de l'auditeur externe pour les régimes de retraite 401(k) des employés.
- **Recommandation** de la capitalisation du régime de retraite agréé et du régime de retraite complémentaire.
- **Examen** des principales conventions et estimations comptables.
- **Réception** de rapports de la direction sur nos plans et nos initiatives en matière de cybersécurité.
- **Surveillance** des exigences, de la structure et des résultats du programme de conformité d'entreprise, y compris les pratiques de corruption à l'étranger et les lois et politiques anticorruption.
- **Surveillance** de l'information financière canadienne et américaine et des faits nouveaux juridiques et réglementaires touchant notre processus de présentation de l'information financière, nos contrôles financiers et notre information à l'égard de celle-ci.
- **Examen et recommandation** de modifications à l'ensemble des politiques de gestion du risque et examen des faits nouveaux et des rapports relatifs aux risques de contrepartie, d'assurance et du marché.
- **Examen et recommandation** de prospectus liés à l'émission de titres, notamment un programme d'émission d'actions ordinaires « au cours du marché ».
- **Recommandation** de modifications au *Code d'éthique des affaires*.
- **Approbation** du choix annuel de conclure des swaps non compensés comme le permet la législation américaine et suivi de la conformité.
- **Réception** de rapports périodiques de la direction sur la gestion des risques, les finances et la liquidité, la trésorerie, les pensions, la fiscalité, la conformité, les litiges importants et les contrôles de sécurité des services d'information.
- **Réception** de rapports périodiques du service d'audit interne.
- **Examen** du caractère adéquat des effectifs en comptabilité et en fiscalité.
- **Examen et recommandation** de modifications aux règles du comité d'audit.
- **Examen** des litiges importants.

Notre notice annuelle renferme davantage d'information sur le comité d'audit, notamment les règles du comité, les responsabilités de surveillance, la formation et l'expérience de chaque membre et les politiques et procédures établies pour l'approbation au préalable des services non liés à l'audit autorisés. La notice annuelle 2017 peut être consultée sur notre site Web (www.transcanada.com) et sur SEDAR (www.sedar.com).

Comité de la gouvernance

Membres	Kevin E. Benson (président) Derek H. Burney (prendra sa retraite le 27 avril 2018) S. Barry Jackson Paula Rosput Reynold (depuis le 5 mai 2017) Indira Samarasekera Siim A. Vanaselja
Réunions en 2017	3 réunions régulières (février, mai et décembre) et une réunion extraordinaire (avril)
Indépendants	6 administrateurs indépendants, totalement indépendants
Mandat	Le comité de la gouvernance est chargé d'aider le conseil à maintenir de solides politiques et pratiques en matière de gouvernance au sein de TransCanada, d'examiner l'indépendance et les compétences financières des administrateurs, de gérer la rémunération des administrateurs et le processus d'évaluation du conseil et de surveiller notre processus de planification stratégique ainsi que les activités de gestion du risque. Il surveille la relation entre la direction et le conseil, les niveaux de propriété d'actions des administrateurs, les faits nouveaux en matière de gouvernance et les nouvelles pratiques exemplaires. Il lui incombe aussi de trouver des candidats compétents que le conseil pourrait envisager comme administrateurs éventuels. Il recommande également le calendrier des réunions du conseil et des comités et des visites des lieux et surveille les questions liées au moment de notre assemblée annuelle.

Le comité de la gouvernance se réunit à huis clos au début et à la fin de chaque réunion.

Faits saillants de 2017

- **Examen** de l'indépendance de chaque administrateur en fonction de nos critères écrits pour orienter le conseil dans son évaluation annuelle de l'indépendance, de la structure et de la composition de chaque comité et des autres postes d'administrateur occupés par les membres du conseil (y compris au sein de sociétés ouvertes et fermées, de sociétés d'État et d'organismes sans but lucratif).
- **Surveillance** de notre processus de planification stratégique, y compris les questions stratégiques à examiner et la planification de nos questions stratégiques et des séances de planification.
- **Surveillance** de nos activités de gestion des risques, y compris la réception de comptes rendus sur les principaux risques commerciaux et la formulation de recommandations à l'intention du conseil, au besoin.
- **Examen** des principaux risques identifiés avec la direction afin de garantir que le conseil et les comités sont adéquatement encadrés et que nous disposons de programmes de gestion afin d'atténuer les risques.
- **Surveillance** des exigences relatives à la propriété d'actions par les administrateurs.
- **Réception** de renseignements et discussion sur certains éléments de la structure de rémunération des administrateurs.
- **Examen** de comptes rendus sur le vote consultatif sur la rémunération et des tendances en matière de vote.
- **Examen** de nos politiques, activités et dépenses de lobbying.
- **Révision** de la liste des principaux domaines d'expertise de notre conseil et formulation de définitions connexes.
- **Examen** de nos lignes directrices relatives à la gouvernance et des règles de nos comités et recommandation de modifications appropriées au conseil aux fins d'approbation. Ces modifications comprennent la révision des règles du comité de la gouvernance et du comité des ressources humaines à la lumière des processus de surveillance des conflits d'intérêts et de la gestion des risques existants.
- **Supervision** de l'évaluation annuelle du conseil, des comités et du président.
- **Surveillance** de mises à jour de la réglementation en valeurs mobilières (réglementation et mises à jour juridiques touchant nos politiques, nos procédures et nos pratiques en matière d'information) et de questions concernant les marchés financiers. Le comité continue de surveiller les faits nouveaux d'ordre juridique et les nouvelles pratiques exemplaires au Canada, aux États-Unis et à l'échelle internationale.
- **Supervision** de la politique en matière de retraite du conseil, du renouvellement du conseil et de la sélection de nouveaux candidats à des postes d'administrateurs.
- **Examen** des évaluations externes des pratiques de gouvernance et formulation de recommandations sur les modifications à apporter aux pratiques du gouvernance à l'intention du conseil, au besoin.
- **Réception** de renseignements sur les assemblées des actionnaires virtuelles et hybrides.

Comité santé, sécurité et environnement

Membres	D. Michael G. Stewart (président) Stéphan Crétier John Lowe Mary Pat Salomone Thierry Vandal (depuis le 8 novembre 2017) Richard E. Waugh (prendra sa retraite le 27 avril 2018)
Réunions en 2017	4 réunions régulières (février, mai, juin et décembre)
Indépendants	6 administrateurs indépendants, totalement indépendants
Mandat	Le comité santé, sécurité et environnement est chargé de surveiller les questions concernant la santé, la sécurité et l'environnement (les « questions de SSE »). Le comité examine et surveille ce qui suit : - le rendement et les activités de TransCanada en ce qui a trait aux questions de SSE, notamment le respect des lois, des règlements et des ordonnances applicables et projetés; la conformité aux normes et aux pratiques exemplaires de l'industrie; la santé et la sécurité du personnel; la sécurité des procédés; la fiabilité des actifs, la gestion du risque opérationnel et les plans et les programmes relatifs à l'intégrité des actifs; et les plans et les programmes d'intervention en cas d'urgence - les systèmes, les programmes et les politiques relatifs aux questions de SSE et la question de savoir s'ils sont élaborés adéquatement et mis en oeuvre efficacement - les mesures et les initiatives prises par TransCanada pour prévenir, atténuer et gérer les risques liés aux questions de SSE qui pourraient avoir une incidence défavorable sur notre exploitation, nos activités, nos plans, nos stratégies ou notre réputation, ou encore pour éviter que nos employés, nos actifs ou nos activités ne subissent des pertes ou des préjudices en raison d'actes malveillants, de catastrophes naturelles ou d'autres situations de crise - tous les incidents critiques touchant nos actifs ou nos activités, notamment : le décès ou une blessure mettant en danger la vie d'une personne; une rupture de pipeline causant des dommages matériels ou des pertes de produit importants; une dénonciation concernant des questions de SSE; ou tout incident relatif à la sécurité du personnel et du public, à des dommages matériels, à des dommages environnementaux ou à la sécurité matérielle qui est susceptible d'avoir une incidence grave sur notre réputation ou sur la continuité de nos activités - les audits réglementaires, les constatations, les ordonnances, les rapports et/ou les recommandations importants effectués, formulés ou délivrés par TransCanada ou à celle-ci relativement à des questions de SSE, ainsi que la réponse de la direction à leur égard.

Le comité santé, sécurité et environnement s'est réuni séparément avec le chef de l'exploitation (pendant une partie de l'année) et avec des représentants des cadres supérieurs (pendant le reste de l'année) à la fin de chaque réunion. Le comité se réunit aussi à huis clos à la fin de chaque réunion.

Faits saillants de 2017

- **Réception et examen** de rapports périodiques sur les activités, le rendement et la conformité en ce qui concerne les questions de SSE.
- **Réception** de rapports périodiques sur la gestion du risque opérationnel, la sécurité des personnes et des procédés et les questions de conformité à la réglementation relatives à l'intégrité des actifs.
- **Examen** de l'état des incidents critiques, de l'analyse des causes profondes et du suivi des incidents.
- **Surveillance** de la réponse de la direction et de la situation des plans de mesures correctives par rapport à d'importants audits effectués par l'Office national de l'énergie, la Pipeline and Hazardous Materials Safety Administration et d'autres organismes de réglementation.
- **Surveillance** de nos activités de gestion des risques relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement et présentation de rapports au conseil au besoin.
- **Surveillance** de l'efficacité des politiques, des systèmes de gestion, des programmes, des procédures et des pratiques en matière de SSE par la réception de rapports concernant nos quatre niveaux d'activités de gouvernance relativement aux constatations d'audits internes et externes.
- **Surveillance** des mises à jour apportées aux législations canadienne et américaine sur les émissions atmosphériques et les gaz à effet de serre (GES), des initiatives en matière de changement climatique et des questions de conformité connexes.
- **Réception** de l'exposé annuel sur la santé et l'hygiène industrielle.
- **Visite** de Leach Xpress et de la station de compression à Summerfield, en Ohio.
- **Participation** à une visite de site facultative de l'installation Bruce Power, à Kincardine, en Ontario, qui a compris une démonstration en situation réelle de l'installation d'entraînement à la lutte contre les incendies.
- **Réception** et examen de rapports périodiques sur le rendement opérationnel et le rendement en matière de SSE à l'installation Bruce Power.
- **Réception** d'une présentation faite par des consultants externes portant sur l'analyse des causes fondamentales des catastrophes environnementales historiques.

Comité des ressources humaines

Membres	Paula Rosput Reynolds (présidente) S. Barry Jackson Mary Pat Salomone Siim A. Vanaselja (depuis le 5 mai 2017) Richard E. Waugh (prendra sa retraite le 27 avril 2018)
Réunions en 2017	5 réunions régulières (janvier, février, juillet, novembre et décembre)
Indépendants	5 administrateurs indépendants, totalement indépendants
Mandat	Le comité des ressources humaines est chargé d'aider le conseil à élaborer des politiques et des plans solides en matière de ressources humaines, de surveiller les programmes de rémunération, d'évaluer le rendement du chef de la direction et d'autres membres de l'équipe de haute direction par rapport à des objectifs préétablis et de recommander leur rémunération au conseil. Il approuve et, s'il y a lieu, recommande au conseil les attributions d'incitatifs aux membres de la direction et les principales modifications des programmes de rémunération et des régimes d'avantages à l'intention des employés. Il examine également les prestations prévues par nos régimes de retraite canadiens et les exigences relatives à la propriété d'actions pour les hauts dirigeants.

Le comité des ressources humaines se réunit à huis clos au début et à la fin de chaque réunion.

Faits saillants de 2017

- **Évaluation** du rendement de l'équipe de haute direction et recommandation de la rémunération de la haute direction pour 2017 au conseil aux fins d'approbation.
- **Renouvellement de la nomination** de Meridian Compensation Partners (Meridian) à titre de consultant en rémunération indépendant du comité après avoir établi que Meridian est indépendante d'après les facteurs énumérés par la NYSE.
- **Modification** des pondérations relatives des mesures du rendement applicables aux membres de la haute direction visés aux termes du régime incitatif à court terme pour tenir compte d'une augmentation de la pondération attribuée au rendement de l'entreprise et des unités d'exploitation.
- **Examen** des modifications apportées aux programmes de retraite américains afin de les harmoniser avec les pratiques du marché américain.
- **Examen** des risques associés aux programmes de rémunération.
- **Examen** et approbation d'un groupe de référence recalibré pour la rémunération des membres de la haute direction visés.
- **Approbation** d'un groupe de référence défini pour les employés américains à compter de 2018 dans le cadre de l'intégration des anciens employés de Columbia aux programmes de rémunération de TransCanada.
- **Examen** du régime d'options d'achat d'actions et recommandation d'apporter des modifications aux dispositions de modification conformément aux pratiques exemplaires.
- **Examen** de la composition de la rémunération incitative à long terme et des tendances actuelles du marché.
- **Examen** de nos mesures du rendement aux termes du régime d'unités d'actions à l'intention des dirigeants (UAID).
- **Examen** de notre stratégie de gestion des compétences.
- **Examen** de la correspondance entre la rémunération réellement gagnée et le rendement au cours des périodes de mesure applicables.

Rémunération

Nous visons le respect de normes élevées de gouvernance, notamment la gouvernance relative à la rémunération.

La présente section vous indique comment le conseil prend les décisions en matière de rémunération des administrateurs et des hauts dirigeants au sein de TransCanada et explique ses décisions pour 2017.

Gouvernance relative à la rémunération

Le conseil, le comité des ressources humaines et le comité de la gouvernance sont responsables de l'intégrité de nos pratiques en matière de gouvernance relative à la rémunération.

Comité des ressources humaines

Paula Rosput Reynolds (présidente)
S. Barry Jackson
Mary Pat Salomone
Siim A. Vanaselja (depuis le 5 mai 2017)
Richard E. Waugh

Comité de la gouvernance

Kevin E. Benson (président)
Derek H. Burney
S. Barry Jackson
Paula Rosput Reynolds (depuis le 5 mai 2017)
Indira Samarasekera
Siim A. Vanaselja

Le conseil approuve toutes les questions liées à la rémunération des hauts dirigeants et des administrateurs. Il incombe aux comités d'examiner les questions relatives à la rémunération et de faire des recommandations. Les deux comités sont entièrement indépendants. Chaque membre du comité des ressources humaines est indépendant aux termes des exigences de la NYSE relatives à l'indépendance du comité de la rémunération.

OÙ TROUVER QUOI

> Gouvernance relative à la rémunération	53
Expertise	54
Surveillance de la rémunération	55
Consultant indépendant	59
Consultant en rémunération des administrateurs	59
> Rémunération des administrateurs	60
Analyse portant sur la rémunération des administrateurs	60
Renseignements détaillés sur la rémunération des administrateurs de 2017	64
> Rémunération des hauts dirigeants	72
Lettre du comité des ressources humaines aux actionnaires	69
Analyse portant sur la rémunération des hauts dirigeants	72
Renseignements détaillés sur la rémunération des hauts dirigeants de 2017	98

Ressources humaines et rémunération des hauts dirigeants

Le comité des ressources humaines est responsable de la rémunération des hauts dirigeants. Il est composé de cinq administrateurs indépendants dont l'ensemble de compétences et d'expérience dans les domaines de la gestion, des affaires, de l'industrie, des ressources humaines, de la rémunération de la haute direction et de l'obligation de rendre des comptes au public leur permet de s'acquitter de leurs responsabilités.

Nom	Expérience en ressources humaines/rémunération	Marchés financiers	Expérience à titre de chef de la direction	Comptabilité/audit	Gouvernance	Gestion du risque
Paula Rosput Reynolds (présidente)	X		X	X	X	X
S. Barry Jackson	X		X	X	X	
Mary Pat Salomone	X			X	X	
Siim A. Vanaselja (depuis le 5 mai 2017)		X		X	X	X
Richard E. Waugh (prendra sa retraite le 27 avril 2018)	X	X	X	X	X	X

Tous les membres ont de l'expérience à titre de membres de comité des ressources humaines ou de la rémunération d'autres sociétés ouvertes.

M^{me} Reynolds, la présidente du comité, est actuellement membre du comité de la rémunération d'une autre société ouverte. En tant qu'ancienne chef de la direction de deux sociétés ouvertes américaines, elle a été responsable de la supervision de régimes de rémunération et de leur mise en oeuvre et a une expérience de la conception et de l'évaluation d'objectifs fondés sur le rendement pour les hauts dirigeants. Elle a travaillé en étroite collaboration avec des consultants en rémunération et s'est occupée de tous les aspects de la conception, de la mise en oeuvre et de l'administration de programmes de rémunération.

M. Jackson a aussi agi à titre de président ou été membre du comité de rémunération de plusieurs sociétés ouvertes. À titre d'ancien chef de la direction d'une société pétrolière et gazière ouverte, M. Jackson a l'expérience de la supervision de programmes de rémunération des hauts dirigeants, notamment de la collaboration étroite avec des consultants en rémunération, et a participé à tous les aspects de la conception, de la mise en oeuvre et de l'administration de programmes de rémunération à titre de haut dirigeant et d'administrateur.

M^{me} Salomone est actuellement présidente et membre des comités de la rémunération de deux autres sociétés ouvertes. Elle a auparavant été vice-présidente principale et chef de l'exploitation d'une société d'infrastructure énergétique ouverte et a également occupé divers postes de haute direction dans le secteur de l'infrastructure énergétique. À titre d'ancienne haute dirigeante et d'administratrice actuelle, M^{me} Salomone possède de l'expérience dans l'établissement et l'administration des programmes de rémunération et des objectifs fondés sur le rendement des hauts dirigeants.

M. Vanaselja a été vice-président directeur et chef des finances d'une société ouverte. Il a également siégé aux comités des ressources de direction et de la rémunération d'une société ouverte et de plusieurs sociétés fermées et possède de l'expérience dans la mise en oeuvre, l'administration et la gestion de programmes et de régimes de rémunération des hauts dirigeants.

M. Waugh, à titre d'ancien chef de la direction d'une institution financière cotée en bourse, possède de l'expérience dans la supervision et l'administration de programmes et de régimes de rémunération des hauts dirigeants.

En plus de l'expérience collective du comité dans les questions de rémunération, tous les membres se tiennent au courant des tendances et des faits nouveaux en matière de rémunération et des cadres juridique et réglementaire applicables.

Gouvernance

Vous pouvez trouver des renseignements précis sur les antécédents et l'expérience de chaque administrateur dans les profils des administrateurs à partir de la page 14 et de plus amples renseignements sur les comités à partir de la page 48.

Le comité de la gouvernance est responsable de la rémunération des administrateurs et de la surveillance du risque. Il est composé de six administrateurs indépendants qui ont des compétences et une expérience diverses dans les domaines des affaires, du risque, de la gouvernance, des ressources humaines et de la rémunération. Six des membres sont actuellement ou ont été membres de comités des ressources humaines ou de la rémunération d'autres sociétés ouvertes. Quatre des membres ont aussi été chef de la direction d'une ou de plusieurs sociétés ouvertes, ce qui leur a donné de l'expérience dans la surveillance des questions de rémunération et la participation directe à celles-ci.

SURVEILLANCE DE LA RÉMUNÉRATION

La surveillance de la rémunération vise à s'assurer que les hauts dirigeants et les administrateurs sont rémunérés équitablement par rapport au marché sans que l'entreprise et l'exploitation de TransCanada courent un risque injustifié.

Le conseil examine nos politiques et nos pratiques en matière de rémunération chaque année, prend en compte les risques éventuels et apporte les redressements qu'il juge nécessaires pour que nos politiques relatives à la rémunération ne soient pas raisonnablement susceptibles d'avoir un effet défavorable important sur TransCanada. Il effectue ce travail directement ou par l'intermédiaire du comité des ressources humaines et du comité de la gouvernance.

Le conseil a approuvé diverses politiques et pratiques en matière de rémunération afin d'identifier et d'atténuer efficacement les risques liés à la rémunération et de décourager les membres de l'équipe de haute direction ou d'autres personnes de prendre des risques inappropriés ou excessifs.

Plan stratégique pluriannuel

Nous avons un plan stratégique pluriannuel qui identifie nos stratégies fondamentales afin de réaliser notre vision, à savoir être la société d'infrastructures énergétiques de pointe en Amérique du Nord. Nos stratégies fondamentales visent à :

- maximiser la valeur de nos actifs d'infrastructure et de nos positions commerciales tout au long de leur cycle de vie
- concevoir sur le plan commercial et créer des programmes d'investissement à l'égard de nouveaux actifs
- entretenir un portefeuille axé sur des possibilités de développement de grande qualité
- maximiser notre capacité concurrentielle.

La rémunération des hauts dirigeants est étroitement reliée au plan stratégique. Nos objectifs d'entreprise annuels soutiennent le plan stratégique et sont intégrés à notre processus de prise de décisions en matière de rémunération. À la fin de chaque année, le conseil évalue notre rendement par rapport aux objectifs de l'entreprise afin d'établir le coefficient de la société qui est utilisé pour le calcul des incitatifs à court terme de l'équipe de haute direction et de tous les autres employés. Le conseil s'assure aussi que les objectifs de rendement individuel annuels de chaque membre de l'équipe de haute direction sont harmonisés avec nos objectifs d'entreprise et reflètent les domaines de rendement propres à chaque rôle lorsqu'il établit la rémunération directe totale de chaque haut dirigeant.

Philosophie en matière de rémunération

Notre philosophie en matière de rémunération guide toute la conception des programmes de rémunération et les décisions en matière de rémunération. Notre approche de la rémunération est structurée afin d'atteindre quatre objectifs clés : rémunérer en fonction du rendement, être concurrentielle par rapport au marché, harmoniser les intérêts des hauts dirigeants avec ceux de nos diverses parties intéressées, et attirer, recruter et garder nos hauts dirigeants. En fixant les niveaux de rémunération, chaque composante – salaire de base, incitatifs à court terme et incitatifs à long terme – ainsi que la rémunération directe totale sont établies par rapport aux niveaux médians de notre groupe de référence (voir les pages 76 à 89 pour de plus amples renseignements).

La rémunération des hauts dirigeants vise à récompenser le rendement, étant donné qu'une partie importante de la rémunération directe totale est une rémunération variable ou à risque. Pour ce qui est de la composition de la rémunération de chacun des membres de la haute direction visés, voir les pages 93 à 97.

Rémunération des hauts dirigeants structurée de façon à gérer le risque

Le comité des ressources humaines et le conseil ont structuré le programme de rémunération des hauts dirigeants de façon à garantir que les hauts dirigeants sont rémunérés équitablement sans que TransCanada coure un risque injustifié et sans que les hauts dirigeants soient encouragés à prendre des risques inappropriés. Le comité est déterminé à améliorer continuellement les pratiques de rémunération des hauts dirigeants et examine régulièrement les pratiques exemplaires courantes.

- **Processus structuré** : Le comité a mis en oeuvre un processus de prise de décision officiel faisant intervenir la direction, le comité et le conseil. Le comité suit un processus d'examen en plusieurs étapes pour toutes les questions relatives à la rémunération, d'abord en adoptant des objectifs et des mesures du rendement et en examinant la façon dont le rendement se compare aux mesures préétablies, puis en sollicitant les commentaires du conseil concernant le caractère raisonnable des résultats.
- **Évaluation comparative afin de garantir l'équité** : La rémunération des hauts dirigeants fait l'objet d'une évaluation annuelle. La rémunération des administrateurs fera l'objet d'une évaluation biennale par le comité de la gouvernance et le conseil. La rémunération des administrateurs et des hauts dirigeants est comparée par rapport à des groupes de référence composés de sociétés de taille comparable afin d'en évaluer le caractère concurrentiel et l'équité, et le caractère adéquat de la composition des groupes de référence applicables est passé en revue.
- **Modélisation et test de tension** : Le comité utilise la modélisation afin de soumettre à un test de tension différents scénarios de rémunération et la rémunération des hauts dirigeants future éventuelle. Cela comprend une analyse de l'effet éventuel de différents scénarios du rendement de l'entreprise sur la rémunération attribuée antérieurement et en cours afin d'évaluer si les résultats sont raisonnables. Le comité utilise aussi la modélisation pour évaluer les paiements conformément aux conditions des contrats d'emploi des hauts dirigeants en cas de cessation d'emploi et de changement de contrôle.
- **Conseil indépendant** : Le comité a recours à un consultant en rémunération externe indépendant qui fournit des conseils sur l'évaluation comparative de la rémunération de la haute direction, la conception des régimes incitatifs, la gouvernance relative à la rémunération et la rémunération au rendement.
- **Harmonisation avec les intérêts des actionnaires** : Le comité et le conseil mettent un accent important sur les incitatifs à long terme lorsqu'ils établissent la rémunération directe totale de l'équipe de haute direction. Nos incitatifs à long terme comprennent les options d'achat d'actions et les unités d'actions à l'intention des dirigeants (UAID) acquises en fonction du rendement – ces deux incitatifs encouragent la création de valeur à long terme et harmonisent les intérêts des hauts dirigeants avec ceux de nos actionnaires.
- **Objectifs préétablis** : Chaque année, le conseil approuve des objectifs pour l'entreprise et les diverses unités d'exploitation et des objectifs individuels qui concordent avec le plan d'entreprise général pour chaque membre de l'équipe de haute direction. Ces objectifs servent à évaluer le rendement et à établir la rémunération.
- **Rémunération fondée sur le rendement sur plusieurs années** : Les attributions aux termes du régime d'UAID sont versées en fonction de notre rendement par rapport aux objectifs établis pour la période d'acquisition de trois ans.
- **Limites pour les paiements de rémunération variable** : La fourchette de paiement des attributions d'incitatifs à court terme varie entre un minimum de zéro et un maximum correspondant au double de la cible. Les attributions d'incitatifs à long terme aux termes du régime d'UAID sont limitées à un paiement maximal de deux fois le nombre final d'unités accumulées à la fin de la période d'acquisition.
- **Latitude** : Le conseil effectue une évaluation officielle annuellement et a la latitude d'augmenter ou de diminuer ensuite la rémunération à attribuer s'il le juge approprié en fonction de facteurs du marché ou d'autres circonstances atténuantes. Toutefois, afin de maintenir l'intégrité du cadre de travail fondé sur des paramètres, le conseil exerce son pouvoir discrétionnaire avec parcimonie.

Politiques et lignes directrices visant à gérer le risque

Le comité de la gouvernance, le comité des ressources humaines et le conseil ont instauré plusieurs politiques afin de garantir que le risque lié à la rémunération est géré de façon appropriée et que les intérêts tant des administrateurs que des hauts dirigeants sont harmonisés avec ceux de nos actionnaires. Ces politiques sont tirées des meilleures pratiques en matière de gouvernance et des exigences légales.

- **Objectifs d'entreprise** : Nous adoptons des objectifs d'entreprise qui concordent avec notre plan stratégique approuvé pour que le conseil puisse surveiller la façon dont la rémunération influence les décisions d'affaires.
- **Exigences relatives à la propriété d'actions** : Nous avons mis en oeuvre des exigences relatives à la propriété d'actions tant pour les administrateurs que pour les hauts dirigeants, reflétant l'opinion du conseil selon laquelle les administrateurs et les hauts dirigeants peuvent représenter les intérêts des actionnaires plus efficacement s'ils ont un investissement important dans TransCanada.
- **Couverture interdite** : Notre politique de négociation inclut une politique anticouverture, qui empêche les administrateurs et les dirigeants de recourir à des produits dérivés ou à d'autres instruments afin de se prémunir contre les fluctuations du cours de notre action. Cela comprend les contrats à terme de gré à gré variables prépayés, les swaps sur actions, les tunnels, les parts de fonds cotés et les autres mécanismes de couverture.
- **Remboursement** : Nous avons une politique de remboursement de la rémunération incitative, qui exige que les employés occupant un poste de vice-président ou un poste de rang hiérarchique supérieur remboursent la rémunération incitative à court terme et à long terme acquise et non acquise (y compris le produit tiré de l'exercice d'options d'achat d'actions) attribuée au cours de la période de trois ans précédant un redressement des résultats financiers ou une erreur importante dans l'information financière si le redressement ou l'erreur résulte d'une faute intentionnelle de l'employé. Nous continuons de surveiller les meilleures pratiques à l'égard des politiques de remboursement et mettons à jour la politique à mesure que ces pratiques évoluent. De plus, si notre information financière fait l'objet d'une inconduite et que nous devons redresser nos états financiers en raison d'un non-respect important d'une exigence relative à l'information financière, notre chef de la direction et notre chef des finances sont tenus par la loi de rembourser à TransCanada la rémunération incitative liée à la période où l'inconduite a eu lieu. Ils doivent aussi nous rembourser les profits qu'ils ont tirés de la négociation de titres de TransCanada au cours des 12 mois qui ont suivi la publication des états financiers erronés.
- **Vote consultatif sur la rémunération** : Nous avons mis en oeuvre un vote consultatif des actionnaires non obligatoire à l'égard de notre approche de la rémunération des hauts dirigeants depuis 2010. Les résultats présentés dans le tableau ci-dessous confirment qu'une importante majorité des actionnaires ont accepté notre approche de la rémunération des hauts dirigeants. Les pourcentages des voix exprimées en faveur de notre approche de la rémunération des hauts dirigeants au cours des trois dernières années sont les suivants :

Année	Pourcentage des voix en faveur (%)
2017	97,39
2016	97,46
2015	97,10

- **Code d'éthique des affaires** : Notre code s'applique aux employés, aux travailleurs contractuels, aux consultants indépendants et aux administrateurs. Le code intègre des principes de bonne conduite et de comportement éthique et responsable afin de guider nos décisions et nos actions ainsi que la façon dont nous exerçons les activités commerciales.

Après avoir tenu compte des répercussions de nos politiques et de nos pratiques en matière de rémunération, avoir effectué un examen de nos politiques et de nos pratiques décrites ci-dessus et s'être fait conseiller par le consultant indépendant du comité des ressources humaines, le conseil estime que :

- nos pratiques sont appropriées pour identifier et atténuer efficacement le risque éventuel

- les politiques et les pratiques en matière de rémunération de TransCanada n'encouragent aucun membre de notre équipe de haute direction ni aucun employé à prendre des risques inappropriés ou excessifs et elles ne sont pas raisonnablement susceptibles d'avoir une incidence défavorable importante sur notre société.

Outre nos politiques et pratiques en matière de rémunération, nos valeurs d'entreprise – la sécurité, la responsabilité, l'intégrité et la collaboration – guident aussi le comportement des administrateurs, des dirigeants et des employés, sous-tendent la culture de notre société et définissent le caractère de l'organisation que nous partageons et au sein de laquelle nous travaillons chaque jour.

CONSULTANT INDÉPENDANT

Le comité des ressources humaines retient les services d'un consultant en rémunération indépendant afin d'obtenir des conseils sur des questions touchant la rémunération.

Le comité a créé un mandat pour le consultant qui comprend :

- la prestation de conseils sur les niveaux de rémunération du chef de la direction et des membres de la haute direction visés
- l'évaluation des recommandations du chef de la direction concernant la rémunération des autres membres de la haute direction visés
- la présence à toutes les réunions du comité (sauf instruction contraire du président du comité)
- la communication de données, d'analyses ou d'avis sur des questions liées à la rémunération demandée par le comité ou son président
- des rapports au comité sur toutes questions pouvant survenir relativement à la rémunération de la haute direction.

Meridian est le consultant en rémunération indépendant depuis septembre 2014. Le comité obtient des conseils indépendants du consultant, qui fournit une source neutre de renseignements et d'information sur les pratiques et tendances en matière de rémunération. Même si les conseils du consultant constituent un outil important dans le processus du comité, il incombe au seul comité de prendre ses propres décisions et de faire ses propres recommandations au conseil.

Meridian fournit des conseils au comité sur des questions liées à la rémunération de la haute direction. Elle ne fournit pas de services de consultation ni d'autres services à TransCanada et n'est pas autorisée à fournir des services à la direction. Avant de retenir les services de Meridian, et chaque année après avoir pris en compte tous les facteurs ayant trait à l'indépendance du consultant, y compris les facteurs prescrits par la NYSE, le comité a déterminé que Meridian était indépendante.

Le tableau ci-dessous indique les honoraires liés à la rémunération de la haute direction versés en 2016 et en 2017.

Honoraires liés à la rémunération de la haute direction

(en millions de dollars)

Meridian	2017	2016
Conseils au comité des ressources humaines	0,22	0,15
Tous les autres honoraires	—	—
Total des honoraires	0,22 \$	0,15 \$

CONSULTANT EN RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

Le comité de la gouvernance examine la rémunération tous les deux ans et n'a pas retenu les services d'un consultant en rémunération en 2017. Le prochain examen de la rémunération des administrateurs aura lieu en 2018.

Analyse portant sur la rémunération des administrateurs

APPROCHE

Notre programme de rémunération des administrateurs reflète notre taille et notre complexité et renforce l'importance que nous accordons à la création de valeur pour les actionnaires. La rémunération des administrateurs comprend la rétribution annuelle et les indemnités de déplacement qui sont versées en espèces et en UAD afin de lier une partie importante de leur rémunération à la valeur de nos actions (voir *Unités d'actions différées* ci-dessous pour de plus amples renseignements sur le régime d'UAD).

Le conseil suit un processus d'évaluation du rendement officiel pour garantir que les administrateurs s'investissent dans le conseil et les comités dont ils font partie et y apportent des contributions significatives.

Le comité de la gouvernance examine la rémunération des administrateurs tous les deux ans et fait des recommandations au conseil à ce sujet en vue de son examen et de son approbation. Les recommandations tiennent compte du temps consacré par les administrateurs, de leurs fonctions et de leurs responsabilités, et des pratiques en matière de rémunération des administrateurs de sociétés comparables.

Les administrateurs de TransCanada sont également les administrateurs de TCPL. Les réunions du conseil et des comités de TransCanada et de TCPL se tiennent en même temps, et la rémunération des administrateurs décrite ci-dessous s'applique au service au sein des deux conseils. TransCanada ne détient aucun actif important directement, sauf les actions ordinaires de TCPL et les comptes débiteurs de certaines de nos filiales. Par conséquent, TCPL assume tous les frais des administrateurs conformément à une convention de services de gestion intervenue entre les deux sociétés.

OÙ TROUVER QUOI

> Analyse portant sur la rémunération des administrateurs	60
Approche	60
Composantes	63
> Renseignements détaillés sur la rémunération des administrateurs de 2017	64
Tableau de la rémunération des administrateurs	64
Investissement à risque	66
Attributions en vertu d'un régime incitatif	68

Évaluation comparative

La rémunération des administrateurs est évaluée comparativement à deux groupes de référence. Les sociétés du groupe de référence personnalisé correspondent à peu près au groupe de sociétés canadiennes cotées en bourse comprises dans le groupe de référence pour la rémunération des hauts dirigeants et ce groupe fournit un point de référence à un marché propre à un secteur. Comme les administrateurs tendent à être recrutés à partir de divers secteurs, le groupe de référence de divers secteurs fournit un point de référence à des marchés supplémentaires de sociétés cotées en bourse dont la taille et l'envergure sont analogues à celles de TransCanada. La rémunération totale est établie par rapport aux niveaux médians de nos groupes de référence afin que nous puissions attirer et garder des administrateurs compétents. Le comité de la gouvernance examine la rémunération des administrateurs tous les deux ans en se fondant sur des conseils indépendants concernant la rémunération payée par les sociétés de nos groupes de référence. Le comité de la gouvernance se reporte au rapport lorsqu'il effectue son examen de la rémunération.

Les groupes de référence ont été modifiés pour la dernière fois en 2016, lorsque le comité de la gouvernance a examiné la rémunération des administrateurs. Le groupe de référence personnalisé a été modifié afin de correspondre au groupe de référence adopté par le comité des ressources humaines pour la rémunération des membres de la haute direction visés de 2016.

Aucune modification n'a été apportée aux groupes de référence en 2017, puisque le comité de la gouvernance examine la rémunération des administrateurs tous les deux ans. C'est pourquoi le groupe de référence personnalisé comprend certaines sociétés qui ont fusionné ou ont été acquises. Le groupe de référence personnalisé sera modifié en 2018, lors du prochain examen de la rémunération des administrateurs.

Groupes de référence de 2017

Groupe de référence personnalisé	Groupe de référence de divers secteurs
American Electric Power Co. Inc.	Agrium Inc.
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada
Canadian Natural Resources Ltd.	Compagnie des chemins de fer Canadien Pacifique
Cenovus Energy Inc.	Cenovus Energy Inc.
Dominion Energy Inc.	Enbridge Inc.
Enbridge Inc.	Encana Corporation
Encana Corporation	Les Aliments Maple Leaf Inc.
Exelon Corporation	Metro Inc.
Fortis Inc.	Banque Nationale du Canada
Husky Energy Inc.	Potash Corporation of Saskatchewan Inc.
Compagnie Pétrolière Impériale Ltée	Produits forestiers Résolu Inc.
Kinder Morgan Inc.	Suncor Énergie Inc.
NextEra Energy Inc.	TELUS Corporation
Occidental Petroleum Corporation	
PG&E Company	
Southern Company	
Spectra Energy Corp.	
Suncor Énergie Inc.	
Ressources Teck Limitée	
Williams Companies Inc.	

Harmoniser les intérêts des administrateurs et des actionnaires

Le conseil estime que les administrateurs peuvent représenter les intérêts des actionnaires plus efficacement s'ils ont un investissement important dans TransCanada. Les administrateurs doivent détenir des actions ou des UAD correspondant au moins à quatre fois leur rétribution annuelle dans les cinq ans suivant leur arrivée au conseil.

Les administrateurs peuvent satisfaire aux exigences en achetant des actions de TransCanada, en participant à notre régime de réinvestissement des dividendes ou en demandant que la totalité ou une partie de leur rémunération soit payée en UAD. Nous recalibrerons les valeurs de propriété requise si la rétribution est augmentée.

Si leurs avoirs tombent sous le niveau minimal à cause de fluctuations du cours de nos actions, nous nous attendons à ce que les administrateurs atteignent le seuil minimal dans un délai raisonnable fixé par le comité de la gouvernance.

À titre de président et chef de la direction, M. Girling doit plutôt satisfaire à nos exigences relatives à la propriété d'actions établies pour le chef de la direction, soit cinq fois son salaire de base. M. Girling satisfait à ces exigences relatives à la propriété (voir la page 80 pour de plus amples renseignements).

Au 20 février 2018, tous nos administrateurs respectent notre politique relative à la propriété d'actions des administrateurs. M^{me} Samarasekera et M. Vandal ont chacun cinq ans à compter de la date de leur nomination pour se conformer aux exigences relatives à la propriété d'actions. Étant donné que M. Vanaselja a été nommé président du conseil le 5 mai 2017, la valeur des actions dont il doit être propriétaire est passée à quatre fois la rétribution du président du conseil.

Administrateur	Date de nomination	Date limite pour respecter les exigences relatives à la propriété d'actions
M ^{me} Samarasekera	29 avril 2016	29 avril 2021
M. Vanaselja	5 mai 2017	5 mai 2022
M. Vandal	6 novembre 2017	6 novembre 2022

Unités d'actions différées

Les UAD sont des actions théoriques qui ont la même valeur que les actions de TransCanada. Les UAD gagnent des équivalents de dividendes à titre d'unités supplémentaires, au même taux que les dividendes versés sur nos actions.

Notre régime d'UAD permet aux administrateurs de choisir de recevoir une partie de leur rétribution et de leur indemnité de déplacement en UAD plutôt qu'en espèces. Le régime permet aussi au comité de la gouvernance d'octroyer, à son gré, des UAD aux administrateurs à titre de rémunération supplémentaire (en excluant les administrateurs employés, comme notre président et chef de la direction). Aucune attribution discrétionnaire d'UAD n'a été faite aux administrateurs en 2017.

Les administrateurs rachètent leurs UAD lorsqu'ils quittent le conseil. Les administrateurs peuvent racheter leurs UAD contre des espèces ou des actions sur le marché libre.

COMPOSANTES

Les administrateurs reçoivent une rétribution annuelle et des indemnités de déplacement, s'il y a lieu. Ils sont également remboursés des frais remboursables qu'ils engagent lorsqu'ils assistent à des réunions et participent à d'autres activités du conseil. Les administrateurs qui sont résidents des États-Unis reçoivent les mêmes montants en dollars américains. M. Girling est rémunéré à titre de président et chef de la direction; il ne reçoit pas de rémunération à titre d'administrateur. La rétribution de membre du conseil annuelle et la rétribution distincte pour le président du conseil sont toutes deux versées en espèces et en UAD selon le barème suivant :

Rémunération de 2017		
Rétribution versée trimestriellement à compter de la date à laquelle l'administrateur est nommé au conseil et aux comités		
Conseil versée à chaque administrateur, sauf le président du conseil Rémunération fixe (aucun jeton de présence versé)	235 000 \$ par année (110 000 \$ en espèces + 125 000 \$ en UAD)	représentait 2 032 UAD pour les administrateurs canadiens et 2 607 UAD pour les administrateurs américains en 2017
Président du conseil reçoit une rétribution plus élevée en raison de son niveau de responsabilité Rémunération fixe (aucun jeton de présence versé)	491 000 \$ par année (201 000 \$ en espèces + 290 000 \$ en UAD)	représentait 4 714 UAD en 2017
Présidents de comités reçoivent une rétribution de membre de comité plus élevée en raison des fonctions et des responsabilités supplémentaires	24 000 \$ par année	Audit
	18 000 \$ par année	Ressources humaines
	12 000 \$ par année	Gouvernance et santé, sécurité et environnement
Indemnités de déplacement si le déplacement aller-retour prend plus de trois heures	1 500 \$ par aller-retour	

Les UAD sont créditées trimestriellement, à terme échu, en utilisant le cours de clôture des actions de TransCanada à la TSX à la fin de chaque trimestre.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les administrateurs non salariés, à l'exception du président du conseil, reçoivent une rétribution fixe de 235 000 \$, dont une tranche de 125 000 \$ est obligatoirement versée sous forme d'UAD. Les administrateurs ne reçoivent plus de jetons de présence. L'adoption de cette structure de rémunération fixe est plus facile à administrer et cadre mieux avec le temps qui doit être consacré et les responsabilités qui sont associées à l'exercice du mandat d'administrateur. Non seulement nos administrateurs assistent à des réunions du conseil et à des réunions extraordinaires, mais ils fournissent également des conseils en dehors des réunions et sont en tout temps attentifs aux intérêts de TransCanada. La majorité des sociétés comparables à TransCanada ont adopté une structure de rémunération fixe. Le comité de la gouvernance a déterminé que telle structure constituait une forme de rémunération plus appropriée. De plus, l'augmentation de la rétribution rapproche davantage notre rémunération de la médiane de nos groupes de référence.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la rétribution du président du comité d'audit a augmenté de 4 000 \$, passant de 20 000 \$ à 24 000 \$, et la rétribution du président du comité des ressources humaines a augmenté de 3 000 \$, passant de 15 000 \$ à 18 000 \$. Ces augmentations reflètent la charge de travail supplémentaire associée au poste de président du comité d'audit et du comité des ressources humaines et harmonisent nos pratiques de rétribution différenciée des présidents de comités avec la médiane de nos groupes de référence.

Renseignements détaillés sur la rémunération des administrateurs de 2017

Le tableau ci-dessous illustre la rémunération totale des administrateurs attribuée, créditée ou payée en 2017.

TABLEAU DE LA RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

Nom	Rémunération gagnée (\$)	Attributions fondées sur des actions (\$)	Attributions fondées sur des options (\$)	Rémunération en vertu d'un régime incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres (\$)	Valeur du régime de retraite (\$)	Autre rémunération (\$)	Total (\$)
Kevin E. Benson	119 379	125 000	—	—	—	4 197	248 576
Derek H. Burney	123 121	125 000	—	—	—	—	248 121
Stéphane Crétier (est entré au conseil le 17 février 2017)	103 139	108 681	—	—	—	—	211 820
S. Barry Jackson	143 000	182 115	—	—	—	14 065	339 180
John Lowe	172 560	160 388	—	—	—	—	332 948
Paula Rosput Reynolds	175 764	160 388	—	—	—	—	336 152
John Richels (a pris sa retraite le 5 mai 2017)	52 308	57 229	—	—	—	—	109 537
Mary Pat Salomone	152 668	160 388	—	—	—	—	313 056
Indira Samarasekera	119 000	125 000	—	—	—	—	244 000
D. Michael G. Stewart	123 500	125 000	—	—	—	4 197	252 697
Siim A. Vanaselja	186 742	232 885	—	—	—	—	419 627
Thierry Vandal (est entré au conseil le 6 novembre 2017)	24 763	23 863	—	—	—	—	48 626
Richard E. Waugh	116 000	125 000	—	—	—	—	241 000

Notes

- M. Lowe, M^{me} Reynolds, M. Richels, M^{me} Salomone et M. Vandal ont reçu leurs attributions fondées sur des actions, leur rétribution et leurs indemnités de déplacement en dollars américains. Les valeurs présentées dans le présent tableau sont exprimées en dollars canadiens en fonction d'un taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien de 1,3322 \$ au 31 mars 2017, de 1,2977 \$ au 30 juin 2017, de 1,2480 \$ au 29 septembre 2017 et de 1,2545 \$ au 29 décembre 2017.
- M. Girling est rémunéré à titre de président et chef de la direction; il ne reçoit pas de rémunération à titre d'administrateur.
- La rémunération gagnée comprend la rétribution des membres du conseil et des présidents des comités et les indemnités de déplacement payées en espèces, y compris la partie qu'ils décident de recevoir en UAD.
- Les attributions fondées sur des actions comprennent la partie de la rétribution de membre du conseil (110 000 \$) et de la rétribution de président du conseil (290 000 \$) que nous payons automatiquement en UAD. Il n'y a pas eu d'attributions supplémentaires d'UAD en 2017.
- En 2017, nous avons payé des frais de bureau de tiers de 7 903 \$ à M. Jackson jusqu'en mai 2017, et celui-ci a bénéficié d'une place de stationnement réservée évaluée à 6 162 \$.
- MM. Benson et Stewart ont bénéficié d'une place de stationnement évaluée à 4 197 \$.

Le tableau ci-dessous est une ventilation de la rémunération des administrateurs par composante. Il comprend la rémunération totale payée en espèces et les UAD créditées à la date d'attribution, sauf indication contraire. Les **UAD créditées** comprennent la partie minimale de la rétribution de membre du conseil payée en UAD ainsi que les rétributions, les jetons de présence et les indemnités de déplacement que les administrateurs choisissent de recevoir en UAD en 2017.

Nom	Rétribution		Déplacement		Totaux	
	Conseil (\$)	Président de comité (\$)	Indemnité de déplacement (\$)	Rémunération payée en espèces (\$)	UAD créditées (\$)	Total des espèces et des UAD créditées (\$)
Kevin E. Benson	110 000	7 879	1 500	—	244 379	244 379
Derek H. Burney	110 000	4 121	9 000	123 121	125 000	248 121
Stéphan Crétier (est entré au conseil le 17 février 2017)	95 639	—	7 500	—	211 820	211 820
S. Barry Jackson	141 500	—	1 500	143 000	182 115	325 115
John Lowe	141 141	19 892	11 527	172 500	160 388	332 948
Paula Rosput Reynolds	141 141	23 096	11 527	82 097	254 055	336 152
John Richels (a pris sa retraite le 5 mai 2017)	50 361	—	1 946	—	109 537	109 537
Mary Pat Salomone	141 141	—	11 527	152 668	160 388	313 056
Indira Samarasekera	110 000	—	9 000	—	244 000	244 000
D. Michael G. Stewart	110 000	12 000	1 500	123 500	125 000	248 500
Siim A. Vanaselja	169 500	8 242	9 000	—	419 627	419 627
Thierry Vandal (est entré au conseil le 6 novembre 2017)	20 999	—	3 763	—	48 626	48 626
Richard E. Waugh	110 000	—	6 000	—	241 000	241 000

Notes

- M. Lowe, M^{me} Reynolds, M. Richels, M^{me} Salomone et M. Vandal ont reçu leurs attributions fondées sur des actions, leur rétribution et leurs indemnités de déplacement en dollars américains. Les valeurs présentées dans le présent tableau sont exprimées en dollars canadiens en fonction d'un taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien de 1,3322 \$ au 31 mars 2017, de 1,2977 \$ au 30 juin 2017, de 1,2480 \$ au 29 septembre 2017 et de 1,2545 \$ au 29 décembre 2017.
- Les UAD créditées comprennent toutes les attributions fondées sur des actions acquises ou gagnées par les administrateurs en 2017. La partie minimale de la rétribution de membre du conseil payée en UAD en 2017 était de 290 000 \$ pour le président et de 125 000 \$ pour les autres administrateurs. Les UAD créditées comprennent aussi la partie de la rétribution et des indemnités de déplacement que les administrateurs choisissent de recevoir en UAD en 2017.
- Le total des espèces et des UAD créditées est le montant en dollars total payé pour les fonctions remplies aux conseils de TransCanada et de TCPL.
- Les UAD ont été payées trimestriellement en fonction des cours de clôture des actions de TransCanada à la TSX à la fin de chaque trimestre en 2017, soit 61,37 \$, 61,82 \$, 61,67 \$ et 61,18 \$. Les administrateurs peuvent racheter leurs UAD lorsqu'ils quittent le conseil.

INVESTISSEMENT À RISQUE

Le tableau de la page suivante illustre :

- la valeur totale des actions et des UAD de chaque administrateur ou des actions des membres de notre groupe, y compris les UAD créditées à titre d'équivalents de dividendes jusqu'au 31 janvier 2018
- leurs avoirs exprimés en pourcentage de leur rétribution annuelle pour 2017
- l'investissement en capitaux propres minimal requis, exprimé sous forme de multiple de leur rétribution annuelle.

La variation de la valeur représente la valeur des UAD reçue en 2017, y compris les équivalents de dividendes crédités jusqu'au 31 janvier 2018, majorée des actions supplémentaires acquises en 2017. La variation de la valeur tient également compte des hausses et des baisses du cours du marché.

En date de la présente circulaire, tous nos administrateurs respectent notre politique relative à la propriété d'actions des administrateurs. M^{me} Samarasekera et M. Vandal ont cinq ans à compter de la date de leur nomination pour se conformer aux exigences relatives à la propriété d'actions comme il est décrit à la page 62. Étant donné que M. Vanaselja a été nommé président du conseil le 5 mai 2017, la valeur des actions dont il doit être propriétaire est passée à quatre fois la rétribution du président du conseil.

M. Girling satisfait aux exigences relatives à la propriété pour le chef de la direction aux termes des exigences relatives à la propriété d'actions des hauts dirigeants. Voir les pages 62 et 80 pour de plus amples renseignements sur les exigences relatives à la propriété d'actions pour les administrateurs et pour les hauts dirigeants.

Aucun des administrateurs mis en candidature (ni l'ensemble de nos administrateurs et nos hauts dirigeants collectivement) n'est propriétaire de plus de 1 % des actions de TransCanada ou de toute catégorie d'actions de ses filiales et des membres de son groupe.

Dans le tableau :

- Les **UAD** comprennent les UAD créditées à titre d'équivalents de dividendes jusqu'au 31 janvier 2018.
- La **valeur marchande totale** est la valeur marchande des actions et des UAD de TransCanada, calculée en utilisant un cours de clôture des actions à la TSX de 61,06 \$ le 28 février 2017 et de 56,89 \$ le 20 février 2018. Elle comprend les UAD créditées à titre d'équivalents de dividendes jusqu'au 31 janvier 2018.
- Les avoirs de M. Crétier comprennent 3 120 actions détenues par son épouse.
- Les avoirs de M. Stewart comprennent 2 210 actions détenues en propriété véritable par son épouse.
- Les avoirs de M. Waugh comprennent 4 220 actions détenues par son épouse.

Investissement à risque

Nom	Date	Actions ordinaires	UAD	Total des actions ordinaires et des UAD	Investissement à risque		Investissement minimal requis	
					Valeur marchande totale (\$)	Multiple de la rétribution annuelle	Valeur totale de l'investissement minimal (\$)	Multiple de la rétribution
Kevin E. Benson	2018	3 000	75 322	78 322	4 455 739	18,96	940 000	4x
	2017	13 000	68 403	81 403	4 970 467	21,15	940 000	4x
	Variation	(10 000)	6 919	(3 081)	(514 729)	(2,19)		
Derek H. Burney	2018	21 706	67 476	89 182	5 073 564	21,59	940 000	4x
	2017	12 910	62 782	75 692	4 621 754	19,67	940 000	4x
	Variation	8 796	4 694	13 490	45 810	1,92		
Stéphan Crétier (est entré au conseil le 17 février 2017)	2018	18 500	3 525	22 025	1 253 002	5,33	940 000	4x
	2017	—	—	—	—	—		
	Variation	18 500	3 525	22 025	1 253 002	5,33		
S. Barry Jackson	2018	39 000	155 920	194 920	11 088 999	47,19	940 000	4x
	2017	39 000	146 772	185 772	11 343 238	23,10	1 964 000	4x
	Variation	—	9 148	9 148	(254 240)	24,08		
John E. Lowe	2018	15 000	10 959	25 959	1 476 808	6,28	940 000	4x
	2017	15 000	7 952	22 952	1 401 449	5,96	940 000	4x
	Variation	—	3 007	3 007	75 358	0,32		
Paula Rospud Reynolds	2018	6 000	26 751	32 751	1 863 204	7,93	940 000	4x
	2017	6 000	21 613	27 613	1 686 050	7,17	940 000	4x
	Variation	—	5 138	5 138	177 155	0,75		
Mary Pat Salomone	2018	3 000	14 558	17 558	998 875	4,25	940 000	4x
	2017	3 000	11 407	14 407	879 691	3,74	940 000	4x
	Variation	—	3 151	3 151	119 183	0,51		
Indira Samarasekera	2018	—	6 833	6 833	388 729	1,65	940 000	4x
	2017	—	2 652	2 652	161 931	0,69	940 000	4x
	Variation	—	4 181	4 181	226 798	0,97		
D. Michael G. Stewart	2018	17 310	34 299	51 609	2 936 036	12,49	940 000	4x
	2017	16 651	30 928	47 579	2 905 174	12,36	940 000	4x
	Variation	659	3 371	4 030	30 862	0,13		
Siim A. Vanaselja*	2018	12 000	20 232	32 232	1 833 678	3,73	1 964 000	4x
	2017	12 000	12 719	24 719	1 509 342	6,42	940 000	4x
	Variation	—	7 513	7 513	324 336	(2,69)		
Thierry Vandal (est entré au conseil le 6 novembre 2017)	2018	261	804	1 065	60 588	0,26	940 000	4x
	2017	—	—	—	—	—		
	Variation	261	804	1 065	60 588	0,26		
Richard E. Waugh	2018	29 730	28 532	58 262	3 314 525	14,10	940 000	4x
	2017	29 730	23 533	53 263	3 252 239	13,84	940 000	4x
	Variation	—	4 999	4 999	62 286	0,27		
Total	2018	165 507	445 211	610 718	34 743 747			
	2017	147 291	388 761	536 052	32 731 335			
	Variation	18 216	56 450	74 666	2 012 412			

*M. Vanaselja a remplacé M. Jackson à titre de président du conseil le 5 mai 2017, et la valeur des actions dont ceux-ci doivent être propriétaires respectivement a été rajustée à cette date pour tenir compte de leur nouvelle rétribution.

ATTRIBUTIONS EN VERTU D'UN RÉGIME INCITATIF

Attributions fondées sur des options et des actions en cours

Le tableau ci-dessous indique toutes les attributions fondées sur des actions en cours accordées antérieurement aux administrateurs qui étaient toujours en cours à la fin de 2017. Les valeurs à la fin de l'exercice sont fondées sur le cours de clôture des actions de TransCanada à la TSX au 31 décembre 2017, soit 61,18 \$. Les administrateurs non membres de la direction ne sont pas autorisés à participer à notre régime d'options d'achat d'actions; par conséquent, aucun de nos administrateurs non membres de la direction ne possède d'attributions fondées sur des options en cours.

Nom	Actions ou unités d'attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis (n ^{bre})	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis (\$)	Actions ou unités d'attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis (non payées ou distribuées) (n ^{bre})	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis (non payées ou distribuées) (\$)	Attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis en 2017 (n ^{bre})	Attributions fondées sur des actions – Valeur à l'acquisition des droits en 2017 (\$)
Kevin E. Benson	822	50 303	74 499	4 557 897	6 720	411 138
Derek H. Burney	736	45 064	66 739	4 083 128	4 529	277 142
Stéphan Crétier (est entré au conseil le 17 février 2017)	38	2 354	3 486	213 298	3 486	213 298
S. Barry Jackson	1 702	104 131	154 218	9 435 079	8 784	537 439
John Lowe	119	7 319	10 839	663 170	2 960	181 100
Paula Rosput Reynolds	292	17 865	26 458	1 618 744	5 043	308 539
Mary Pat Salomone	158	9 722	14 398	880 919	3 095	189 406
Indira Samarasekera	74	4 564	6 758	413 496	4 130	252 722
D. Michael Stewart	374	22 906	33 924	2 075 485	3 278	200 562
Siim A. Vanaselja	220	13 512	20 011	1 224 298	7 408	453 249
Thierry Vandal (est entré au conseil le 6 novembre 2017)	8	537	794	48 626	794	48 625
Richard E. Waugh	311	19 055	28 220	1 726 515	4 902	299 917

Notes

- Toutes les attributions fondées sur des actions dans ce tableau sont des UAD.
- La *valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis* totale est de 297 332 \$ au 31 décembre 2017.
- Les *actions ou les unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis* désignent les dividendes déclarés au 31 décembre 2017 mais qui ne sont pas payables avant le 31 janvier 2018. Le *nombre d'actions ou d'unités d'attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis* est calculé en fonction du cours de clôture des actions de TransCanada à la TSX au 31 janvier 2018 (56,63 \$).
- M. Richels a pris sa retraite le 5 mai 2017 et ses 21 989 unités d'actions restantes ont été rachetées pour la somme de 709 312 \$ le 30 juin 2017.

Lettre du comité des ressources humaines aux actionnaires

Madame, Monsieur,

Le conseil tient son neuvième vote consultatif consécutif sur notre approche à l'égard de la rémunération des hauts dirigeants. Nous apprécions l'appui marqué que nous ont manifesté les actionnaires au cours des années précédentes et espérons que vous nous appuierez de la même façon cette année encore. Nous fournissons la présente lettre ainsi que l'analyse portant sur la rémunération qui l'accompagne pour expliquer comment le comité des ressources humaines et le conseil ont évalué le rendement de la société et de l'équipe de haute direction en 2017 et les éléments sur lesquels nous avons fondé nos diverses décisions de rémunération pour chacun de nos membres de la haute direction visés.

La vision de TransCanada – soit d'être la société d'infrastructure énergétique de premier plan en Amérique du Nord et de concentrer ses efforts sur des projets de pipelines et de production d'électricité dans des régions où la société bénéficie ou pourrait bénéficier d'un avantage concurrentiel important – demeure la même depuis plus d'une décennie. Notre entreprise possède des actifs à long terme hautement capitalistiques, dont la majeure partie font l'objet de rendements réglementés ou d'autres ententes contractuelles à long terme. Nos régimes de rémunération visent à favoriser un processus décisionnel rigoureux de la part de la direction et à assurer un bon équilibre entre les exigences de rendement financier à court terme et l'aménagement responsable d'installations à long terme. Au cours des dernières années, TransCanada est devenue l'une des plus grandes sociétés canadiennes sur le plan de la taille des actifs et a affiché un rendement supérieur dans son secteur, au point de vue de la croissance des bénéfices et de la progression des dividendes. D'après une analyse indépendante effectuée par notre conseiller, Meridian Compensation Partners, il existe une forte corrélation entre le rendement obtenu et la rémunération de nos hauts dirigeants.

À la lumière de cette corrélation et du succès considérable qu'a connu la société, nous avons décidé de maintenir nos programmes de rémunération relativement inchangés au cours des dernières années. Grâce à cette continuité, le comité a observé une amélioration constante de la clarté du processus d'établissement des objectifs d'entreprise, l'adoption de normes de plus en plus rigoureuses par la direction et la responsabilisation individuelle de tous les employés. Nous constatons que la société propose des cibles éloignées, s'adapte habilement à l'évolution de la conjoncture et renforce son engagement en matière de sécurité, de durabilité et de relations avec les parties prenantes. Nous entreprendrons néanmoins un examen approfondi de la conception de notre programme de rémunération incitative en 2018 pour nous assurer qu'elle demeure équilibrée et concurrentielle par rapport au marché.

Au début de l'année dernière, le conseil et la direction se sont entendus sur une fiche de pointage de l'entreprise annuelle pour 2017 qui comportait des objectifs dans les domaines suivants : la sécurité (qui est toujours notre priorité absolue), le rendement financier, l'optimisation des actifs existants de TransCanada, l'excellence dans la gestion de projets et la création de nouvelles occasions sur le plan des actifs. Après la fin de l'année, nous avons passé en revue nos réalisations en regard de la fiche de pointage de 2017 et avons évalué soigneusement l'incidence de chacun de ces éléments afin de déterminer le niveau approprié de la rémunération incitative annuelle pour les hauts dirigeants. À cette occasion, nous avons également évalué le caractère concurrentiel de la rémunération annuelle de base par rapport au marché.

OÙ TROUVER QUOI

> Lettre du comité des ressources humaines aux actionnaires	69
> Analyse portant sur la rémunération des hauts dirigeants	72
Sommaire	72
Approche	76
Composantes	81
Rendement de l'entreprise	90
Païement de l'attribution d'unités d'actions à l'intention des dirigeants de 2015	91
Profils des hauts dirigeants	92
> Renseignements détaillés sur la rémunération des hauts dirigeants de 2017	98
Tableau sommaire de la rémunération	98
Attributions en vertu d'un régime incitatif	101
Information sur les régimes de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres	104
Prestations de retraite	105
Cessation d'emploi et changement de contrôle	107

Pour l'exercice 2017, la société a dépassé la plupart des cibles relatives à la sécurité, lesquelles étaient conçues de sorte à lui faire respecter, voire surpasser, les normes les plus élevées du secteur. Malgré de nombreuses améliorations progressives du rendement en matière de sécurité, nous déplorons un décès tragique à l'une de nos stations de compression américaines. Par conséquent, le comité a recommandé un pointage de zéro pour la sécurité dans la fiche de pointage de l'entreprise, et le conseil a approuvé ce pointage. Le conseil et la direction s'engagent à améliorer continuellement la sécurité des procédés et des personnes; l'exercice de notre pouvoir discrétionnaire pour faire passer un message concernant la sécurité répond à notre désir de réaliser notre objectif d'exploitation sans incident.

En 2017, nous avons enregistré un résultat comparable par action et des flux de trésorerie records, en raison principalement de l'intégration fructueuse de Columbia que nous avons acquise en 2016. Le résultat comparable par action et les fonds provenant de l'exploitation comparables ont augmenté respectivement de 11 % et de 9 % par rapport à 2016. La société a également concrétisé de nouvelles occasions, dont l'ajout de nouveaux projets pipeliniers garantis sur le plan commercial de plus de 3 G\$ à son programme d'immobilisations et la mise en service d'actifs d'environ 5 G\$ au cours de l'année. Cependant, TransCanada a annulé son projet d'oléoduc Énergie Est et a radié des frais de développement de projet et une provision pour les fonds utilisés pendant la construction totalisant 954 M\$ après impôt. Compte tenu de l'importance de cette réduction de valeur, le conseil a réduit le paiement annuel d'incitatifs associé à l'exécution de projets. Bien que le conseil ait appuyé la décision de la direction d'annuler le projet Énergie Est et que la charge connexe ne soit pas récurrente, le pointage et la réduction correspondante de la rémunération des employés sont représentatifs de l'importante perte de valeur subie par les actionnaires.

Dans le cadre de ses calculs précis associés à la fiche de pointage, le conseil a approuvé un coefficient de la société de 1,2 pour 2017. Le rendement remarquable obtenu au chapitre des objectifs financiers, opérationnels et en matière de croissance a été reconnu, mais a été mitigé par des lacunes en matière de sécurité et par la réduction de valeur d'un important projet. Le coefficient de la société a servi à déterminer les attributions annuelles d'incitatifs pour tous les employés non syndiqués.

Dans le cadre de notre programme de rémunération à long terme, nous avons adopté en 2015 une cible de résultat par action cumulatif sur trois exercices en portant attention aux rentrées de fonds disponibles nécessaires pour soutenir la croissance des dividendes. L'atteinte de cette cible s'inscrit dans une formule qui comprend le rendement total pour les actionnaires (RTA) relatif et dont nous nous servons pour calculer les paiements d'unités d'actions à l'intention des dirigeants. Le conseil a approuvé un multiplicateur de rendement de 1,43 pour l'attribution d'UAID de 2015 dont les droits ont été acquis en 2017, ce qui reflète le rendement de la société par rapport aux cibles de résultat comparable par action cumulatif et de RTA relatif. Le paiement de l'attribution d'UAID vise à rémunérer les hauts dirigeants d'une manière qui reflète l'expérience vécue par les actionnaires au cours de la même période.

Bien que le conseil applique une méthode rigoureuse pour évaluer le rendement sur une base quantitative, nous exerçons également notre jugement commercial pour évaluer le caractère raisonnable des résultats. Nous avons conclu que l'année 2017 a été un franc succès dans son ensemble et que les récompenses accordées sont appropriées compte tenu du rendement.

Le comité des ressources humaines reçoit des conseils de Meridian Compensation Partners, à titre de consultant indépendant, sur toutes les questions liées à la rémunération de la haute direction. Dans le cadre de son mandat, le consultant fournit des conseils sur la rémunération des membres de la haute direction visés, la conception des régimes incitatifs, la gouvernance relative à la rémunération et la rémunération au rendement, assiste à toutes les réunions du comité et fournit sur demande des données, de l'analyse ou des avis sur les questions relatives à la rémunération. Même si le comité est responsable en fin de compte de prendre ses propres décisions et de formuler ses propres recommandations au conseil, le consultant apporte expertise, expérience, indépendance et objectivité aux délibérations du comité. Le comité se réunit régulièrement à huis clos et avec le consultant, ce qui assure que les discussions concernant la rémunération portent sur des questions de fond et sont sans contrainte. Vous trouverez de plus amples renseignements sur le consultant indépendant à la page 59.

Conclusion

Le conseil est extrêmement conscient de notre responsabilité de s'assurer que notre approche de la rémunération des hauts dirigeants soutient notre stratégie et s'aligne avec les intérêts de nos actionnaires. Le conseil et le comité savent également que nos décisions se doivent d'être logiques et compréhensibles pour nos employés, nos actionnaires et nos autres parties intéressées. La présente circulaire inclut à cette fin des renseignements très détaillés dans la rubrique Analyse portant sur la rémunération, qui débute à la page suivante. Nous répondons individuellement aux questions des actionnaires, recevons les commentaires des parties intéressées et continuons de réévaluer nos pratiques pour s'assurer que notre programme demeure adéquat.

Nous vous remercions de votre confiance continue en notre société et nous vous invitons à nous faire part de vos commentaires ou questions. Vous pouvez communiquer avec le comité ou le conseil par l'intermédiaire de la secrétaire, à l'adresse suivante : TransCanada Corporation, 450-1 Street, S.W., Calgary (Alberta) T2P 5H1.

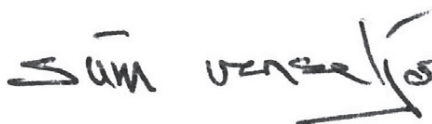
Veuillez recevoir nos salutations distinguées.

La présidente du comité des ressources humaines,



Paula Rosput Reynolds

Le président du conseil d'administration,



Siim A. Vanaselja

Analyse portant sur la rémunération des hauts dirigeants

SOMMAIRE

La présente analyse portant sur la rémunération explique notre programme de rémunération des hauts dirigeants, notre rendement de 2017, l'évaluation du rendement faite par le comité des ressources humaines et le conseil et leurs décisions relatives à la rémunération pour nos membres de la haute direction visés :

- Russell Girling, président et chef de la direction
- Donald Marchand, vice-président directeur et chef des finances
- Karl Johansson, vice-président directeur et président, Gazoducs et énergie, Canada et Mexique
- Stanley Chapman III, vice-président directeur et président, Gazoducs, États-Unis
- Paul Miller, vice-président directeur et président, Pipelines de liquides.

Les membres de la haute direction visés, trois autres vice-présidents directeurs et deux de nos premiers vice-présidents composent notre équipe de haute direction. Dans la présente analyse, les expressions « équipe de haute direction » et « rémunération des hauts dirigeants » visent uniquement notre chef de la direction et les sept vice-présidents directeurs.

Résultats relatifs au rendement

Afin d'évaluer le rendement de l'entreprise pour 2017, le comité et le conseil ont examiné les résultats associés à la fiche de pointage approuvée. Les objectifs comportent des facteurs quantitatifs et qualitatifs liés aux éléments suivants : la sécurité, le rendement financier, l'exécution d'opérations et de projets continus, la maximisation du rendement global des actifs existants et les progrès réalisés à l'égard d'importants projets de croissance.

À la suite de l'acquisition porteuse de transformation de Columbia réalisée en 2016, la société a continué de fournir un solide rendement général et a atteint ou dépassé les cibles audacieuses que nous avons fixées pour 2017. Outre ces résultats, le conseil a examiné attentivement d'importants faits nouveaux ayant trait à la sécurité et à l'exécution de projets dans son évaluation du rendement de l'entreprise.

D'abord et avant tout, la sécurité est notre priorité absolue. La quasi-totalité des normes de sécurité très novatrices que nous avons établies pour la société en 2017 ont été surpassées. Malheureusement, l'un de nos employés a connu une mort tragique à l'une de nos stations de compression américaines, c'est pourquoi un pointage de zéro a été attribué à l'objectif de sécurité dans la feuille de pointage de l'entreprise. La prévention des failles de sécurité est d'une importance capitale; la réduction de 0,1 du coefficient de la société résultant de cette décision envoie un message important à tous nos employés au sujet du rendement en matière de sécurité.

Au chapitre du rendement financier, la société a enregistré un résultat comparable par action record de 3,09 \$, en hausse de 11 % par rapport à 2016, ce qui dépasse la cible pour l'année. Les fonds provenant de l'exploitation comparables ont également augmenté en 2017 par rapport à 2016 et ont été supérieurs à la cible. Le comité a évalué l'incidence d'éléments non comparables comptabilisés par la société, notamment le rajustement positif lié à la **Tax Cuts and Jobs Act** (la réforme fiscale américaine), et a conclu que le résultat comparable constituait la base appropriée pour établir le résultat par action aux fins de la fiche de pointage et pour évaluer les résultats aux fins de l'attribution d'UAID de 2015. La charge exceptionnelle liée à l'annulation du projet Énergie Est a été prise en considération dans l'évaluation du rendement relatif à l'exécution de projets.

Nous avons obtenu de nouveaux contrats et conclu des règlements en 2017 qui accroîtront nos produits au cours des années à venir. La maximisation de la valeur de nos actifs existants tient essentiellement à la mise en œuvre du service de transport à prix fixe longue durée jusqu'à Dawn sur le réseau principal au Canada, qui a apporté une garantie de volumes sur le réseau principal pendant 10 ans et qui a permis d'obtenir des contrats supplémentaires d'une durée de 10 ans sur le réseau Great Lakes Gas Transmission. Nous avons également obtenu des contrats de transport à long terme supplémentaires sur le pipeline Keystone.

Nous avons poursuivi le développement et la construction de notre portefeuille de projets à court terme de 23 G\$ et avons mis en service des actifs d'environ 5 G\$ en 2017. En ce qui concerne nos projets à moyen et à long terme de 24 G\$, nous avons continué à gérer les coûts tout en travaillant à obtenir les permis et les approbations nécessaires pour que ces projets puissent aller de l'avant une fois que les décisions d'investissement finales auront été prises. Nous avons également réalisé la vente de nos actifs d'électricité dans

le nord-est des États-Unis et reçu le remboursement des frais de développement que nous avons engagés à l'égard du projet de transport du gaz de Prince Rupert.

En octobre, après un examen attentif de nouvelles circonstances, la société a pris la décision d'annuler le projet d'oléoduc Énergie Est et les projets connexes. Le comité a examiné l'incidence financière du projet Énergie Est sur l'exercice courant et ses répercussions sur la rémunération à long terme des employés. Bien que l'annulation constitue une charge exceptionnelle et que la plupart des autres projets de TransCanada aient été menés à bien dans le respect des échéanciers et du budget en 2017, le comité a tenu à s'assurer que la rémunération incitative concorde avec la baisse de valeur subie par les actionnaires. Ainsi, le comité a réduit la composante de la fiche de pointage liée à l'exécution de projets à un niveau bien en deçà de la cible pour tenir compte de l'annulation du projet Énergie Est.

TransCanada a obtenu de nouveaux projets d'infrastructure énergétique garantis sur le plan commercial de plus de 3 G\$, y compris des prolongements du réseau de NGTL et d'autres projets de gazoducs aux États-Unis, en vue de la croissance de ses actifs. La réalisation de l'acquisition de Columbia Pipeline Partners, qui simplifie notre structure organisationnelle, a également été considérée dans l'évaluation des initiatives de croissance. En outre, le comité a tenu compte du fait que la société a réuni plus de 7 G\$ de capitaux d'emprunt et de capitaux subordonnés à des taux très avantageux tout en gérant prudemment sa structure du capital et en préservant ses notes de solvabilité solides.

Notre rendement total pour les actionnaires s'est établi à 6,5 % pour l'année, ce qui se compare favorablement aux autres sociétés du secteur des infrastructures énergétiques. Le conseil est d'avis que notre profil de croissance et la progression de nos dividendes devraient continuer de procurer des rendements supérieurs aux actionnaires au fil du temps.

Vous en apprendrez davantage sur le rendement de 2017 à partir de la page 90.

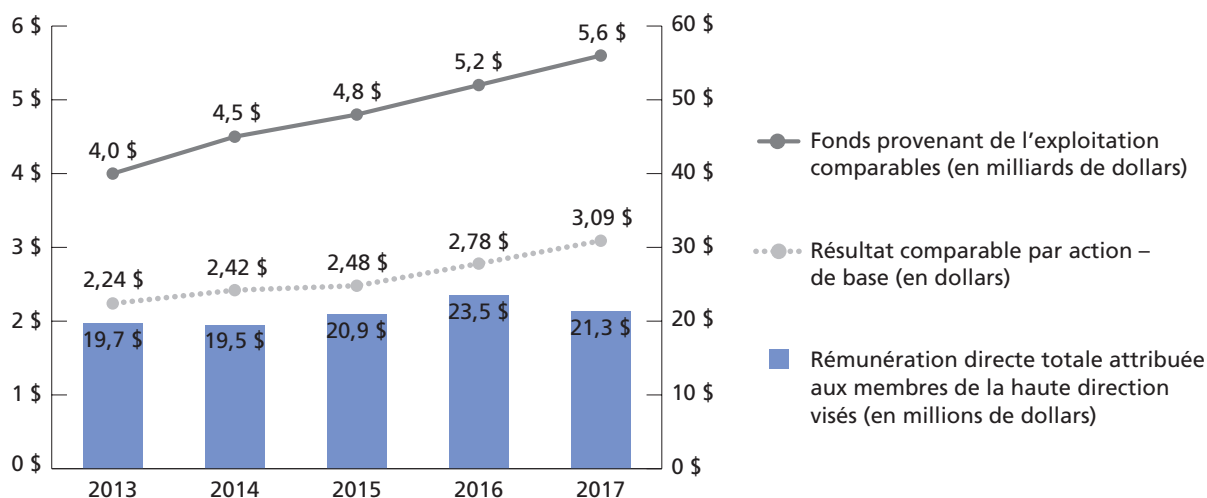
Faits saillants relatifs à la rémunération

Le comité des ressources humaines et le conseil ont pris les décisions suivantes relatives à la rémunération des hauts dirigeants en 2018 :

- Compte tenu des résultats concernant le rendement et de leurs pondérations relatives, le rendement de l'entreprise globale en 2017 a été jugé supérieur à la cible et un coefficient de la société de 1,2 a été fixé. Le coefficient de la société est utilisé dans le calcul des attributions d'incitatifs à court terme pour tous les employés, y compris nos membres de la haute direction visés.
- Le conseil a approuvé un multiplicateur du rendement de 1,43 pour l'attribution d'UAID de 2015, conformément à la formule en vigueur au moment où cette attribution a été consentie. Ce résultat reflète un RTA relatif se situant au 42^e percentile de l'indice S&P/TSX 60 et au 69^e percentile du groupe de référence pour les UAID, et un résultat comparable par action supérieur à la cible pour la période de trois exercices close le 31 décembre 2017. Le multiplicateur du rendement, combiné à la variation du cours d'évaluation, qui est passé de 54,64 \$ à 61,95 \$, et au réinvestissement des dividendes, donne lieu à un paiement correspondant à 183 % de la valeur initiale de l'attribution.
- Trois de nos membres de la haute direction visés ont reçu une augmentation de leur salaire de base afin de maintenir un niveau de rémunération concurrentiel par rapport à notre groupe de référence, de reconnaître leur compétence dans l'exercice de leurs fonctions et de tenir compte de l'accroissement de leur niveau de responsabilité. Les augmentations sont entrées en vigueur le 1^{er} mars 2018.
- Pour l'attribution d'UAID de 2018, le conseil a approuvé des cibles sur trois ans pour le résultat comparable par action et le RTA relatif.
- Le comité a recommandé et le conseil a approuvé la fiche de pointage de l'entreprise pour 2018, ainsi que les fiches de pointage des unités d'exploitation et les objectifs individuels des membres de la haute direction visés.

Rémunération par rapport au rendement financier

Le graphique ci-dessous compare nos principaux résultats financiers pour les cinq derniers exercices à la rémunération directe totale attribuée aux membres de la haute direction visés pour la même période. La rémunération directe totale comprend le salaire de base, l'attribution d'incitatifs à court terme (payée au premier trimestre suivant l'année de rendement) et la valeur d'attribution des UAID et des options d'achat d'actions.



Le tableau ci-dessous montre la rémunération directe totale attribuée à nos membres de la haute direction visés en pourcentage de notre résultat comparable pour les cinq derniers exercices :

	2013	2014	2015	2016	2017
Rémunération directe totale attribuée aux membres de la haute direction visés (en pourcentage du résultat)	1,2 %	1,1 %	1,2 %	1,1 %	0,8 %

Notes

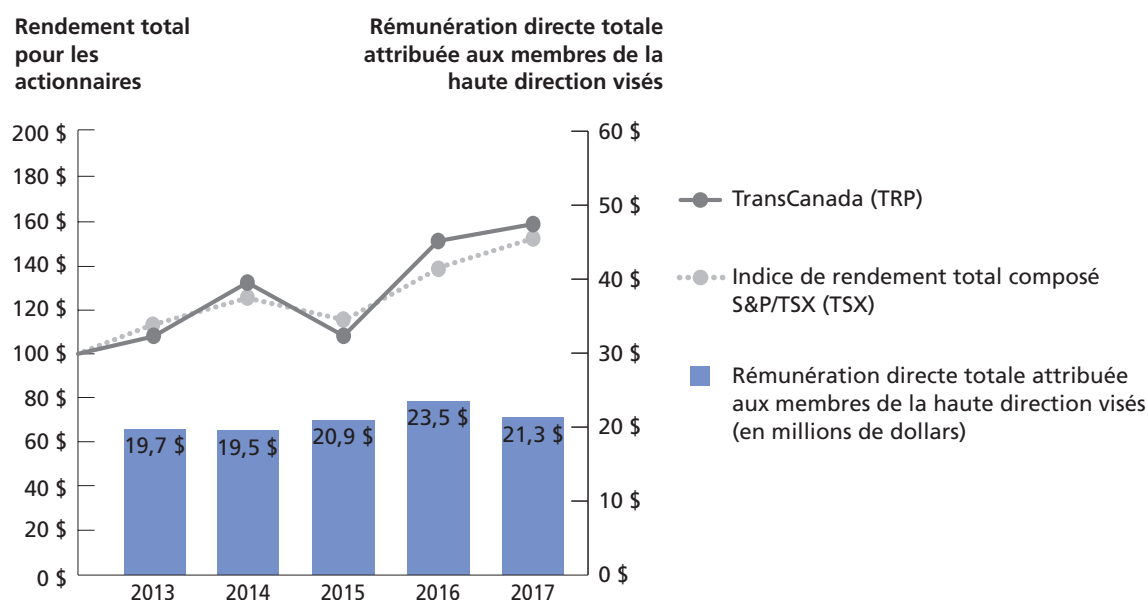
- L'augmentation de la **rémunération directe totale** attribuée aux membres de la haute direction visés de 2015 à 2016 est principalement attribuable aux attributions d'incitatifs à court terme supérieures en raison du fort rendement de l'entreprise.
- Les **fonds provenant de l'exploitation comparables**, le **résultat comparable par action** et le **résultat comparable** sont des mesures non conformes aux PCGR qui n'ont pas de signification normalisée aux termes des PCGR des États-Unis (voir l'**annexe C** à la page 118 pour de plus amples renseignements).

Rémunération par rapport au rendement total pour les actionnaires

Notre RTA, soit le changement de valeur des actions de TransCanada plus le réinvestissement des dividendes, a suivi favorablement l'indice du rendement total composé S&P/TSX au cours des cinq derniers exercices, fournissant un rendement annuel composé de 9,5 % comparativement à 8,6 % pour l'indice.

Le graphique ci-dessous illustre le RTA, en présumant un investissement initial de 100 \$ dans les actions de TransCanada à la fin de l'exercice 2012, et le compare au rendement de l'indice de rendement total composé S&P/TSX et à la tendance de la rémunération directe totale attribuée à nos membres de la haute direction visés au cours de la même période.

Le RTA n'est qu'une des mesures du rendement dont le conseil tient compte lorsqu'il évalue le rendement et qu'il établit la rémunération de nos membres de la haute direction visés. Nous ne nous attendons donc pas nécessairement à ce qu'il y ait une corrélation directe entre le RTA et la rémunération directe totale attribuée au cours d'une période donnée. Toutefois, la valeur réalisée de la rémunération à long terme attribuée au cours d'une année donnée n'est pas garantie; cette rémunération est plutôt fondée sur les capitaux propres et sa valeur est directement touchée par les variations du cours de nos actions.



À la fin de l'exercice	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Rendement annuel composé
TRP	100,00 \$	107,22 \$	130,78 \$	107,68 \$	150,14 \$	157,75 \$	9,5 %
TSX	100,00 \$	112,99 \$	124,92 \$	114,53 \$	138,67 \$	151,28 \$	8,6 %

Note

- L'augmentation de la **rémunération directe totale** attribuée aux membres de la haute direction visés de 2015 à 2016 est principalement attribuable aux attributions d'incitatifs à court terme supérieures en raison du fort rendement de l'entreprise.

APPROCHE

Le programme de rémunération des hauts dirigeants de TransCanada est conçu de façon à atteindre quatre objectifs principaux :

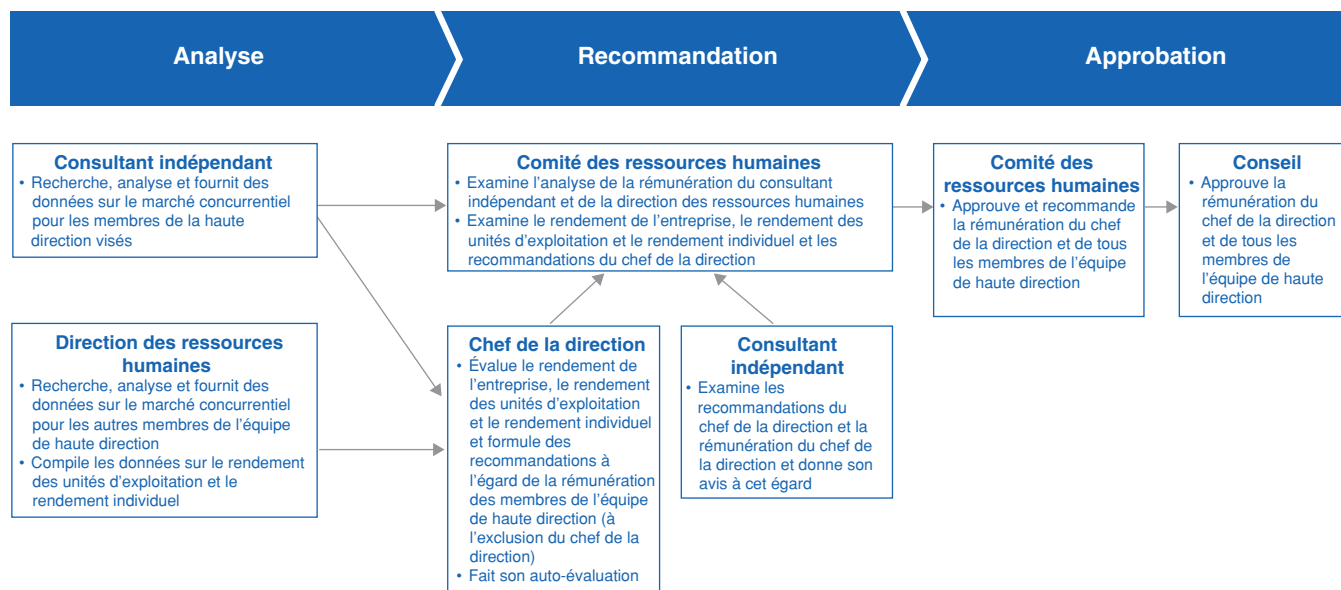
- fournir une rémunération qui « rémunère au rendement » en récompensant les hauts dirigeants pour l'atteinte des objectifs de l'entreprise et l'exécution de notre stratégie globale
- offrir des niveaux et des types de rémunération qui font concurrence au marché
- harmoniser les intérêts des hauts dirigeants avec ceux de nos diverses parties intéressées
- attirer, engager et fidéliser nos hauts dirigeants.

La rémunération est aussi axée sur nos processus de gestion du risque afin de garantir un équilibre approprié entre le risque et les avantages. Voir les pages 56 à 57 pour de plus amples renseignements.

Processus de prise de décision

Nous suivons un processus de prise de décision détaillé qui fait intervenir la direction, le comité des ressources humaines et le conseil et prend en compte des données du marché, les commentaires du chef de la direction et des conseils du consultant indépendant du comité.

Le conseil prend toutes les décisions touchant la rémunération de l'équipe de haute direction en se fondant sur les recommandations du comité.



Analyse de la rémunération

Évaluation du marché

Le consultant indépendant du comité analyse et fournit des données du marché pertinentes et d'autres renseignements au comité et au conseil. Ce processus comprend l'évaluation comparative de la rémunération des hauts dirigeants par rapport à un groupe de référence de sociétés (voir ***Évaluation comparative*** aux pages 78 et 79).

Le comité et le conseil examinent également la rémunération par rapport à celle d'autres hauts dirigeants, la portée et le caractère critique du poste occupé de même que l'expérience lorsqu'ils établissent les niveaux de rémunération. Le comité se sert des points de référence comme ligne directrice, tout en étant conscient qu'il peut y avoir des écarts entre les données de chaque société et qu'il doit aussi tenir compte du contexte global lorsqu'il envisage des rajustements.

Établissement d'objectifs de rendement

Le conseil approuve des objectifs annuels pour l'entreprise afin de soutenir nos stratégies fondamentales visant une exploitation sécuritaire et efficace, l'atteinte de la croissance et la création de valeur pour les actionnaires. Notre fiche de pointage pour le rendement de l'entreprise intègre ces objectifs, y compris une combinaison de mesures financières, d'exploitation, de sécurité et de croissance, qui sont pondérées et approuvées par le conseil.

Le conseil établit des objectifs de rendement et des pondérations relatives annuels pour le chef de la direction et les autres membres de la haute direction visés. Les objectifs de rendement du chef de la direction figurent dans la fiche de pointage de l'entreprise. Les objectifs de rendement des autres membres de la haute direction visés comprennent la fiche de pointage de l'entreprise, les fiches de pointage des unités d'exploitation ainsi que les objectifs individuels.

Recommandation

Le comité et le conseil évaluent le rendement de la société et du chef de la direction.

Le chef de la direction évalue le rendement des personnes qui relèvent directement de lui, notamment les autres membres de la haute direction visés, obtient les commentaires du conseil sur le rendement des hauts dirigeants et fait des recommandations relatives à la rémunération au comité.

Le comité recommande au conseil la rémunération à verser au chef de la direction et aux autres membres de la haute direction visés. Le comité demande des conseils à son consultant indépendant, mais il lui incombe de prendre ses propres décisions et de faire ses propres recommandations au conseil.

Le comité fonde ses recommandations sur la période de rendement pertinente. Même s'il examine les données historiques sur la valeur de la rémunération attribuée antérieurement, il n'apporte pas d'ajustements aux mesures relatives au rendement portant sur le nombre, la durée ou la valeur actuelle de toute rémunération en cours attribuée antérieurement ou sur des gains qu'un haut dirigeant peut avoir réalisés au cours d'années antérieures. De même, le comité ne tient pas compte de la valeur des attributions d'incitatifs à long terme qu'il effectue au cours d'une année donnée pour compenser les rendements inférieurs aux attentes des attributions effectuées au cours d'années antérieures. Selon le comité, le fait d'augmenter, de réduire ou de limiter les attributions fondées sur des gains antérieurs pourrait amoindrir l'intégrité du cadre de travail fondé sur le rendement ou miner les incitatifs qui sont accordés aux hauts dirigeants afin de les encourager à donner un rendement solide.

Approbation

Le conseil examine les recommandations du comité et approuve toutes les décisions relatives à la rémunération des membres de l'équipe de haute direction.

Évaluation comparative

Nous évaluons la rémunération de nos hauts dirigeants par rapport à un groupe de référence de sociétés afin d'évaluer le marché concurrentiel. Chaque année, le comité examine les sociétés avec son consultant indépendant, fait les ajustements qu'il juge appropriés et approuve le groupe de référence.

Le groupe de référence pour les membres de la haute direction visés représente ce qui suit :

- la taille de TransCanada par rapport aux sociétés du groupe de référence
- un vaste échantillon qui réduit la volatilité éventuelle des données
- la portée des activités commerciales nord-américaines de TransCanada
- le marché étendu dans lequel TransCanada rivalise pour recruter des hauts dirigeants talentueux.

Notre groupe de référence de 2017 pour nos membres de la haute direction visés est composé des sociétés énumérées ci-dessous. Le comité a apporté des rajustements mineurs au groupe de référence par rapport à 2016. Encana Corporation a été retirée en raison de sa taille relative par rapport aux critères des multiples. Spectra Energy Corp. a été retirée parce qu'elle a fusionné avec Enbridge Inc. Le comité a préservé l'équilibre entre les sociétés canadiennes et américaines.

Groupe de référence pour les membres de la haute direction visés

American Electric Power Co. Inc.	Compagnie Pétrolière Impériale Ltée
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	Kinder Morgan Inc.
Canadian Natural Resources Ltd.	NextEra Energy Inc.
Cenovus Energy Inc.	Occidental Petroleum Corporation
Dominion Energy Inc.	PG&E Company
Enbridge Inc.	Southern Company
Exelon Corporation	Suncor Énergie Inc.
Fortis Inc.	Ressources Teck Limitée
Husky Energy Inc.	Williams Companies Inc.

Nous évaluons de façon comparative chaque poste de membre de la haute direction visé par rapport à un poste semblable dans le groupe de référence. Le comité reconnaît que même s'il utilise un groupe de référence relativement grand, les résultats peuvent être influencés par des modifications des données sur le marché sous-jacentes. C'est pourquoi le comité exerce son jugement dans l'interprétation des données et est guidé par le consultant indépendant en la matière. Les données du marché concurrentiel pour le groupe de référence donnent un point de référence initial pour déterminer la rémunération des hauts dirigeants.

Profils	TransCanada	Groupe de référence pour les membres de la haute direction visés	
		Médiane	75 ^e percentile
Au 31 décembre 2016			
Actifs	88,1 G\$	73,1 G\$	93,9 G\$
Produits	12,5 G\$	16,4 G\$	23,4 G\$
Capitalisation boursière au 31 décembre 2017 (cours de clôture mensuel des actions x actions en circulation pour le dernier trimestre)	53,9 G\$	50,8 G\$	71,9 G\$
Employés	7 083	11 061	17 276

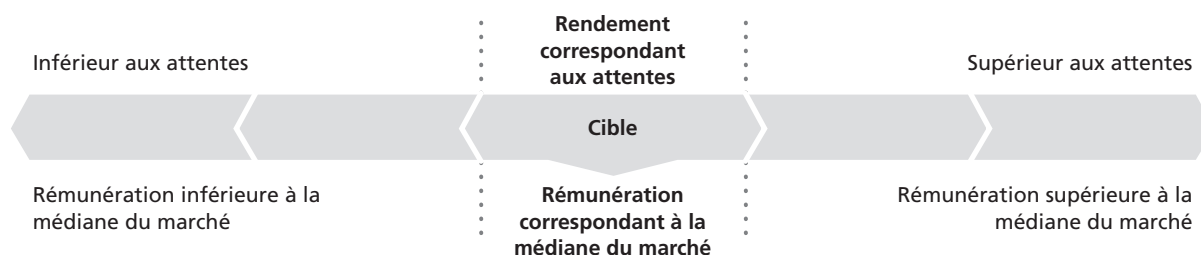
Notes

- Les renseignements sur le **groupe de référence pour les membres de la haute direction visés** reflètent des données de 2016, sauf indication contraire, car c'étaient les renseignements les plus à jour disponibles au moment de l'analyse. À des fins de comparabilité, les renseignements sur **TransCanada** reflètent également des données de 2016.
- Les valeurs sont établies en fonction d'un taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien de 1,3248 \$ pour 2016 et de 1,2986 \$ pour 2017.

Pour 2018, le comité n'a apporté que des rajustements mineurs au groupe de référence. Le comité a inclus des sociétés d'énergie américaines de taille appropriée supplémentaires compte tenu de l'acquisition de Columbia. Duke Energy Corporation et Sempra Energy ont été ajoutées en tant que grandes sociétés d'énergie et de services publics américaines. BCE Inc. a aussi été ajoutée, puisqu'il s'agit d'une autre société canadienne à grande capitalisation ayant une complexité organisationnelle semblable.

TransCanada se situe dans le haut de la fourchette du groupe de référence de 2018 sur le plan de la taille des actifs et de la capitalisation boursière et dans la médiane au chapitre des produits.

La rémunération directe totale est généralement établie dans une fourchette concurrentielle par rapport à la médiane du marché.



Voir **Composantes** à la page 81 pour de plus amples renseignements sur la rémunération directe totale.

Harmonisation des intérêts des hauts dirigeants et des actionnaires

Nous avons des exigences relatives à la propriété d'actions afin d'harmoniser les intérêts de nos hauts dirigeants et de nos actionnaires. Les exigences minimales sont importantes et varient selon le niveau du haut dirigeant. Les exigences relatives à la propriété s'établissent comme suit :

Niveau du haut dirigeant	Propriété requise (multiple du salaire de base)
Chef de la direction	5x
Vice-présidents directeurs	2x
Vice-présidents principaux	1x

Les hauts dirigeants ont cinq ans pour satisfaire aux exigences. Les hauts dirigeants, y compris le chef de la direction, doivent « acheter et conserver » 50 % de toutes les options d'achat d'actions qu'ils exercent jusqu'à ce qu'ils satisfassent à leur exigence relative à la propriété d'actions.

Le comité examine les niveaux de propriété d'actions de chaque haut dirigeant chaque année. Il peut exercer son pouvoir discrétionnaire lorsqu'il évalue la conformité si les niveaux de propriété tombent sous le minimum à cause de fluctuations du cours des actions.

Tous les membres de la haute direction visés satisfaisaient à leurs exigences relatives à la propriété d'actions en 2017, à l'exception de M. Chapman, qui a jusqu'à la fin de 2022 pour respecter ses exigences.

Voir *Profils des hauts dirigeants* à partir de la page 93 pour connaître les niveaux actuels de propriété d'actions.

COMPOSANTES

La rémunération directe totale comprend la rémunération fixe et la rémunération variable. Le salaire de base est la seule forme de rémunération fixe. La rémunération variable comprend nos régimes incitatifs à court et à long terme.

Élément	Forme	Période de rendement	Objectif
Salaire de base (fixe)	Espèces	Un an	- Fournit une rémunération de base proportionnée au poste - Attire et fidélise les hauts dirigeants
Incitatif à court terme (variable)	Espèces	Un an	- Motive les hauts dirigeants à atteindre les principaux objectifs commerciaux annuels - Récompense les hauts dirigeants pour leur contribution relative à TransCanada - Harmonise les intérêts des hauts dirigeants et des actionnaires - Attire et fidélise les hauts dirigeants
Incitatif à long terme (variable)	UAID	- Durée de trois ans - Acquisition à la fin de la durée - Attributions soumises à un multiplicateur du rendement fondé sur des cibles préétablies	- Motive les hauts dirigeants à atteindre les objectifs commerciaux à moyen terme - Harmonise les intérêts des hauts dirigeants et des actionnaires - Attire et fidélise les hauts dirigeants
	Options d'achat d'actions	- Durée de sept ans - Acquisition d'un tiers chaque année à compter du premier anniversaire de la date d'attribution	- Motive les hauts dirigeants à atteindre des objectifs commerciaux durables à long terme - Harmonise les intérêts des hauts dirigeants et des actionnaires - Attire et fidélise les hauts dirigeants

Nous offrons aussi une rémunération indirecte qui comprend des prestations de retraite, d'autres avantages et des avantages accessoires. Pour de plus amples renseignements, voir les pages 87 à 89.

Rémunération fixe

Salaire de base

Les salaires de base pour les postes de hauts dirigeants sont alignés, en règle générale, sur une fourchette concurrentielle de niveaux de salaire de base médians de notre groupe de référence. Le consultant indépendant du comité analyse et fournit des données du marché pertinentes au comité et au conseil. Il convient de souligner que TransCanada est maintenant l'une des plus grandes sociétés canadiennes sur le plan de la taille des actifs. Ainsi, dans son évaluation de la rémunération concurrentielle actuelle, le comité tient compte de l'importance accrue de certains postes chez TransCanada.

Les augmentations du salaire de base accordées aux membres de la haute direction visés sont fondées sur leur rendement, les données du marché concurrentiel, leur expérience dans leurs fonctions, la portée du poste qu'ils occupent et la rémunération comparativement aux autres hauts dirigeants de TransCanada. Les rajustements du salaire de base prennent généralement effet le 1^{er} mars.

Rémunération variable ou à risque

La rémunération variable représente une partie importante de la rémunération des hauts dirigeants, et sa proportion augmente en fonction des échelons.

Incitatifs à court terme

Le régime incitatif à court terme vise à attirer et à fidéliser des hauts dirigeants et à les motiver à atteindre les principaux objectifs commerciaux annuels. Il récompense les hauts dirigeants pour leurs contributions à TransCanada et harmonise les intérêts des hauts dirigeants et ceux des actionnaires.

Les données du marché servent à établir les niveaux cibles des incitatifs à court terme pour chaque rôle de haut dirigeant. Les attributions cibles sont exprimées en pourcentage du salaire de base et sont établies par rapport aux niveaux du marché médians dans notre groupe de référence. Bien que les cibles soient examinées annuellement par rapport aux données du marché concurrentiel, elles ne devraient pas changer chaque année à moins que le rôle change ou soit réévalué par rapport aux conditions du marché. Comme dans le cas du salaire de base, les cibles médianes sont un point de référence, mais ne représentent pas nécessairement le niveau concurrentiel approprié compte tenu de la taille de TransCanada en comparaison de celle des autres sociétés comparables.

Des attributions en espèces annuelles sont faites à nos membres de la haute direction visés calculés d'après une formule qui tient compte des éléments suivants :

- le salaire de base et la cible des incitatifs à court terme, exprimée en pourcentage du salaire de base, pour chaque rôle
- le rendement par rapport aux objectifs par unité d'exploitation et aux objectifs individuels, exprimés sous la forme d'un coefficient du rendement individuel déterminé pour chaque membre de la haute direction visé
- le rendement par rapport aux objectifs de rendement de l'entreprise, exprimés comme étant le coefficient de la société.

Les objectifs de rendement du chef de la direction sont entièrement représentés dans la fiche de pointage de l'entreprise et son attribution d'incitatifs à court terme est entièrement fondée sur le rendement de l'entreprise.

$$\begin{array}{|c|c|c|c|c|c|c|c|c|c|c|} \hline \text{Salaire de base} & \times & \text{Incitatifs à court terme cibles} & \times & \left(\begin{array}{|c|c|} \hline \text{Coefficient du rendement de l'unité d'exploitation/individuel} & \times \text{ Pondération de l'unité d'exploitation/individuelle} \\ \hline \end{array} \right) & + & \left(\begin{array}{|c|c|} \hline \text{Coefficient du rendement de l'entreprise} & \times \text{ Pondération de l'entreprise} \\ \hline \end{array} \right) & = & \text{Attribution d'incitatifs à court terme (\$)} \\ \hline \end{array}$$

Les attributions peuvent se situer entre 0 % et 200 % de l'incitatif à court terme cible en fonction du niveau du rendement de l'entreprise, du rendement de l'unité d'exploitation et du rendement individuel. Les attributions correspondront généralement à 50 % de la cible si le rendement correspond à des normes seuils, à 100 % pour le rendement cible et à 200 % de la cible pour un rendement exceptionnel par rapport à des normes préétablies. Il n'y a pas de paiement si le rendement global est inférieur au seuil. Bien que l'incitatif à court terme du chef de la direction soit entièrement fondé sur le rendement de l'entreprise, le comité conserve le pouvoir discrétionnaire de rajuster son attribution d'incitatifs à court terme en fonction de l'évaluation qu'il fait du rendement du chef de la direction et des activités ainsi que des risques pris pour atteindre les résultats de l'entreprise.

Les coefficients du rendement de l'entreprise, du rendement de l'unité d'exploitation et du rendement individuel sont pondérés pour chaque haut dirigeant, puis additionnés pour calculer l'attribution globale. Le conseil peut ajuster à son gré, à la hausse ou à la baisse, les attributions d'incitatifs à court terme calculées pour tenir compte d'autres facteurs lorsqu'il le juge à propos. Les attributions d'incitatifs à court terme sont versées en un paiement en espèces forfaitaire au cours du mois de mars qui suit l'année de rendement.

Les attributions pour 2017 sont fondées sur les niveaux cibles et les pondérations relatives des mesures du rendement suivants.

	Incitatif à court terme cible (% du salaire de base)	Pondération relative des mesures du rendement pour 2017		
		Entreprise	Unité d'exploitation	Individuel
Président et chef de la direction (Russell K. Girling)	120 %	100 %	—	—
Vice-président directeur et chef des finances (Donald R. Marchand)	65 %	80 %	—	20 %
Vice-président directeur et président, Gazoducs et énergie, Canada et Mexique (Karl Johansson)	65 %	60 %	40 %	—
Vice-président directeur et président, Gazoducs, États-Unis (Stanley Chapman III)	65 %	60 %	40 %	—
Vice-président directeur et président, Pipelines de liquides (Paul E. Miller)	65 %	60 %	40 %	—

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2018, l'incitatif annuel cible de M. Girling est passé de 120 % à 125 %. Dans le cas de MM. Marchand, Johansson, Chapman et Miller, l'incitatif annuel cible a également été augmenté pour passer de 65 % à 75 %.

Incitatifs à long terme

Chaque année, le comité et le conseil attribuent des incitatifs à long terme aux membres de la haute direction visés en fonction des niveaux médians du marché et de leur contribution potentielle au succès futur de TransCanada.

L'attribution d'incitatifs à long terme à notre équipe de haute direction est de 50 % pour les UAID et de 50 % pour les options d'achat d'actions.

Unités d'actions à l'intention des dirigeants

Il s'agit d'unités d'actions théoriques attribuées aux termes du régime d'UAID. Les UAID accumulent des équivalents de dividendes et sont acquises le 31 décembre à la fin de la période de rendement de trois ans. Le paiement dépend de notre rendement par rapport à des cibles établies au début de la période.

Les attributions d'UAID sont versées en un versement en espèces forfaitaire au cours du premier trimestre qui suit la fin de la période de rendement.

Nombre d'UAID acquises	x	Cours d'évaluation à la date d'acquisition	x	Multiplicateur du rendement	=	Paiement d'UAID (\$)
------------------------	---	--	---	-----------------------------	---	----------------------

Notes

- Le **nombre d'UAID acquises** est le nombre d'UAID attribué initialement, majoré des UAID gagnées à titre d'équivalents de dividendes au cours de la période de rendement de trois ans. Les dividendes et les UAID s'acquièrent en même temps et uniquement dans la mesure où les UAID sous-jacentes sont acquises.
- Le **cours d'évaluation à la date d'acquisition** est le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume des actions de TransCanada pour les 20 jours de bourse précédant immédiatement la date d'acquisition et incluant celle-ci (le 31 décembre).

Des attributions « hors cycle » peuvent être consenties aux hauts dirigeants nouvellement embauchés et à ceux qui sont promus en cours d'année. Ces attributions s'acquerront selon le même échéancier que les attributions ordinaires consenties pendant l'année et seront assujetties aux mêmes multiplicateurs de valeur et de rendement; cependant, selon le moment où elles sont consenties, les attributions hors cycle peuvent rapporter moins de dividendes que les attributions ordinaires.

Attribution d'unités d'actions à l'intention des dirigeants pour 2018

Le comité et le conseil ont approuvé une attribution d'UAID pour 2018 comme suit :

Mesure du rendement	Pondération	Période de mesure
RTA relatif par rapport à l'indice S&P/TSX 60	25 %	Du 1 ^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020
RTA relatif par rapport au groupe de référence pour le régime d'UAID	25 %	
Résultat comparable par action	50 %	

Le multiplicateur du **résultat comparable par action** cumulatif sera plafonné à 1,0 si le ratio des dividendes par action cumulatifs par rapport aux fonds provenant de l'exploitation comparables par action cumulatifs pour la période de trois ans est supérieur à 50 %.

Nous nous servons de deux groupes de référence pour évaluer le RTA relatif. Le premier est l'indice S&P/TSX 60, groupe de sociétés comparables cotées en bourse qui représentent des concurrents pour les investissements d'actionnaires. Le second est le groupe de référence pour le régime d'UAID, qui est composé des concurrents particuliers sur le plan commercial suivants :

Groupe de référence pour le RTA relatif utilisé pour établir les attributions d'UAID de 2018

AltaGas Ltd.	Enbridge Inc.	ONEOK, Inc.
Canadian Utilities Ltd.	Enterprise Products Partners L.P.	Pembina Pipeline Corp.
CenterPoint Energy Inc.	Fortis Inc.	Sempra Energy
Dominion Energy Inc.	Inter Pipeline Ltd.	Williams Companies Inc.
Emera Inc.	Kinder Morgan Inc.	

Attributions d'unités d'actions à l'intention des dirigeants pour 2015

Pour l'attribution d'UAID de 2015, le multiplicateur du rendement a été établi conformément aux lignes directrices indiquées dans le tableau ci-dessous.

Si le rendement de TransCanada est	Le multiplicateur du rendement est le suivant	
égal au seuil	0,50	Nous calculons le multiplicateur du rendement au moyen d'une interpolation linéaire si le rendement se situe : • entre le seuil et la cible ou • entre la cible et le maximum
égal à la cible	1,00	
égal ou supérieur au maximum	2,00	

Pour de plus amples renseignements sur le paiement d'UAID, voir la rubrique **Paiement de l'attribution d'unités d'actions à l'intention des dirigeants de 2015** aux pages 91 et 92.

Options d'achat d'actions

Les actionnaires ont approuvé pour la première fois notre régime d'options d'achat d'actions en 1995 et la version la plus récente du régime a été approuvée pour la dernière fois par les actionnaires en 2016. Le régime est administré par le comité des ressources humaines, qui est composé exclusivement d'administrateurs indépendants. Le nombre total d'actions qui peuvent être réservées à des fins d'émission à des initiés, ou émises à des initiés à tout moment et au cours d'une période d'un an, aux termes de nos mécanismes de rémunération en titres (au sens du **Guide à l'intention des sociétés de la TSX**), est limité à 10 % ou moins de nos actions émises et en circulation. Les administrateurs non membres de la direction ne sont pas autorisés à participer au régime.

Acquisition

Les options d'achat d'actions s'acquièrent à raison d'un tiers chaque année, à compter du premier anniversaire de la date d'attribution et ont une durée de sept ans.

Les hauts dirigeants ne peuvent négocier les actions de TransCanada qu'au cours de quatre périodes (appelées **périodes de négociation permise**) qui sont désignées chaque trimestre. Les périodes de négociation permise se rapportent à l'établissement et à la publication des rapports financiers trimestriels et annuels.

Les hauts dirigeants ne sont pas autorisés à négocier des actions lorsqu'ils sont en possession de renseignements non publics importants. Si la date d'expiration d'une option d'achat d'actions ne tombe pas pendant une période de négociation permise ou tombe dans les cinq premiers jours d'une période de négociation permise, elle est reportée au 10^e jour ouvrable de la période suivante. Des prolongations similaires s'appliquent si une interdiction de négociation extraordinaire est imposée pendant l'une des quatre périodes de négociation permise et que des options d'achat d'actions expirent pendant l'interdiction de négociation.

Prix d'exercice

Le prix d'exercice d'une option correspond au cours de clôture des actions de TransCanada à la TSX le dernier jour de bourse précédant immédiatement la date d'attribution. Les porteurs d'options ne sont avantagés que si la valeur marchande de nos actions dépasse le prix d'exercice au moment où ils exercent les options. Nous n'accordons pas d'aide financière aux participants au régime relativement à l'exercice d'options.

Rajustements

Le nombre d'actions visées par une option sera ajusté aux termes du régime au moment de l'exercice de l'option si avant l'exercice :

- les actions sont regroupées, divisées, converties, échangées, recatégorisées ou substituées de quelque façon que ce soit ou
- un dividende en actions qui ne remplace pas un dividende en espèces dans le cours normal des activités est versé sur les actions.

Modifications apportées en 2017

En 2017, une modification mineure d'ordre administratif a été apportée au régime afin que les paiements liés à l'exercice d'options puissent être effectués par chèque certifié, traite bancaire, virement télégraphique ou tout autre mode de paiement jugé acceptable par l'administrateur du régime. Auparavant, les paiements des participants n'étaient acceptés que s'ils étaient faits par chèque certifié ou traite bancaire. Cette modification d'ordre administratif n'a pas nécessité l'approbation des actionnaires aux termes des modalités du régime.

Précisions sur le régime d'options d'achat d'actions

Les options ne peuvent être transférées ni cédées à une autre personne. Un représentant personnel peut exercer les options pour le compte du porteur s'il décède ou s'il est frappé d'incapacité.

Le comité a le pouvoir de suspendre ou de résilier le régime à tout moment sans l'approbation des actionnaires. La direction n'a pas ce droit et elle ne peut modifier le régime. Le comité peut recommander au conseil en vue de son approbation certaines modifications au régime ou à une attribution d'options d'achat d'actions sans l'approbation des actionnaires afin :

- de clarifier un élément
- de corriger une erreur ou une omission
- de changer la date d'acquisition d'une attribution existante
- de changer la date d'expiration d'une option en cours pour une date antérieure.

Le comité ne peut apporter de modifications au régime si celles-ci nuisent aux droits des porteurs rattachés à des options attribuées antérieurement sans leur consentement.

Le régime prévoit que certaines modifications doivent être approuvées par les actionnaires, notamment :

- l'augmentation du nombre d'actions disponibles à des fins d'émission aux termes du régime
- l'abaissement du prix d'exercice d'une option attribuée antérieurement
- l'annulation et la réémission d'une option
- l'autorisation de transférer ou de céder des options autrement qu'à des fins de règlement de succession usuelles
- la modification des catégories de particuliers autorisés à participer au régime
- l'octroi d'aide financière à un participant relativement à l'exercice d'options
- le report de la date d'expiration d'une option
- la modification des types de modifications qui nécessitent l'approbation des actionnaires.

Pour de plus amples renseignements sur les options d'achat d'actions, voir la rubrique ***Information sur les régimes de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres*** à la page 104.

Voir le tableau sur la ***Rémunération à la cessation d'emploi*** aux pages 108 et 109 pour connaître l'effet de certains événements relatifs à l'emploi sur les droits des participants aux termes du régime.

Prestations de retraite

Régime à prestations déterminées

Notre régime à prestations déterminées (PD) canadien comprend un régime de retraite agréé et un régime de retraite complémentaire pour les employés admissibles.

La participation au régime à prestations déterminées est obligatoire lorsqu'un employé canadien compte 10 ans de service continu. Tous les membres de la haute direction visés participent au régime à prestations déterminées, à l'exception de M. Chapman qui, en tant qu'employé américain, participe au régime 401(k).

L'âge normal de la retraite pour les participants est de 60 ans ou entre 55 et 60 ans si la somme de leur âge et de leurs années de service continu est égale à 85 points. Les prestations de retraite payables à l'âge normal de la retraite sont calculées comme suit :

$$\left(\begin{array}{l} 1,25 \% \text{ du salaire maximal} \\ \text{moyen de l'employé (à} \\ \text{concurrence de la moyenne} \\ \text{finale du MGAP)} \end{array} \right) + \left(\begin{array}{l} 1,75 \% \text{ du salaire maximal} \\ \text{moyen de l'employé (en excédent} \\ \text{de la moyenne finale du MGAP)} \end{array} \right) \times \begin{array}{l} \text{Années de} \\ \text{service} \\ \text{décomptées} \end{array} = \begin{array}{l} \text{Prestations de} \\ \text{retraite annuelles (\$)} \end{array}$$

Notes

- On entend par **salaire maximal moyen** la moyenne des gains ouvrant droit à pension de l'employé au cours des 36 mois consécutifs où les gains ont été les plus élevés au cours des 15 dernières années d'emploi. On entend par **gains ouvrant droit à pension** le salaire de base de l'employé, majoré des attributions annuelles d'incitatifs à court terme jusqu'à un maximum préétabli, exprimé en pourcentage du salaire de base. Pour 2017, ce pourcentage est de 100 % pour le chef de la direction et de 60 % pour les autres membres de la haute direction visés. Les gains ouvrant droit à pension ne comprennent aucune autre forme de rémunération.
- On entend par **MGAP** le maximum des gains annuels ouvrant droit à pension aux termes du Régime de pensions du Canada ou le maximum des gains admissibles pour l'année aux termes du Régime de rentes du Québec.
- On entend par **moyenne finale du MGAP** la moyenne du MGAP en vigueur pour la dernière année civile pour laquelle des gains sont inclus dans le calcul du **salaire maximal moyen des employés** plus ceux des deux années précédentes.
- On entend par **années de service décomptées** le nombre d'années de service ouvrant droit à pension décomptées aux termes du régime. Les régimes à prestations déterminées enregistrés sont assujettis à une accumulation de prestations annuelle maximale prévue par la **Loi de l'impôt sur le revenu** (Canada). Comme elle est actuellement de 2 914 \$ par année de service décomptée, les participants ne peuvent gagner de prestations dans le régime enregistré à l'égard d'une rémunération qui dépasse environ 182 000 \$ par année.

Les participants peuvent prendre leur retraite lorsqu'ils ont entre 55 et 60 ans, mais les prestations sont réduites de 4,8 % par année pour chaque année jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge de 60 ans ou 85 points, selon ce qui survient en premier. Ils peuvent prendre leur retraite 10 ans avant l'âge normal de la retraite, cependant les prestations sont réduites par une équivalence actuarielle à compter de l'âge de 55 ans.

Bien que notre régime à prestations déterminées soit non contributif, les participants peuvent décider de faire des cotisations de retraite à un compte d'enrichissement pour acheter des prestations accessoires ou « additionnelles » à l'intérieur du régime de retraite enregistré. Le régime à prestations déterminées est intégré aux prestations du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec.

Régime de retraite complémentaire

Le régime de retraite à prestations déterminées utilise une approche non préjudiciable selon laquelle le montant maximal permis en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) est versé par prélèvement sur le régime de retraite agréé et le restant, par prélèvement sur le régime de retraite complémentaire. Le régime de retraite complémentaire est capitalisé au moyen d'une convention de retraite conclue en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Actuellement, le régime de retraite complémentaire compte environ 840 participants (dont les gains ouvrant droit à pension sont supérieurs à environ 182 000 \$ par année), y compris les membres de la haute direction visés canadiens. Tous les participants au régime de retraite à prestations déterminées dont les gains ouvrant droit à pension sont supérieurs à environ 182 000 \$ par année sont admissibles au régime de retraite complémentaire.

Les cotisations au régime sont assujetties à l'approbation du conseil et sont fondées chaque année sur une évaluation actuarielle des obligations aux termes du régime de retraite complémentaire.

Avec prise d'effet en 2012, uniquement au gré du conseil, notre pratique de capitalisation du régime de retraite complémentaire a été révisée afin que celui-ci soit aligné de façon générale sur le régime de retraite enregistré dans lequel la capitalisation annuelle correspond environ à la charge pour le coût afférent du service pour l'année en cours et à l'amortissement des déficits sur cinq ans.

Le régime à prestations déterminées ne reconnaît pas les années de service antérieures, en règle générale, mais le comité a exercé son pouvoir discrétionnaire, par le passé, pour accorder des années de service décomptées supplémentaires à de hauts dirigeants aux termes du régime de retraite complémentaire. Voir le tableau intitulé *Régime de retraite à prestations déterminées* et les notes infrapaginales à la page 105 pour de plus amples renseignements.

Tous les participants au régime de retraite à prestations déterminées, y compris nos membres de la haute direction visés, à l'exception de M. Chapman, reçoivent la forme normale de rente lorsqu'ils prennent leur retraite :

- une rente mensuelle à vie, et 60 % est versé au conjoint après le décès de l'employé ou
- si l'employé n'est pas marié, la rente mensuelle est versée au bénéficiaire/à la succession de l'employé durant le reste des 10 ans, si l'employé décède dans les 10 années suivant le départ à la retraite.

Les participants peuvent choisir une forme différente de paiement, mais ils doivent effectuer les renonciations exigées par la loi. Les options comprennent :

- l'augmentation du pourcentage de la valeur de la rente qui se poursuit après le décès
- l'ajout d'une période de garantie à la rente
- le transfert de la valeur de rachat forfaitaire du régime de retraite agréé dans un compte de retraite immobilisé jusqu'à certaines limites fiscales, l'excédent étant versé en espèces. Sous réserve du pouvoir discrétionnaire de la société, la valeur de rachat du régime de retraite complémentaire peut aussi être transférée et versée en espèces.

Régime d'épargne et régime d'épargne-retraite 401(k) de TransCanada

Le régime d'épargne et régime d'épargne-retraite 401(k) de TransCanada (le régime 401(k)) comporte, d'une part, des cotisations de la société et, d'autre part, des cotisations volontaires de l'employé assorties de cotisations équivalentes de la société.

La participation au régime 401(k) est obligatoire pour les nouveaux employés américains. M. Chapman participe au régime 401(k).

La société verse une cotisation correspondant à 7 % du salaire de base de chaque participant (jusqu'à concurrence des plafonds de cotisation fixés par l'IRS) dans un compte 401k chez Fidelity. Les participants peuvent également faire des cotisations volontaires à leur régime 401(k) et reçoivent une cotisation équivalente de la société qui correspond à 100 % de leur cotisation jusqu'à concurrence de la première tranche de 5 % des gains admissibles. Toutes les cotisations de la société sont acquises immédiatement. Pour 2018, le plafond de rémunération annuel fixé par l'IRS s'établit à 275 000 \$, tandis que le plafond des cotisations annuelles des employés au régime 401(k) s'établit à 18 500 \$, auquel s'ajoute un droit de cotisation supplémentaire de 6 000 \$ pour les employés de 50 ans et plus.

Le régime 401(k) Plan offre diverses options de placement pour aider les participants à atteindre leurs objectifs d'épargne. Le comité des investissements de TransCanada surveille et évalue le rendement des fonds d'investissement offerts dans le cadre du régime 401(k) au regard des lignes directrices établies en matière de rendement et apporte à l'occasion des modifications aux choix de fonds d'investissement, au besoin.

Autres avantages

Tous les employés, y compris les membres de la haute direction visés, reçoivent d'autres avantages, tels que des programmes relatifs à la santé et au bien-être classiques qui sont fondés sur les pratiques du marché concurrentiel du pays dans lequel ils travaillent. Ces avantages aident à attirer et à fidéliser des personnes talentueuses.

Avantages accessoires

Les membres de la haute direction visés reçoivent un nombre limité d'avantages accessoires, notamment :

- une allocation pour avantages accessoires variable qu'ils peuvent utiliser à leur gré
- des adhésions à des clubs
- un espace de stationnement réservé
- une allocation d'automobile annuelle.

RENDEMENT DE L'ENTREPRISE

La sous-rubrique qui suit résume le rendement de l'entreprise en 2017 par rapport à nos objectifs annuels.

Vous pouvez trouver les définitions de ces termes ainsi que de plus amples renseignements sur notre rendement financier et de l'entreprise dans notre rapport de gestion 2017 sur notre site Web (www.transcanada.com) et sur SEDAR (www.sedar.com).

Le conseil a approuvé un coefficient de la société de 1,2, ce qui est supérieur au rendement cible. Le coefficient de la société a servi à déterminer les attributions annuelles d'incitatifs de tous les employés non syndiqués pour 2017.

	Cible pour 2017	Résultats pour 2017	Note (0-2,0)	Pondération	Facteur
1. Rendement financier					
Résultat comparable par action	2,85 \$	3,09 \$	2,0	20 %	0,4
Fonds provenant de l'exploitation comparables (en millions)	5 292 \$	5 641 \$			
2. Sécurité et intégrité des actifs	Diverses cibles	Non atteints	0	10 %	0
3. Maximisation de la valeur des actifs existants	100 M\$ de plus-value annuelle à long terme	Dépassés	1,6	25 %	0,4
4. Exécution de projets	Diverses cibles	Partiellement atteints	0,5	25 %	0,1
5. Croissance des actifs	3 G\$	Dépassés	1,6	20 %	0,3
Coefficient général de la société				100 %	1,2

Notes

- Le comité a évalué tous les rajustements non comparables apportés au résultat par action et aux fonds provenant de l'exploitation de 2017, notamment le rajustement positif lié à la réforme fiscale américaine, et a conclu qu'il s'agit d'éléments non récurrents ou de gains ou de pertes non réalisés et qu'il est donc opportun de les exclure de l'évaluation du rendement par rapport aux cibles de la fiche de pointage. La charge exceptionnelle liée à l'annulation du projet Énergie Est a été prise en considération dans l'évaluation du rendement relatif à l'exécution de projets.
- Le **résultat comparable par action**, tel qu'il a été déclaré par la société, s'est établi à 3,09 \$ et a été calculé comme suit :

Bénéfice net (perte nette) par action ordinaire	3,44 \$
Rajustement lié à la réforme fiscale américaine	(0,92)
Perte nette (gain net) sur la vente des actifs d'électricité dans le nord-est des États-Unis	(0,34)
Gain à la vente d'actifs solaires en Ontario	(0,16)
Charge de dépréciation liée à Énergie Est	1,09
Coûts liés à l'intégration et à l'acquisition - Columbia	0,08
Coûts liés aux actifs de Keystone XL	0,03
Recouvrements d'impôts liés à Keystone XL	(0,01)
Activités de gestion des risques	(0,12)
Résultat comparable par action	3,09 \$

- Nous calculons le **bénéfice net par action ordinaire** et le **résultat comparable par action** en fonction du nombre moyen pondéré de nos actions en circulation (872 millions en 2017).
- Le **résultat comparable par action** et les **fonds provenant de l'exploitation comparables** sont des mesures non conformes aux PCGR et n'ont pas de signification normalisée aux termes des PCGR des États-Unis (voir l'**annexe C** pour de plus amples renseignements).

Pour de plus amples renseignements sur le rendement de l'entreprise en 2017, voir **Résultats relatifs au rendement** aux pages 72 et 73.

PAIEMENT DE L'ATTRIBUTION D'UNITÉS D'ACTIONS À L'INTENTION DES DIRIGEANTS DE 2015

Multiplicateur du rendement

L'attribution d'UAID effectuée en 2015 a été acquise le 31 décembre 2017 et sera payée en mars 2018. Cette attribution prévoyait un multiplicateur du rendement de 0 à 2,0 en fonction de l'évaluation faite par le conseil du rendement de la société par rapport aux cibles de rendement total pour les actionnaires relatif et de résultat comparable par action au cours de la période de trois ans. Les paiements d'UAID ont été calculés à l'aide d'un multiplicateur du rendement de 1,43 selon le résultat suivant :

Mesure	Période	Cibles du niveau de rendement pour l'attribution d'UAID de 2015			Rendement réel	Multiplificateur	Pondération	Multiplificateur pondéré
		Seuil	Cible	Maximum				
RTA relatif par rapport à l'indice S&P/TSX 60		au moins le 25 ^e percentile	au moins le 50 ^e percentile	au moins le 75 ^e percentile	P42	0,84	25 %	0,21
RTA relatif par rapport au groupe de référence pour les UAID (voir ci-dessous)	De janvier 2015 à décembre 2017	au moins le 25 ^e percentile	au moins le 50 ^e percentile	au moins le 75 ^e percentile	P69	1,76	25 %	0,44
Résultat comparable par action cumulatif		7,63 \$	8,07 \$	8,57 \$	8,35 \$	1,56	50 %	0,78

Multiplicateur du rendement

1,43

Notes

- Le **RTA relatif** est calculé selon le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume sur 20 jours (61,95 \$) des actions de TransCanada à la TSX au 31 décembre 2017. Notre RTA absolu s'est établi à 27,7 %.

Notre groupe de référence pour le RTA relatif utilisé pour établir les attributions d'UAID de 2015 était composé de sociétés comparables cotées en bourse qui représentaient des occasions d'investissement pour les investisseurs dans des titres de capitaux propres recherchant une exposition au secteur des pipelines, de l'énergie et des services publics nord-américain.

Groupe de référence pour le RTA relatif aux fins de l'attribution d'UAID de 2015

AltaGas Ltd.	Enbridge Inc.	Pembina Pipeline Corp.
Canadian Utilities Ltd.	Enterprise Products Partners L.P.	Sempra Energy
CenterPoint Energy Inc.	Fortis Inc.	Williams Companies Inc.
Dominion Energy Inc.	Inter Pipeline Ltd.	
Emera Inc.	Kinder Morgan Inc.	

Attributions aux membres de la haute direction visés

Le tableau ci-dessous résume les détails de l'attribution initiale d'UAID de 2015 ainsi que le montant versé à chaque membre de la haute direction visé à l'acquisition de l'attribution à la fin de 2017.

	Attribution d'UAID de 2015		Paiement d'UAID de 2015			
	Nombre d'UAID attribuées	Valeur de l'attribution d'UAID (\$)	Nombre d'UAID acquises (comprend les équivalents de dividendes au 31 décembre 2017)	Multiplicateur du rendement	Valeur du paiement d'UAID (\$)	% de l'attribution initiale
Russell Girling	51 244,510	2 800 000	57 919,516	1,43	5 131 003	183 %
Donald Marchand	17 100,567	934 375	19 328,051		1 712 243	
Karl Johansson	15 785,139	862 500	17 841,277		1 580 532	
Stanley Chapman III	—	—	—		—	
Paul Miller	11 301,245	617 500	12 773,317		1 131 569	

Notes

- Le **nombre d'UAID attribuées** correspond à la valeur de l'attribution d'UAID divisée par le prix d'évaluation de 54,64 \$ (le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume des actions de TransCanada à la TSX pour la période de 20 jours de bourse précédant immédiatement la date d'attribution inclusivement (le 1^{er} janvier 2015)).
- Le **nombre d'UAID acquises** comprend un nombre équivalent d'unités pour le dividende final qui est déclaré au 31 décembre 2017 mais qui n'a pas été versé à la date d'acquisition. La valeur du dividende final est attribuée en espèces et a été convertie en unités et est reflétée dans le **nombre d'UAID acquises**.
- La **valeur du paiement d'UAID** est calculée en utilisant le prix d'évaluation de 61,95 \$ (le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume des actions de TransCanada à la TSX pour les 20 jours de bourse précédant immédiatement la date d'acquisition inclusivement (le 31 décembre 2017)).
- M. Chapman est entré au service de TransCanada en 2016 et n'a pas reçu d'attribution d'UAID pour 2015. Sa première attribution d'UAID en 2016 s'acquerra, dans le cours normal des activités, le 31 décembre 2018.

PROFILS DES HAUTS DIRIGEANTS

La prochaine section dresse un profil de chacun des membres de la haute direction visés, y compris leurs principaux résultats en 2017, les détails de leur rémunération pour 2017 et les deux exercices précédents et leur propriété d'actions au 31 décembre 2017.



Russell Girling

PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

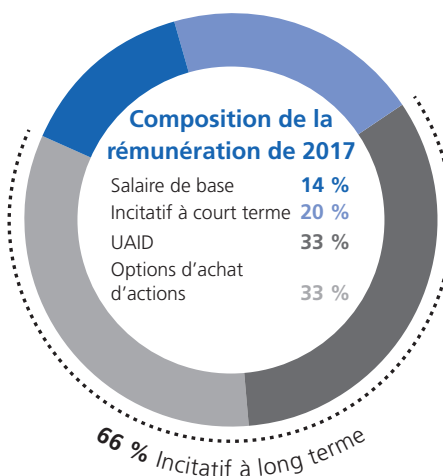
M. Girling est responsable de notre direction globale et de notre vision dans l'élaboration avec notre conseil de notre orientation stratégique, de nos valeurs et de nos plans d'affaires. Cela comprend la responsabilité générale de l'exploitation et de la croissance de notre entreprise parallèlement à la gestion du risque afin de créer une valeur durable à long terme pour nos actionnaires.

Principaux résultats en 2017

- Résultat comparable par action et fonds provenant de l'exploitation comparables records
- Augmentation du portefeuille de projets de croissance d'infrastructures à court terme, qui a atteint 23 G\$
- Avancement du projet Keystone XL et obtention d'engagements de transport
- Établissement d'un plan financier qui soutient une croissance des dividendes de l'ordre de 8 à 10 % d'ici 2021
- Avancement de la planification de la relève et promotion d'une culture axée sur le rendement élevé

- L'attribution d'incitatifs à court terme pour M. Girling a été entièrement fondée sur le rendement de l'entreprise.
- L'attribution d'incitatifs à court terme pour le rendement de 2017 a été fondée sur la cible de M. Girling, soit 120 % du salaire de base.
- Les attributions d'incitatifs à court terme et à long terme de 2017 de M. Girling exprimées en pourcentage du salaire de base de 2017 ont été de 144 % et de 485 %, respectivement.

Rémunération (au 31 décembre)	2017	2016	2015
Fixe			
Salaire de base	1 300 008 \$	1 300 008 \$	1 300 008 \$
Variable			
Incitatif à court terme	1 872 012	2 210 014	1 560 000
Incitatif à long terme			
UAID	3 150 000	3 000 000	2 800 000
Options d'achat d'actions	3 150 000	3 000 000	2 800 000
Rémunération directe totale	9 472 020 \$	9 510 022 \$	8 460 008 \$
Variation par rapport au dernier exercice	- 0,4 %	12 %	—



L'*incitatif à court terme* est attribué à l'égard de l'exercice mentionné et est versé au plus tard le 15 mars de l'exercice qui suit.

La *propriété d'actions* est fondée sur le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume sur 20 jours à la TSX de 61,95 \$ pour les actions de TransCanada au 31 décembre 2017.

Propriété d'actions

Niveau de propriété minimale	Valeur minimale	Propriété aux termes des lignes directrices	
		Actions de TransCanada	Propriété totale en multiple du salaire de base
5x	6 500 040 \$	15 367 007 \$	11,8x



Donald Marchand

VICE-PRÉSIDENT DIRECTEUR ET CHEF DES FINANCES

M. Marchand est responsable de toutes les affaires financières de la société, y compris l'information financière, la fiscalité, les finances, la trésorerie, la gestion du risque et les relations avec les investisseurs.

Principaux résultats en 2017

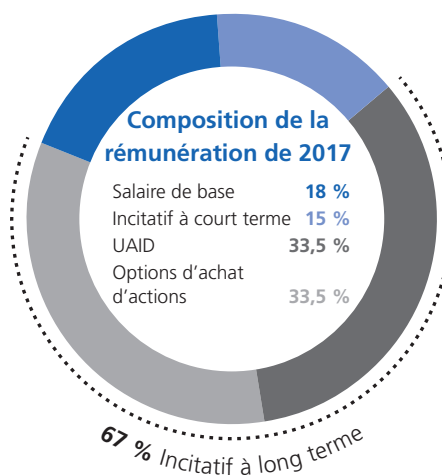
- Financement du programme de croissance de 2017 à des conditions avantageuses; remboursement intégral des facilités de crédit-relais liées à l'acquisition de Columbia
- Maintien de notes de solvabilité de « A »
- Intégration de Columbia et synergies annuelles cibles de 250 M\$ US en voie de réalisation
- Soutien à d'importantes activités d'aliénation d'actifs et à l'acquisition de Columbia Pipeline Partners conformément à un engagement de simplifier la structure
- Surveillance et gestion judicieuses des risques consolidés de marché et de contrepartie
- Haut niveau d'engagement envers la communauté financière et attention accrue portée aux questions environnementales, sociales et de gouvernance

L'*incitatif à court terme* est attribué à l'égard de l'exercice mentionné et est versé au plus tard le 15 mars de l'exercice qui suit.

La *propriété d'actions* est fondée sur le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume sur 20 jours à la TSX de 61,95 \$ pour les actions de TransCanada au 31 décembre 2017.

- L'attribution d'incitatifs à court terme pour M. Marchand tenait compte à la fois du rendement de l'entreprise (80 %) et du rendement individuel (20 %).
- L'attribution d'incitatifs à court terme pour le rendement de 2017 a été fondée sur la cible de M. Marchand, soit 65 % du salaire de base.
- Les attributions d'incitatifs à court terme et à long terme de 2017 de M. Marchand exprimées en pourcentage du salaire de base de 2017 ont été de 79 % et de 365 %, respectivement.

Rémunération (au 31 décembre)	2017	2016	2015
Fixe			
Salaire de base	625 008 \$	575 004 \$	575 004 \$
Variable			
Incitatif à court terme	495 631	650 330	448 550
Incitatif à long terme			
UAID	1 140 625	1 006 250	934 375
Options d'achat d'actions	1 140 625	1 006 250	934 375
Rémunération directe totale	3 401 889 \$	3 237 834 \$	2 892 304 \$
Variation par rapport au dernier exercice	5 %	12 %	—



Propriété d'actions

Niveau de propriété minimale	Valeur minimale	Propriété aux termes des lignes directrices	
		Actions de TransCanada	Propriété totale en multiple du salaire de base
2x	1 250 016 \$	1 405 336 \$	2,2x



Karl Johansson

VICE-PRÉSIDENT DIRECTEUR ET PRÉSIDENT, GAZODUCS ET ÉNERGIE, CANADA ET MEXIQUE

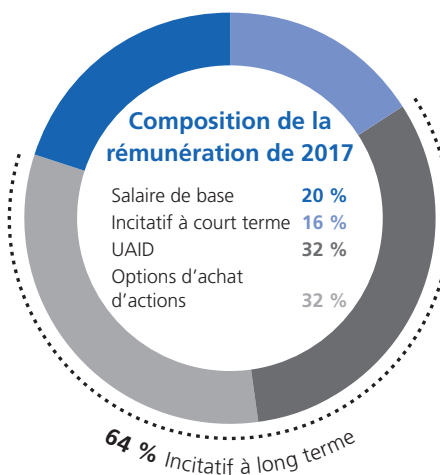
M. Johansson est responsable de nos gazoducs et de nos activités réglementées de stockage de gaz naturel au Canada et au Mexique. Il est également responsable de la rentabilité et de la croissance de nos activités relatives à l'énergie.

Principaux résultats en 2017

- Mise en service d'installations du réseau de NGTL d'environ 1,7 G\$
- Obtention de projets d'expansion du réseau de NGTL supplémentaires de 2,0 G\$
- Mise en œuvre du service de transport à prix fixe longue durée jusqu'à Dawn apportant une garantie de volumes sur le réseau principal au Canada pendant 10 ans
- Progression de la construction du programme de 2,8 G\$ US au Mexique
- Conclusion de la vente d'actifs d'électricité dans le nord-est des États-Unis pour 3,1 G\$

- L'attribution d'incitatifs à court terme pour M. Johansson tenait compte à la fois du rendement de l'entreprise (60 %) et du rendement de l'unité d'exploitation (40 %).
- L'attribution d'incitatifs à court terme pour le rendement de 2017 a été fondée sur la cible de M. Johansson, soit 65 % du salaire de base.
- Les attributions d'incitatifs à court terme et à long terme de 2017 de M. Johansson exprimées en pourcentage du salaire de base de 2017 ont été de 81 % et de 330 %, respectivement.

Rémunération (au 31 décembre)	2017	2016	2015
Fixe			
Salaire de base	620 004 \$	575 004 \$	575 004 \$
Variable			
Incitatif à court terme	499 723	635 380	485 900
Incitatif à long terme			
UAID	1 023 000	900 000	862 500
Options d'achat d'actions	1 023 000	900 000	862 500
Rémunération directe totale	3 165 727 \$	3 010 384 \$	2 785 904 \$
Variation par rapport au dernier exercice	5 %	8 %	—



L'*incitatif à court terme* est attribué à l'égard de l'exercice mentionné et est versé au plus tard le 15 mars de l'exercice qui suit.

La *propriété d'actions* est fondée sur le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume sur 20 jours à la TSX de 61,95 \$ pour les actions de TransCanada au 31 décembre 2017.

Propriété d'actions

Niveau de propriété minimale	Valeur minimale	Propriété aux termes des lignes directrices	
		Actions de TransCanada	Propriété totale en multiple du salaire de base
2x	1 240 008 \$	1 935 256 \$	3,1x



Stanley Chapman III

VICE-PRÉSIDENT DIRECTEUR ET PRÉSIDENT, GAZODUCS, ÉTATS-UNIS

M. Chapman est responsable de toutes les activités pipelinières et commerciales liées à nos actifs de transport et de stockage réglementés par la FERC ainsi que des activités intermédiaires non réglementées.

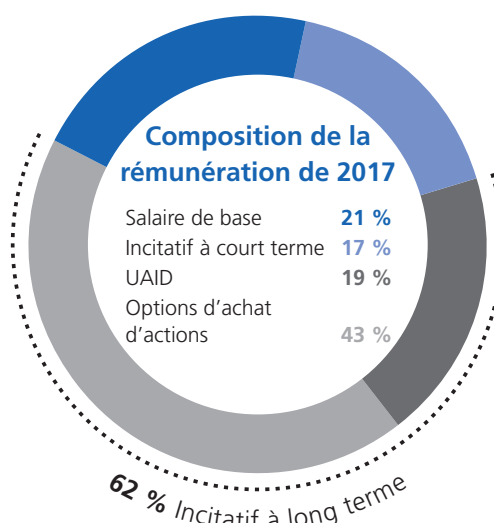
Principaux résultats en 2017

- Intégration de Columbia entièrement achevée et atteinte des résultats visés
- Amélioration de l'accès au marché pour l'offre supplémentaire grâce à la mise en service de nouveaux projets et de travaux de modernisation et d'entretien totalisant 1,1 G\$ US
- Augmentation du portefeuille de projets de croissance à court terme garantis sur le plan commercial, qui a atteint 7,5 G\$ US
- Obtention de règlements favorables à l'égard de deux importants dossiers tarifaires, ce qui assure une stabilité des tarifs à long terme
- Solides résultats financiers

- L'attribution d'incitatifs à court terme pour M. Chapman tenait compte à la fois du rendement de l'entreprise (60 %) et du rendement de l'unité d'exploitation (40 %).
- L'attribution d'incitatifs à court terme pour le rendement de 2017 a été fondée sur la cible de M. Chapman, soit 65 % du salaire de base.
- Les attributions d'incitatifs à court terme et à long terme de 2017 de M. Chapman exprimées en pourcentage du salaire de base de 2017 ont été de 78 % et de 290 %, respectivement.

Rémunération (au 31 décembre)	2017	2016	2015
Fixe			
Salaire de base	616 845 \$	563 040 \$	—
Variable			
Incitatif à court terme	481 139	484 976	—
Incitatif à long terme			
UAID	551 910	1 126 080	—
Options d'achat d'actions	1 236 919	—	—
Rémunération directe totale	2 886 813 \$	2 174 096 \$	—
Variation par rapport au dernier exercice	33 %	—	—

Le montant indiqué pour 2016 au titre de l'*incitatif à court terme* comprend la rémunération gagnée pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre à son nouveau poste et une attribution préalable à la clôture gagnée pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin.



L'*incitatif à court terme* est attribué à l'égard de l'exercice mentionné et est versé au plus tard le 15 mars de l'exercice qui suit.

La *propriété d'actions* est fondée sur le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume sur 20 jours à la TSX de 61,95 \$ pour les actions de TransCanada au 31 décembre 2017 multiplié par le taux de change de clôture moyen pour la même période de 20 jours.

Propriété d'actions

Niveau de propriété minimale	Valeur minimale	Propriété aux termes des lignes directrices	
		Actions de TransCanada	Propriété totale en multiple du salaire de base
2x	1 233 690 \$	278 764 \$	0,5x

M. Chapman a jusqu'à la fin de 2022 pour respecter les exigences relatives à la propriété d'actions.

Les valeurs sont établies en fonction d'un taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien de 1,3248 \$ pour 2016 et de 1,2986 \$ pour 2017.



Paul Miller

VICE-PRÉSIDENT DIRECTEUR ET PRÉSIDENT, PIPELINES DE LIQUIDES

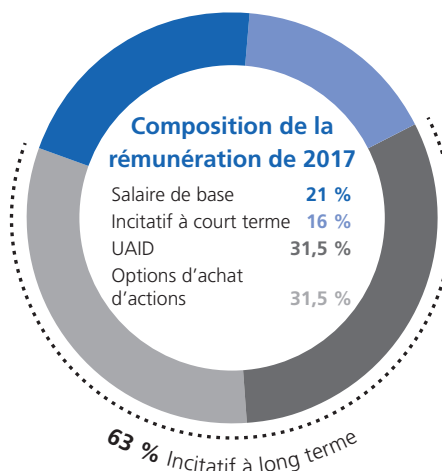
M. Miller est responsable de la rentabilité et de la croissance de nos activités relatives au transport de liquides.

Principaux résultats en 2017

- Solides résultats financiers
- Mise en service des pipelines Grand Rapids et Northern Courier
- Obtention de contrats supplémentaires visant le pipeline Keystone
- Avancement du projet Keystone XL grâce à l'obtention d'appuis commerciaux et des principales approbations réglementaires

- L'attribution d'incitatifs à court terme pour M. Miller tenait compte à la fois du rendement de l'entreprise (60 %) et du rendement de l'unité d'exploitation (40 %).
- L'attribution d'incitatifs à court terme pour le rendement de 2017 a été fondée sur la cible de M. Miller, soit 65 % du salaire de base.
- Les attributions d'incitatifs à court terme et à long terme de 2017 de M. Miller exprimées en pourcentage du salaire de base de 2017 ont été de 78 % et de 300 %, respectivement.

Rémunération (au 31 décembre)	2017	2016	2015
Fixe			
Salaire de base	500 004 \$	475 008 \$	475 008 \$
Variable			
Incitatif à court terme	390 003	426 083	370 550
Incitatif à long terme			
UAID	750 000	675 000	617 500
Options d'achat d'actions	750 000	675 000	617 500
Rémunération directe totale	2 390 007 \$	2 251 091 \$	2 080 558 \$
Variation par rapport au dernier exercice	6 %	8 %	—



L'*incitatif à court terme* est attribué à l'égard de l'exercice mentionné et est versé au plus tard le 15 mars de l'exercice qui suit.

La *propriété d'actions* est fondée sur le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume sur 20 jours à la TSX de 61,95 \$ pour les actions de TransCanada au 31 décembre 2017.

Propriété d'actions

Niveau de propriété minimale	Valeur minimale	Propriété aux termes des lignes directrices	
		Actions de TransCanada	Propriété totale en multiple du salaire de base
2x	1 000 008 \$	1 718 493 \$	3,4x

Renseignements détaillés sur la rémunération des hauts dirigeants de 2017

Tous les montants sont exprimés en dollars canadiens sauf indication contraire.

TABLEAU SOMMAIRE DE LA RÉMUNÉRATION

Le tableau ci-dessous résume la rémunération attribuée à nos membres de la haute direction visés au cours des trois derniers exercices clos les 31 décembre 2017, 2016 et 2015.

Nom et poste principal	Exercice	Salaire (\$)	Attributions fondées sur des actions (\$)	Attributions fondées sur des options (\$)	Rémunération en vertu d'un régime incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres		Valeur du régime de retraite (\$)	Autre rémunération (\$)	Rémunération totale (\$)
					Régimes incitatifs annuels (\$)	Régimes incitatifs à long terme			
Russell Girling Président et chef de la direction	2017	1 300 008	3 150 000	3 150 000	1 872 012	—	556 000	13 000	10 041 020
	2016	1 300 008	3 000 000	3 000 000	2 210 014	—	615 000	13 000	10 138 022
	2015	1 300 008	2 800 000	2 800 000	1 560 000	—	326 000	13 000	8 799 008
Donald Marchand Vice-président directeur et chef des finances	2017	616 674	1 140 625	1 140 625	495 631	—	617 000	34 918	4 045 473
	2016	575 004	1 006 250	1 006 250	650 330	—	209 000	19 020	3 465 854
	2015	567 504	934 375	934 375	448 550	—	454 000	13 829	3 352 633
Karl Johansson Vice-président directeur et président, Gazoducs et énergie, Canada et Mexique	2017	612 504	1 023 000	1 023 000	499 723	—	556 000	26 972	3 741 199
	2016	575 004	900 000	900 000	635 380	—	226 000	23 443	3 259 827
	2015	570 838	862 500	862 500	485 900	—	301 000	12 055	3 094 793
Stanley Chapman III Vice-président directeur et président, Gazoducs, États-Unis	2017	595 350	551 910	1 236 919	481 139	—	27 169	174 039	3 066 526
	2016	281 520	1 126 080	—	484 976	—	7 590	132 480	2 032 646
	2015	—	—	—	—	—	—	—	—
Paul Miller Vice-président directeur et président, Pipelines de liquides	2017	495 838	750 000	750 000	390 003	—	392 000	6 785	2 784 626
	2016	475 008	675 000	675 000	426 083	—	178 000	4 750	2 433 841
	2015	462 508	617 500	617 500	370 550	—	771 000	7 702	2 846 760

Notes

- Le **salaire** est le salaire de base réel gagné au cours de chacun des trois exercices. Dans le cas de M. Chapman, le montant indiqué pour 2016 au titre du **salaire** comprend la rémunération gagnée pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre, car il était à l'emploi de Columbia avant cette date.
- Les **attributions fondées sur des actions** représentent la rémunération incitative à long terme qui a été attribuée à titre d'UAID. Le nombre d'UAID attribuées correspond à la valeur de l'attribution d'UAID divisée par le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume des actions de TransCanada pour la période de 20 jours de bourse précédant immédiatement la date d'attribution inclusivement : 60,48 \$ en 2017, 44,90 \$ en 2016 et 54,64 \$ en 2015.
- Les **attributions fondées sur des options** représentent la rémunération incitative à long terme qui a été attribuée à titre d'options d'achat d'actions. Le prix d'exercice est le cours de clôture des actions de TransCanada à la TSX le jour de bourse précédant immédiatement la date d'attribution : 62,14 \$ en 2017, 48,44 \$ en 2016 et 56,58 \$ en 2015. Voir **Évaluation des options d'achat d'actions** ci-dessous pour de plus amples renseignements.
- Les **régimes incitatifs annuels** représentent l'attribution d'incitatifs à court terme, versée sous forme de prime en espèces annuelle et attribuable à l'exercice indiqué. Les paiements sont faits au cours du premier trimestre de l'année qui suit.
- Il n'y a aucun régime incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres à long terme.
- La **valeur du régime de retraite** pour tous les membres de la haute direction visés, à l'exception de M. Chapman, comprend la valeur de la rémunération annuelle provenant du régime de retraite à prestations déterminées. La valeur de la rémunération annuelle correspond à la variation de l'obligation au titre des prestations constituées attribuable à des éléments rémunérateurs et comprend le coût afférent du service pour TransCanada en 2017, majorée des changements

dans la rémunération qui étaient supérieurs ou inférieurs au salaire de base présumé et des changements au régime. La **valeur du régime de retraite** pour M. Chapman correspond à la valeur de la cotisation annuelle de l'employeur au régime 401(k). Voir **Prestations de retraite** ci-dessous pour de plus amples renseignements.

- Les valeurs versées à M. Chapman sont établies en fonction d'un taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien de 1,3248 \$ pour 2016 et de 1,2986 \$ pour 2017.
- M. Marchand a été nommé au poste de vice-président directeur et chef des finances le 1^{er} février 2017. Il a ensuite été nommé au poste de vice-président directeur, Expansion de l'entreprise et chef des finances le 1^{er} octobre 2015. Les montants indiqués pour 2015 comprennent la rémunération gagnée durant trois mois à son nouveau poste et durant neuf mois à son poste précédent de vice-président directeur et chef des finances.
- M. Johannson a été nommé au poste de vice-président directeur et président, Gazoducs et énergie, Canada et Mexique le 28 avril 2017. Les montants indiqués pour 2017 comprennent la rémunération gagnée pour la période du 28 avril au 31 décembre à son nouveau poste et pour la période du 1^{er} janvier au 27 avril à son poste précédent de vice-président directeur et président, Gazoducs.
- M. Chapman est entré au service de TransCanada et a été nommé au poste de premier vice-président et directeur général, Gazoducs, États-Unis le 1^{er} juillet 2016. Le montant indiqué pour 2016 au titre des **régimes incitatifs annuels** comprend la rémunération gagnée pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre à son nouveau poste et une attribution préalable à la clôture gagnée pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin.
- Afin de reconnaître la nomination de M. Chapman au poste de premier vice-président et directeur général, Gazoducs, États-Unis, le 1^{er} juillet 2016, le conseil lui a consenti une attribution spéciale d'UAID évaluée à 1 126 080 \$.
- M. Chapman a été nommé au poste de vice-président directeur et président, Gazoducs, États-Unis le 28 avril 2017. Les montants indiqués pour 2017 comprennent la rémunération gagnée pour la période du 28 avril au 31 décembre à son nouveau poste et pour la période du 1^{er} janvier au 27 avril à son ancien poste de premier vice-président et directeur général, Gazoducs, États-Unis.
- Afin de reconnaître la nomination de M. Chapman au poste de vice-président directeur et président, Gazoducs, États-Unis, le 10 mai 2017, le conseil lui a consenti une attribution spéciale de 100 000 options d'achat d'actions évaluée à 960 964 \$ et dont le prix d'exercice est de 63,83 \$. Cette attribution spéciale s'ajoute à l'attribution d'incitatifs à long terme que M. Chapman a reçue dans le cours normal des activités.
- L'**autre rémunération** comprend toute rémunération non déclarée dans une autre colonne pour chaque membre de la haute direction visé, notamment :
 - les paiements aux membres de la haute direction visés faits par une de nos filiales ou un des membres de notre groupe (y compris la rémunération des administrateurs payée par les membres du groupe et les sommes versées pour la participation à des comités de gestion d'entités dans lesquelles nous détenons une participation) :

	2017	2016	2015
M. Johannson	12 000 \$	— \$	— \$

- les cotisations à part égale que nous avons versée pour le compte des membres de la haute direction visés aux termes du régime d'épargne-actions des employés canadiens :

	2017	2016	2015
M. Girling	13 000 \$	13 000 \$	13 000 \$
M. Marchand	6 167	5 750	5 675
M. Johannson	6 125	5 750	5 708
M. Miller	4 958	4 750	4 625

- des paiements en espèces si le membre de la haute direction visé a choisi de recevoir un paiement au lieu d'un droit à un congé pour l'exercice précédent :

	2017	2016	2015
M. Marchand	28 751 \$	13 270 \$	8 154 \$
M. Johannson	8 846	17 693	6 346
M. Chapman	44 179	—	—
M. Miller	1 827	—	3 077

- les attributions de maintien en fonction consenties à un membre de la direction visé dans le cadre de l'acquisition de Columbia :

	2017	2016	2015
M. Chapman	129 860 \$	132 480 \$	— \$

- Les avantages accessoires accordés en 2017, en 2016 et 2015 ne sont pas inclus parce qu'ils sont inférieurs à 50 000 \$ et à 10 % du salaire de base total de chaque membre de la haute direction visé.

Notes supplémentaires du tableau sommaire de la rémunération

Évaluation des options d'achat d'actions

La somme indiquée sous *Attributions fondées sur des options* est calculée en utilisant la juste valeur à la date d'attribution de l'attribution des options d'achat d'actions, telle qu'elle est établie par le comité.

Le comité et le conseil ont approuvé le modèle d'évaluation binomial comme méthodologie afin de déterminer les attributions d'options d'achat d'actions. Le modèle d'évaluation binomial est une méthode d'évaluation généralement reconnue pour les options d'achat d'actions. Le modèle d'évaluation binomial sert à calculer la valeur comptable de TransCanada, qui est utilisée tant aux fins de la rémunération qu'à celle de l'information financière. Chaque année, le comité et le conseil examinent l'évaluation préparée par le consultant indépendant de la direction. La valeur tient compte de la volatilité historique et implicite des actions sous-jacentes, du rendement des dividendes, du taux d'intérêt sans risque, de la durée des options, de la période d'acquisition et de la durée prévue en fonction de l'exercice passé d'options d'achat d'actions par les participants aux régimes de TransCanada.

Le tableau ci-dessous présente la valeur de la rémunération finale, calculée à l'aide du modèle d'évaluation binomial, représentée par les attributions d'options d'achat d'actions effectuées en 2017, en 2016 et en 2015 :

Date d'attribution	Prix d'exercice (\$)	Valeur de la rémunération par option d'achat d'actions (\$)
Le 10 mai 2017	63,83	7,40
Le 22 février 2017	62,14	7,21
Le 22 mars 2016	48,44	5,67
Le 19 février 2015	56,58	6,45

Total des exercices d'options d'achat d'actions en 2017 (tableau supplémentaire)

Le tableau ci-dessous indique pour chaque membre de la haute direction visé :

- le nombre d'options d'achat d'actions exercées en 2017
- la valeur totale réalisée lors de l'exercice des options.

Nom	Total des options d'achat d'actions exercées (n ^{bre})	Valeur totale réalisée (\$)
Russell Girling	233 080	6 088 589
Donald Marchand	47 500	1 353 275
Karl Johansson	18 348	449 489
Stanley Chapman III	—	—
Paul Miller	—	—

Note

- M. Chapman est entré au service de TransCanada en 2016 et n'a pas reçu d'options d'achat d'actions avant 2017 dans le cours normal des activités. Il n'avait aucune option acquise pouvant être exercée en 2017.

Pour les options d'achat d'actions attribuées en 2018, les données entrées dans le modèle d'évaluation binomial utilisé aux fins de la rémunération ont été rajustées comme suit :

	Ancienne méthode	Méthode de 2018
Volatilité	historique et implicite	historique
Durée prévue	historique d'exercice des options d'achat d'actions	durée des options d'achat d'actions

Ces modifications ont été apportées afin de mieux refléter le point de vue du conseil quant à la valeur de la rémunération appropriée représentée par les options d'achat d'actions de TransCanada.

ATTRIBUTIONS EN VERTU D'UN RÉGIME INCITATIF

Attributions fondées sur des options et des actions en cours

Le tableau ci-dessous indique toutes les attributions fondées sur des options et des actions en cours accordées antérieurement aux membres de la haute direction visés qui étaient toujours en cours à la fin de 2017. Les valeurs à la fin de l'exercice sont fondées sur le cours de clôture des actions de TransCanada à la TSX au 31 décembre 2017, soit 61,18 \$.

Nom	Attributions fondées sur des options				Attributions fondées sur des actions		
	Titres sous-jacents aux options non exercées (n ^{bre})	Prix d'exercice des options (\$)	Date d'expiration des options	Valeur des options dans le cours non exercées (\$)	Actions ou unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis (n ^{bre})	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis (\$)	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis (non payées ou distribuées) (\$)
Russell Girling	158 172	37,93	18 févr. 2018	3 677 499	126 722	3 876 426	—
	385 475	41,95	17 févr. 2019	7 412 684			
	383 275	47,09	15 févr. 2020	5 400 345			
	439 982	49,03	25 févr. 2021	5 345 781			
	434 109	56,58	19 févr. 2022	1 996 901			
	529 101	48,44	22 mars 2023	6 740 747			
	436 893	62,14	22 févr. 2024	—			
Donald Marchand	30 756	37,93	18 févr. 2018	715 077	43 954	1 344 553	—
	96 369	41,95	17 févr. 2019	1 853 176			
	123 368	47,09	15 févr. 2020	1 738 255			
	155 460	49,03	25 févr. 2021	1 888 839			
	144 864	56,58	19 févr. 2022	666 374			
	177 469	48,44	22 mars 2023	2 260 955			
	158 200	62,14	22 févr. 2024	—			
Karl Johansson	32 899	41,95	17 févr. 2019	632 648	39 361	1 204 053	—
	48 450	45,29	02 nov. 2019	769 871			
	97 236	47,09	15 févr. 2020	1 370 055			
	136 507	49,03	25 févr. 2021	1 658 560			
	133 721	56,58	19 févr. 2022	615 117			
	158 730	48,44	22 mars 2023	2 022 220			
	141 886	62,14	22 févr. 2024	—			
Stanley Chapman III	29 473	62,14	22 févr. 2024	—	27 423	1 089 356	—
	100 000	63,83	10 mai 2024	—			
Paul Miller	13 181	37,93	18 févr. 2018	306 458	29 223	893 932	—
	24 829	41,95	17 févr. 2019	477 462			
	24 100	47,09	15 févr. 2020	339 569			
	72 202	49,03	25 févr. 2021	877 254			
	95 736	56,58	19 févr. 2022	440 386			
	119 048	48,44	22 mars 2023	1 516 672			
	104 022	62,14	22 févr. 2024	—			

Notes

- La **valeur des options dans le cours non exercées** est fondée sur les options d'achat d'actions acquises et non acquises en cours et sur la différence entre le prix d'exercice des options et le cours de clôture de nos actions à la fin de l'exercice.
- Les **actions ou unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis (n^{bre})** comprennent le montant de l'attribution, majoré des unités réinvesties gagnées à titre d'équivalents de dividendes sur toutes les UAID en cours au 31 décembre 2017.
- La **valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis** correspond à la valeur de paiement minimale de toutes les UAID en cours au 31 décembre 2017. La valeur est calculée en multipliant 50 % du nombre d'unités qui ne sont pas acquises par le cours de clôture de nos actions à la fin de l'exercice. La valeur pour M. Chapman est établie en fonction d'un taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien de 1,2986 \$ pour 2017.

- Aucune valeur n'est indiquée pour la *valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis (non payées ou distribuées)*. L'attribution d'UAID attribuée en 2015 a été acquise le 31 décembre 2017 et sera payée en mars 2018. Ces attributions figurent dans le tableau suivant.

Attributions en vertu d'un régime incitatif – valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice

Le tableau ci-dessous indique la valeur totale de toutes les attributions fondées sur des options et des actions attribuées antérieurement aux membres de la haute direction visés qui ont été acquises en 2017. Elle indique aussi le montant total qu'ils ont gagné grâce à leurs attributions aux termes de régimes incitatifs non fondés sur des titres de capitaux propres en 2017.

Nom	Attributions fondées sur des options – valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice (\$)	Attributions fondées sur des actions – valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice (\$)	Rémunération en vertu d'un régime incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres – valeur gagnée au cours de l'exercice (\$)
Russell Girling	4 790 104	5 131 003	1 872 012
Donald Marchand	1 635 433	1 712 243	495 631
Karl Johansson	1 460 739	1 580 532	499 723
Stanley Chapman III	—	—	481 139
Paul Miller	971 739	1 131 569	390 003

Notes

- Les *attributions fondées sur des options* représentent la valeur totale que les membres de la haute direction visés auraient réalisée s'ils avaient exercé les options d'achat d'actions à la date d'acquisition.
- Les *attributions fondées sur des actions* représentent la valeur de paiement des attributions d'UAID de 2015 pour les membres de la haute direction visés. Voir la section intitulée *Paiement de l'attribution d'unités d'actions à l'intention des dirigeants de 2015* pour de plus amples renseignements.
- La *rémunération en vertu d'un régime incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres* représente l'attribution d'incitatifs à court terme pour 2017. Ce montant figure sous *Régimes incitatifs annuels* dans le *Tableau sommaire de la rémunération* à la page 98.

Valeur des options en cours à l'acquisition (tableau supplémentaire)

Le tableau suivant donne des renseignements détaillés par attribution pour le calcul de la valeur totale des attributions fondées sur des options dans le tableau ci-dessus. Les options d'achat d'actions sont acquises à raison d'un tiers chaque année, à compter du premier anniversaire de la date d'attribution. Le **cours des actions à la date d'acquisition** est le cours de clôture des actions de TransCanada à la TSX à la date d'acquisition ou le premier jour de bourse qui suit cette date.

Nom	Date d'attribution	Nombre total de titres visés par des options attribuées	Prix d'exercice des options (\$)	Nombre d'options qui ont été acquises au cours de l'exercice	Cours des actions à la date d'acquisition (\$)	Valeur à l'acquisition (\$)
Russell Girling	22 mars 2016	529 101	48,44	176 367	61,50	2 303 353
	19 févr. 2015	434 109	56,58	144 703	62,14	804 549
	25 févr. 2014	439 982	49,03	146 661	60,50	1 682 202
Donald Marchand	22 mars 2016	177 469	48,44	59 156	61,50	772 577
	19 févr. 2015	144 864	56,58	48 288	62,14	268 481
	25 févr. 2014	155 460	49,03	51 820	60,50	594 375
Karl Johansson	22 mars 2016	158 730	48,44	52 910	61,50	691 005
	19 févr. 2015	133 721	56,58	44 573	62,14	247 826
	25 févr. 2014	136 507	49,03	45 502	60,50	521 908
Paul Miller	22 mars 2016	119 048	48,44	39 683	61,50	518 260
	19 févr. 2015	95 736	56,58	31 912	62,14	177 431
	25 févr. 2014	72 202	49,03	24 067	60,50	276 048

Note

- M. Chapman est entré au service de TransCanada en 2016 et n'a pas reçu d'options d'achat d'actions avant 2017.

INFORMATION SUR LES RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION FONDÉS SUR DES TITRES DE CAPITAUX PROPRES

Titres autorisés aux fins d'émission en vertu de régimes de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres

Le tableau ci-dessous indique :

- le nombre d'actions à émettre aux termes du régime d'options d'achat d'actions lorsque les options en cours sont exercées
- le prix d'exercice moyen pondéré des options en cours
- le nombre d'actions disponibles à des fins d'émission futures aux termes du régime d'options.

	Nombre de titres devant être émis lors de l'exercice d'options en cours	Prix d'exercice moyen pondéré des options en cours (\$)	Nombre de titres restant à émettre en vertu de régimes de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres (en excluant les titres indiqués dans la première colonne)
Régimes de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres approuvés par les porteurs de titres	11 026 004	51,38	11 902 759
Régimes de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres non approuvés par les porteurs de titres	S.O.	S.O.	S.O.
Total	11 026 004	51,38	11 902 759

Attributions d'options d'achat d'actions en pourcentage des actions en circulation

Date de prise d'effet	Nombre total d'actions en circulation (A)	Nombre total d'options en cours (B)	Réserve totale (C)	Total des options attribuées au cours de l'exercice (D)	Dilution	Excédent	Taux d'épuisement
					Options en cours en % des actions en circulation (B / A)	Pourcentage des options d'achat d'actions en cours plus la réserve totale divisé par le total des actions en circulation ((B + C) / A)	Attribution en % des actions en circulation (D / A)
Le 31 décembre 2015	702 614 096	9 833 700	6 109 768	2 214 028	1,40	2,27	0,32
Le 31 décembre 2016	863 759 075	10 629 958	13 630 114	2 479 654	1,23	2,81	0,29
Le 31 décembre 2017	881 375 600	11 026 004	11 902 759	2 065 653	1,25	2,60	0,23

PRESTATIONS DE RETRAITE

Tous les membres de la haute direction visés, à l'exception de M. Chapman, participent à notre régime de retraite à prestations déterminées. M. Chapman participe au régime 401(k). Les tableaux ci-dessous indiquent leurs prestations aux termes de leurs régimes respectifs.

Régime de retraite à prestations déterminées

au 31 décembre 2017		Prestations annuelles		Valeur actuelle d'ouverture de l'obligation au titre des prestations déterminées (\$)	Variation attribuable à des éléments rémunérateurs (\$)	Variation attribuable à des éléments non rémunérateurs (\$)	Valeur actuelle de clôture de l'obligation au titre des prestations déterminées (\$)
Nom	Années de service décomptées (n ^{bres})	À la fin de l'exercice (\$)	À 65 ans (\$)				
Russell Girling	22,00	986 000	1 416 000	16 329 000	556 000	1 805 000	18 690 000
Donald Marchand	23,92	380 000	530 000	6 430 000	617 000	753 000	7 800 000
Karl Johansson	22,00	342 000	472 000	6 017 000	556 000	834 000	7 407 000
Paul Miller	27,33	350 000	423 000	6 119 000	392 000	815 000	7 326 000

Notes

- En 2004, le comité a approuvé des ententes afin que MM. Girling et Johansson reçoivent des années de service décomptées supplémentaires pour reconnaître leur important potentiel et afin de les garder comme employés. Les années de service décomptées ont été reçues pour les années où ils n'étaient pas officiellement inscrits au régime de retraite, mais où ils étaient employés de TransCanada. MM. Girling et Johansson ont reçu chacun trois années de service décomptées supplémentaires le 8 septembre 2007 après avoir maintenu leur emploi continu auprès de nous pour une durée correspondante. Les années de service décomptées supplémentaires ne sont reconnues que dans le régime de retraite complémentaire pour les gains dépassant le maximum fixé par la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).
- Les *prestations annuelles à la fin de l'exercice* correspondent aux prestations viagères annuelles payables à 60 ans et sont fondées sur les années de service décomptées et sur l'historique réel des gains ouvrant droit à pension au 31 décembre 2017.
- Les *prestations annuelles à 65 ans* correspondent aux prestations viagères annuelles payables à 65 ans en fonction des années de service décomptées à 65 ans et de l'historique réel des gains ouvrant droit à pension au 31 décembre 2017.
- La *valeur actuelle d'ouverture et de clôture de l'obligation au titre des prestations déterminées* est arrêtée au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2017, respectivement. Elle représente des hypothèses et des méthodes actuarielles qui sont conformes à celles utilisées pour calculer les obligations au titre des prestations telles qu'elles sont indiquées dans nos états financiers consolidés de 2016 et de 2017. Ces hypothèses reflètent notre meilleure estimation relativement aux événements futurs, et les valeurs figurant dans le tableau ci-dessus pourraient ne pas être directement comparables aux obligations au titre des prestations estimatives similaires pouvant être communiquées par d'autres sociétés.
- La *variation attribuable à des éléments rémunérateurs* de la valeur actuelle de l'obligation comprend le coût afférent du service pour TransCanada en 2017, majoré des changements dans la rémunération qui étaient supérieurs ou inférieurs au salaire de base présumé et des changements au régime.
- La *variation attribuable à des éléments non rémunérateurs* de la valeur actuelle de l'obligation comprend l'intérêt sur l'obligation au titre de prestations constituées au début de l'exercice et les changements des hypothèses au cours de l'exercice.

Obligations au titre des prestations constituées

Notre obligation au titre des prestations constituées pour le régime de retraite complémentaire s'établissait à environ 412 M\$ au 31 décembre 2017. Le coût afférent du service courant se chiffrait à environ 8 M\$ et les frais d'intérêt s'élevaient à environ 14 M\$, soit un total de 22 M\$.

L'obligation au titre des prestations constituées est calculée d'après la méthode prescrite par les PCGR des États-Unis et est fondée sur la meilleure estimation faite par la direction des événements futurs qui pourraient avoir une incidence sur les charges de retraite, y compris les hypothèses concernant les primes et les rajustements du salaire de base et des attributions d'incitatifs à court terme.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur les obligations au titre des prestations constituées et les hypothèses dans la note 22 *Avantages postérieurs au départ à la retraite* de nos états financiers consolidés audités 2017 que vous pouvez consulter sur notre site Web (www.transcanada.com) et sur SEDAR (www.sedar.com).

Régime 401(k)

au 31 décembre 2017			
Nom	Valeur accumulée au début de l'exercice (\$)	Montant rémunérateur (\$)	Valeur accumulée à la fin de l'exercice (\$)
Stanley Chapman III	195 150	27 169	259 898

Notes

- La *valeur accumulée au début de l'exercice* correspond à la valeur du compte 401(k) capitalisé par les cotisations de l'employeur au début de l'exercice.
- Le *montant rémunérateur* correspond à la cotisation annuelle de l'employeur au régime 401(k).
- La *valeur accumulée à la fin de l'exercice* correspond à la valeur du compte 401(k) capitalisé par les cotisations de l'employeur à la fin de l'exercice et comprend les revenus de placement.
- Les valeurs sont établies en fonction d'un taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien de 1,2986 \$ pour 2017.

CESSATION D'EMPLOI ET CHANGEMENT DE CONTRÔLE

Cessation d'emploi

Nous avons un contrat d'emploi avec chaque membre de la haute direction visé, qui stipule les conditions applicables si le haut dirigeant quitte TransCanada. Le tableau de la page suivante résume les conditions et les dispositions importantes en cas de démission, de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès du haut dirigeant. Celles-ci ne s'appliquent pas en cas de changement de contrôle.

Les conditions et dispositions générales des UAID sont expliquées sous chaque événement; cependant, le comité peut exercer son pouvoir discrétionnaire pour décider comment traiter les UAID non acquises des hauts dirigeants qui ont un contrat d'emploi au moment de la cessation d'emploi. Chaque contrat d'emploi comprend une disposition de non-concurrence qui s'applique pendant 12 mois à compter de la date de départ du haut dirigeant.

Comme tous les autres employés canadiens, tous les membres de la haute direction visés, à l'exception de M. Chapman, sont admissibles aux avantages accordés aux retraités s'ils ont 55 ans ou plus et 10 années ou plus de service continu à la date de départ. Les avantages accordés aux retraités comprennent :

- un compte gestion-santé qui peut être utilisé pour payer des frais de santé ou des frais dentaires admissibles et/ou pour acheter une assurance-maladie privée
- un régime de protection qui prévoit un filet de sécurité en cas de frais médicaux considérables
- une assurance-vie qui prévoit une prestation de décès de 10 000 \$ à un bénéficiaire désigné.

Le régime d'épargne-actions des employés canadiens, le régime 401(k), l'assurance-vie pour les conjoints et les personnes à charge, l'assurance contre les accidents et l'assurance-invalidité prennent fin à la date de départ.

Rémunération à la cessation d'emploi

Le tableau ci-dessous illustre la façon dont chaque membre de la haute direction visé est rémunéré s'il quitte TransCanada.

Salaire de base	Démission	Les paiements cessent.
	Cessation d'emploi sans motif valable	L'indemnité de départ comprend un paiement forfaitaire du salaire de base correspondant à deux fois la rémunération annuelle à la date de départ.
	Cessation d'emploi avec motif valable	Les paiements cessent.
	Retraite	
	Décès	
Incitatif à court terme	Démission	Non versé.
	Cessation d'emploi sans motif valable	Année de départ : correspond à la prime moyenne établie au prorata du nombre de mois dans l'exercice actuel avant la date de départ. Années après le départ : correspond à la prime moyenne multipliée par la période de préavis.
	Cessation d'emploi avec motif valable	Non versé.
	Retraite	Année de départ : correspond à la prime moyenne établie au prorata du nombre de mois dans l'exercice actuel avant la date de départ.
	Décès	
UAID	Démission	Les unités acquises sont payées, les unités non acquises sont annulées.
	Cessation d'emploi sans motif valable	Les unités acquises sont payées. Les unités non acquises sont annulées, mais la valeur de l'attribution initiale est généralement payée au prorata.
	Cessation d'emploi avec motif valable	Les unités acquises sont payées, les unités non acquises sont annulées.
	Retraite	Les unités acquises sont payées. L'acquisition des unités non acquises se poursuit et la valeur est déterminée à la fin de la durée. L'attribution est calculée au prorata pour la période d'emploi jusqu'à la date de retraite.
	Décès	Les unités acquises sont payées. Les unités non acquises sont annulées, mais la valeur de l'attribution initiale est généralement payée au prorata.
Options d'achat d'actions	Démission	Les options d'achat d'actions acquises doivent être exercées au plus tard à leur date d'expiration ou six mois après la date de départ (selon la première de ces éventualités).
	Cessation d'emploi sans motif valable	Les options d'achat d'actions acquises doivent être exercées au plus tard à la première des éventualités suivantes à survenir, à savoir (i) leur date d'expiration ou (ii) la date la plus tardive entre (a) la fin de la période de préavis et (b) six mois après la date de départ. Aucune option d'achat d'actions n'est acquise après la date de départ.
	Cessation d'emploi avec motif valable	Les options d'achat d'actions acquises doivent être exercées au plus tard à leur date d'expiration ou six mois après la date de départ (selon la première de ces éventualités). Aucune option d'achat d'actions n'est acquise après le dernier jour d'emploi.
	Retraite	Attributions après le 1^{er} janvier 2012 L'acquisition des options d'achat d'actions en cours se poursuit et celles-ci doivent être exercées à leur date d'expiration ou trois ans après la date de départ (selon la première de ces éventualités). S'il y a moins de six mois entre la date d'acquisition et la date d'expiration, la date d'expiration est reportée de six mois à compter de la date d'acquisition finale des options. Attributions avant 2012 Les options d'achat d'actions en cours sont acquises immédiatement et doivent être exercées à leur date d'expiration ou trois ans après la date de départ (selon la première de ces éventualités).
	Décès	Les options d'achat d'actions en cours sont acquises immédiatement et elles doivent être exercées à leur date d'expiration ou au premier anniversaire du décès (selon la première de ces éventualités).

Rente canadienne	Démission	Versée à titre de valeur de rachat ou de prestation mensuelle conformément aux dispositions du régime à prestations déterminées applicable. Dans le cas d'une cessation d'emploi sans motif valable , les années de service décomptées sont fournies pour la période de préavis applicable.
	Cessation d'emploi sans motif valable	
	Cessation d'emploi avec motif valable	
	Retraite	
	Décès	
Régime 401(k)	Démission	Le solde du compte peut être versé sous forme de paiement forfaitaire, partiel ou périodique.
	Cessation d'emploi sans motif valable	
	Cessation d'emploi avec motif valable	
	Retraite	
	Décès	Le solde du compte est transféré à un compte au nom du bénéficiaire du participant.
Avantages	Démission	La garantie cesse ou, si la personne est admissible, les avantages accordés aux retraités commencent.
	Cessation d'emploi sans motif valable	La garantie continue pendant la période de préavis (ou un paiement forfaitaire équivalent est versé). L'admissibilité aux avantages accordés aux retraités est établie à la fin de la période de préavis.
	Cessation d'emploi avec motif valable	La garantie cesse ou, si la personne est admissible, les avantages accordés aux retraités commencent.
	Retraite	La garantie cesse ou, si la personne est admissible, les avantages accordés aux retraités commencent.
	Décès	La garantie continue pour les personnes à charge admissibles pendant une période déterminée après le décès.
Avantages accessoires	Démission	Les paiements cessent.
	Cessation d'emploi sans motif valable	Un paiement en espèces forfaitaire correspondant au coût pour la société des avantages accessoires de la période de un an précédant la date de départ multiplié par la période de préavis.
	Cessation d'emploi avec motif valable	Les paiements cessent.
	Retraite	
	Décès	
Autres	Démission	—
	Cessation d'emploi sans motif valable	Services de remplacement externe.
	Cessation d'emploi avec motif valable	—
	Retraite	—
	Décès	—

Notes

- La **démission** comprend la démission volontaire mais non la démission par suite d'un congédiement déguisé. Si un membre de la haute direction visé démissionne en raison d'un congédiement déguisé, le cas est traité comme une **cessation d'emploi sans motif valable**.
- L'attribution d'**incitatifs à court terme** n'est pas versée au moment de la démission, à moins que le conseil n'exerce son pouvoir discrétionnaire.
- La **prime moyenne** correspond à l'attribution d'incitatifs à court terme moyenne versée au membre de la haute direction visé pour la période de trois ans précédant la date de départ.
- La **période de préavis** est actuellement de deux ans pour chaque membre de la haute direction visé.
- Les **avantages** payables à la **cessation d'emploi sans motif valable** sont versés sous forme de paiement forfaitaire équivalent dans le cas de M. Chapman.
- Dans le cas de M. Chapman, certaines différences s'appliquent en raison du droit fiscal américain. Ces différences sont les suivantes :
 - si des montants payables à M. Chapman sont assujettis à l'article 409A de l'**Internal Revenue Code of 1986** des États-Unis, ils peuvent être reportés pendant une période de six mois après la date de cessation d'emploi
 - certaines paiements seront réduits dans un ordre déterminé si une taxe d'accise s'applique
 - M. Chapman recevra deux fois 7 % de son salaire annuel au lieu de la participation au régime 401(k).

Changement de contrôle

Conformément aux conditions des contrats d'emploi, du régime d'options d'achat d'actions et du régime d'UAID, un **changement de contrôle** comprend un événement où une autre entité devient le propriétaire véritable, selon le cas :

- de plus de 50 % des actions comportant droit de vote de TransCanada
- de plus de 50 % des actions comportant droit de vote de TCPL (compte non tenu des actions comportant droit de vote détenues par TransCanada).

D'autres événements peuvent aussi constituer un changement de contrôle, dont une fusion si TransCanada n'est pas l'entité issue de l'opération, la vente de la totalité ou de la quasi-totalité des actifs de TCPL ou le remplacement de la majorité des membres du conseil en fonction.

Le texte qui suit résume les conditions et les dispositions applicables à la rémunération de tous les membres de la haute direction visés, à l'exception de M. Chapman, advenant un changement de contrôle et une cessation d'emploi sans motif valable ou un congédiement déguisé dans les deux années suivant le changement de contrôle (la « double condition »). Si la double condition est remplie pour les membres de la haute direction visés, une période de préavis de deux ans s'applique et donne droit à ce qui suit :

- le paiement d'une indemnité de départ correspondant à la rémunération annuelle pendant la période de préavis, laquelle comprend le salaire de base et la rémunération incitative annuelle moyenne sur trois ans
- un crédit pour service ouvrant droit à pension de deux ans aux termes des régimes de retraite complémentaire
- le maintien des prestations d'assurance maladie, soins dentaires, vie et accidents pendant la période de préavis ou un paiement en espèces en remplacement de ces avantages
- un paiement en espèces en remplacement des avantages indirects pendant la période de préavis
- des services de remplacement professionnel jusqu'à concurrence de 25 000 \$
- l'acquisition anticipée et le paiement des UAID
- l'acquisition anticipée des options d'achat d'actions.

Si, pour un motif quelconque, nous ne sommes pas en mesure de mettre en oeuvre l'acquisition anticipée (par exemple, nos actions cessent d'être négociées), nous verserons au membre de la haute direction visé un montant en espèces. Celui-ci correspondrait au montant net de la rémunération que le membre de la haute direction visé aurait reçue si, à la date d'un changement de contrôle, il avait exercé toutes les options acquises et non acquises qui auraient dû faire l'objet d'une acquisition anticipée.

Dans le cas de M. Chapman, les mêmes conditions et dispositions s'appliquent, avec les différences suivantes :

- si des montants payables à M. Chapman sont assujettis à l'article 409A de l'*Internal Revenue Code of 1986* des États-Unis, ils peuvent être reportés pendant une période de six mois après la date de cessation d'emploi
- certains paiements seront réduits dans un ordre déterminé si une taxe d'accise s'applique
- M. Chapman recevra un paiement en espèces forfaitaire à l'égard des avantages et n'a pas la possibilité de continuer à recevoir les avantages pendant la période de préavis
- M. Chapman recevra un paiement en espèces forfaitaire correspondant à deux fois 7 % de son salaire annuel au lieu de la participation au régime 401(k).

Indemnités de départ et autres paiements

Le tableau ci-dessous résume les paiements supplémentaires qui seraient faits à chaque membre de la haute direction visé dans les différents cas de départ, avec et sans changement de contrôle réputé. Tous les paiements ont été calculés en utilisant le 31 décembre 2017 comme date de séparation et date d'un changement de contrôle, le cas échéant. Ces montants seraient versés conformément aux conditions des contrats d'emploi.

Ils ne comprennent pas certains montants qui seraient offerts dans le cours normal, comme la valeur :

- des options d'achat d'actions ou des UAID qui sont acquises dans le cadre de l'emploi normal
- des prestations de retraite qui seraient normalement fournies à la suite d'une démission
- des avantages accordés aux retraités.

Nom	Sans changement de contrôle				Avec changement de contrôle
	Cessation d'emploi avec motif valable (\$)	Cessation d'emploi sans motif valable (\$)	Retraite (\$)	Décès (\$)	Cessation d'emploi sans motif valable (\$)
Russell Girling	—	15 481 893	6 951 007	15 160 472	28 123 018
Donald Marchand	—	5 722 490	2 233 570	5 014 043	9 727 319
Karl Johansson	—	4 727 275	2 127 092	4 621 279	9 322 478
Stanley Chapman III	—	3 724 356	448 536	1 368 380	5 027 785
Paul Miller	—	3 444 813	1 522 797	3 380 702	6 974 377

Notes

- La **cessation d'emploi sans motif valable à la suite d'un changement de contrôle** s'applique aussi si le membre de la haute direction visé démissionne en raison d'un congédiement déguisé et que la date de séparation se situe moins de deux ans après la date d'un changement de contrôle.
- Aucun paiement supplémentaire ne serait effectué à chaque membre de la haute direction visé advenant un changement de contrôle sans cessation d'emploi.
- Les montants de la rémunération fondée sur des actions prennent en compte les paiements d'attributions d'UAID de 2015 en cours pour certains cas de départ :
 - comprennent les unités supplémentaires provenant de dividendes réinvestis, y compris un nombre d'unités équivalent au dernier dividende déclaré en date du 31 décembre 2017, d'après le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume sur 20 jours des actions de TransCanada à la TSX au 31 décembre 2017, soit 61,95 \$
 - comprennent le multiplicateur du rendement de 1,43 établi par le comité et le conseil.
- Les droits des UAID et des options d'achat d'actions continuent d'être acquis aux termes du scénario de la **retraite** pourvu que le membre de la haute direction visé soit âgé de 55 ans ou plus.
- Les valeurs versées à M. Chapman sont établies en fonction d'un taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien de 1,3248 \$ pour 2016 et de 1,2986 \$ pour 2017.

Chaque année, le comité examine les indemnités de départ calculées pour chaque membre de la haute direction visé aux termes de son contrat d'emploi. Les données représentent la valeur totale à payer au haut dirigeant s'il est mis fin à son emploi sans motif valable avec et sans changement de contrôle réputé.

Autres renseignements

PRÊTS AUX ADMINISTRATEURS ET AUX HAUTS DIRIGEANTS

À la date de la présente circulaire, aucun de nos administrateurs ou de nos hauts dirigeants n'avait reçu de prêt de TransCanada ou de l'une de nos filiales. Cela est également vrai pour :

- les anciens hauts dirigeants ou administrateurs de TransCanada ou d'une de nos filiales
- les candidats à un poste d'administrateur de cette année
- toute personne ayant un lien avec un administrateur, un membre de la haute direction ou un candidat à un poste d'administrateur.

Aucune des personnes mentionnées ci-dessus n'a de dette envers une autre entité qui fait l'objet d'une garantie, d'un accord de soutien, d'une lettre de crédit ou d'une entente analogue fournie par TransCanada ou l'une de nos filiales.

ASSURANCE RESPONSABILITÉ DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

TransCanada souscrit une assurance responsabilité pour protéger ses administrateurs et ses dirigeants (ou leurs héritiers et représentants légaux) à l'égard des responsabilités auxquelles ils peuvent faire face pendant l'exercice de leurs fonctions à titre d'administrateurs et de dirigeants de TransCanada et/ou de ses filiales, sous réserve des limites établies dans la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les actionnaires peuvent demander un exemplaire gratuit de la présente circulaire et de la notice annuelle 2017 et du rapport annuel 2017 à notre secrétaire :

TransCanada Corporation
450 1st Street S.W.
Calgary (Alberta)
Canada T2P 5H1
Tél. : 1-800-661-3805

Afin d'avoir des renseignements financiers sur TransCanada, voir nos derniers états financiers consolidés audités annuels et notre dernier rapport de gestion. Des copies de ces documents et de documents concernant la gouvernance peuvent être consultées sur notre site Web (www.transcanada.com).

Vous trouverez de plus amples renseignements sur TransCanada sur notre site Web (www.transcanada.com) et sur SEDAR (www.sedar.com).

Annexe A – Proposition d'actionnaire

IL EST RÉSOLU ce qui suit :

TransCanada fournira de l'information sur la façon dont la société évalue les risques et les occasions à long terme dans le contexte du changement climatique et de la transition actuelle vers une économie à faibles émissions de carbone. Cette information devrait comprendre une analyse de la résilience du modèle d'entreprise de TransCanada dans différents scénarios et pourrait comprendre une analyse de scénarios de réchauffement de 2 °C. Cette information devrait être fournie à coût raisonnable, ne devrait pas comporter de renseignements exclusifs et devrait être publiée avant l'assemblée annuelle de la société en 2019.

Déclaration à l'appui de la proposition d'actionnaire

- L'Accord de Paris de 2015, qui vise à contenir « l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels » d'ici la fin du siècle, a été ratifié par 170 États.
- Selon l'Agence internationale de l'Énergie (l'AIE), pour en arriver à une probabilité de 66 % de limiter l'élévation de la température moyenne de la planète en dessous de 2 °C, il faudrait que les émissions d'équivalent CO₂ mondiales attribuables à l'énergie atteignent leur apogée avant 2020 et diminuent par la suite.
- La demande mondiale de pétrole pourrait plafonner entre 2025 et 2040 selon certaines estimations, compte tenu notamment des nouvelles politiques climatiques et des avancées technologiques. D'après l'Office national de l'énergie, la demande de combustible fossile au Canada devrait culminer en 2019.
- Selon un scénario de réchauffement de 2 °C, la demande de gaz naturel est appelée à croître à court terme, mais puisqu'il faudrait ramener les émissions de carbone liées à la production d'électricité à zéro d'ici 2050 pour respecter l'Accord de Paris (selon des scénarios du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et le scénario de développement durable de l'AIE), les perspectives à long terme de la demande de gaz naturel pour la production d'électricité sont incertaines.
- La place centrale que TransCanada accorde au gaz naturel (et, dans une moindre mesure, au pétrole) et aux actifs d'infrastructure à longue durée de vie pourrait bien l'exposer à des risques accrus sur le plan des enjeux climatiques et de la transition. Les ventes d'actifs d'énergie renouvelable que TransCanada a réalisées récemment portent à croire que les énergies renouvelables ne figurent pas en tête de liste des priorités dans la stratégie de la société.
- Le Taskforce on Climate Financial Disclosures (TCFD) recommande que les entreprises effectuent une analyse de scénarios climatiques pour évaluer diverses situations futures plausibles, notamment un scénario de réchauffement de 2 °C. Une analyse de scénarios (à ne pas confondre avec une prévision) constitue [traduction] : « un outil utile dont les organisations peuvent se servir tant pour comprendre les implications stratégiques des risques et des occasions en matière climatique que pour fournir de l'information prospective utile aux investisseurs, aux prêteurs et aux assureurs. » Une analyse de scénarios devrait comporter les éléments suivants : l'élaboration de scénarios; l'évaluation des effets potentiels de chaque scénario sur la situation stratégique et financière de la société; et l'utilisation des résultats afin de cerner les options pour gérer les risques et les occasions en adaptant les plans stratégiques et financiers. (source : TCFD, *The Use of Scenario Analysis in Disclosure of Climate-related Risks and Opportunities*).
- Plusieurs sociétés de divers secteurs ont publié des analyses de scénarios climatiques au cours de la dernière année (p. ex. Suncor Énergie, Marathon Petroleum Corporation, Statoil, Rio Tinto Group, Xcel Energy).
- Bien que TransCanada fournisse de l'information en matière climatique à ses actionnaires, elle ne fournit pas d'information sur la façon dont elle utilise l'analyse de scénarios climatiques pour orienter sa planification stratégique.

Déclaration du conseil et de la direction de TransCanada :

Le conseil et la direction de TransCanada recommandent de voter **en faveur** de la présente proposition pour les raisons suivantes :

Le secteur de l'énergie évolue rapidement. De nouvelles technologies liées au pétrole et au gaz naturel ont augmenté l'offre énergétique, stimulé la création d'emploi et la croissance économique et amélioré la sécurité énergétique en Amérique du Nord. Parallèlement, l'inquiétude croissante quant à l'impact des émissions de gaz à effet de serre a pour effet d'encourager l'innovation technologique et d'accroître la production d'électricité provenant de sources à faibles émissions de carbone (c.-à-d. le gaz naturel) et sans émission (c.-à-d. l'énergie nucléaire, éolienne et solaire).

Alors que nous essayons de répondre à la demande mondiale grandissante, les experts du secteur de l'énergie continuent d'estimer que les hydrocarbures demeureront une source essentielle d'énergie fiable et abordable dans un avenir prévisible, mais que les sources d'énergie renouvelable et de remplacement prendront une place de plus en plus importante sur le marché.

En tant que société d'infrastructure énergétique, nous avons conscience de notre rôle dans la filière énergétique, y compris de nos propres émissions de gaz à effet de serre.

En ce qui concerne la question du changement climatique dans le contexte de nos activités, les parties intéressées se focalisent sur deux principaux éléments. Le premier porte sur la façon dont nous gérons les émissions de gaz à effet de serre produites par nos installations et nos actifs. Notre entreprise produit des gaz à effet de serre du fait que nous utilisons du gaz naturel comme source de combustible dans nos installations, émettons du méthane et avons rarement recours à des génératrices auxiliaires. Nous générons aussi des émissions indirectement lorsque nous achetons de l'énergie sur le réseau électrique pour alimenter nos installations, telles que les stations de compression et les stations de pompage.

La seconde zone d'intérêt porte sur la place qu'occupent nos pipelines (qui transportent des combustibles à base de carbone) dans le cadre des vastes efforts déployés à l'échelle mondiale pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Les pipelines représentent un mode de transport plus sécuritaire et plus avantageux que les trains, les camions et les navires pétroliers, qui produisent beaucoup plus de gaz à effet de serre.

Au-delà de nos pipelines, nous soutenons activement l'abandon progressif de l'énergie produite à partir du charbon au profit de sources d'énergie plus propres comme le gaz naturel et l'énergie nucléaire.

Nous fournissons de l'information complète sur le changement climatique dans diverses sources, notamment notre notice annuelle, notre rapport de responsabilité sociale d'entreprise et nos communications à l'intention d'organismes de renseignements sur le changement climatique tiers.

TransCanada comprend que les actionnaires et les autres parties intéressées souhaitent obtenir davantage d'information à propos des mesures que prend la société pour lutter contre le changement climatique et faire face aux risques connexes. À mesure que les outils disponibles pour évaluer les risques et les occasions associés au changement climatique s'améliorent, nous les utilisons pour renforcer la rigueur de notre évaluation, qui constitue un élément essentiel dans notre processus de planification stratégique. Nous nous engageons à améliorer continuellement l'information que nous communiquons et saluons l'occasion qui nous est offerte de fournir de l'information à des fins de communication externe répondant aux besoins et aux attentes des actionnaires et des parties intéressées sur cette question qui revêt une importance croissante.

Par conséquent, le conseil et la direction recommandent aux actionnaires de voter en faveur de la présente proposition.

Annexe B – Règles du conseil d'administration

I. INTRODUCTION

- A. La principale responsabilité du conseil consiste à favoriser la réussite à long terme de la Société conformément à sa responsabilité d'agir avec honnêteté et de bonne foi au mieux des intérêts de la Société.
- B. Le conseil d'administration a tous les pouvoirs. Toute responsabilité qui n'est pas déléguée à la direction ou à un comité du conseil demeure la responsabilité du conseil. Les présentes règles sont préparées pour aider le conseil et la direction à clarifier leurs responsabilités et à assurer une communication efficace entre le conseil et la direction.

II. COMPOSITION ET STRUCTURE DU CONSEIL

- A. Les candidats à un poste d'administrateur sont initialement examinés et recommandés par le comité de la gouvernance du conseil, approuvés par le conseil dans son ensemble et élus chaque année par les actionnaires de la Société.
- B. Le conseil doit se composer en majorité de membres que le conseil juge indépendants. Un membre est indépendant s'il n'a aucune relation directe ou indirecte qui, de l'avis du conseil, pourrait être perçue comme pouvant raisonnablement nuire à sa capacité d'exercer un jugement indépendant.
- C. Les administrateurs qui ne sont pas membres de la direction se réuniront régulièrement pour discuter de questions d'intérêt sans la présence des membres de la direction.
- D. Certaines responsabilités du conseil indiquées aux présentes peuvent être déléguées à des comités du conseil. Les responsabilités de ces comités seront indiquées dans leurs règles, dans leur version modifiée de temps à autre.

III. DEVOIRS ET RESPONSABILITÉS

A. Gérer les affaires du conseil

Le conseil fonctionne en déléguant certains de ses pouvoirs, notamment les autorisations relatives aux dépenses, à la direction et en se réservant certains pouvoirs. Certaines obligations légales du conseil sont décrites en détail à la section IV. Sous réserve de ces obligations légales et des statuts et des règlements administratifs de la Société, le conseil conserve la responsabilité de la gestion de ses affaires, y compris ce qui suit :

- (i) planifier sa composition et sa taille;
- (ii) choisir son président;
- (iii) désigner des candidats à l'élection aux postes d'administrateurs;
- (iv) déterminer l'indépendance des membres du conseil;
- (v) approuver les comités du conseil et l'affectation des administrateurs à ces comités;
- (vi) déterminer la rémunération des administrateurs;
- (vii) évaluer l'efficacité du conseil, des comités et des administrateurs dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions.

B. Direction et ressources humaines

Le conseil est chargé de ce qui suit :

- (i) la nomination et la relève du chef de la direction et la surveillance du rendement du chef de la direction, l'approbation de la rémunération du chef de la direction et la fourniture de conseils au chef de la direction dans le cadre de l'exécution de ses fonctions à titre de chef de la direction;
- (ii) approuver une description de poste pour le chef de la direction;
- (iii) passer en revue le rendement du chef de la direction au moins une fois par année, par rapport aux objectifs écrits dont il a été convenu;
- (iv) approuver les décisions relatives aux membres de la haute direction, notamment :
 - a) la nomination et le renvoi des dirigeants de la Société et des membres de son équipe de hauts dirigeants;
 - b) la rémunération et les avantages sociaux des membres de l'équipe de hauts dirigeants;
 - c) les objectifs annuels de rendement de l'entreprise et des unités d'exploitation qui sont utilisés pour déterminer la rémunération incitative ou les autres primes attribuées aux dirigeants;
 - d) les contrats d'emploi et les autres arrangements particuliers conclus avec des hauts dirigeants ou d'autres groupes d'employés, et le congédiement de ceux-ci, si de telles mesures sont susceptibles d'avoir une incidence importante¹⁾ ultérieure sur la Société ou ses politiques de base relatives à la rémunération et aux ressources humaines;
- (v) prendre toutes les mesures raisonnables pour s'assurer que des programmes de planification de la relève sont en place, notamment des programmes en vue de la formation et du perfectionnement des membres de la direction;
- (vi) assurer une surveillance générale des régimes de retraite canadiens parrainés par la Société et vérifier que des processus sont en place afin de superviser adéquatement l'administration et la gestion de ces régimes de retraite, directement ou par la délégation des fonctions et responsabilités à un ou à plusieurs comités du conseil;
- (vii) approuver certaines questions visant tous les employés, notamment :
 - a) le programme ou la politique relatif au salaire annuel des employés;
 - b) les nouveaux programmes d'avantages sociaux ou des modifications aux programmes actuels qui auraient pour effet d'augmenter les coûts pour la Société à un montant supérieur à 10 000 000 \$ par année;
 - c) les prestations importantes octroyées aux employés qui partent à la retraite en plus des prestations qu'ils reçoivent aux termes des régimes de retraite ou d'autres régimes de prestations approuvés.

1) Aux fins des présentes règles, le terme « importante » comprend une opération ou une série d'opérations connexes qui aurait, selon un jugement et des hypothèses du point de vue commercial raisonnables, une incidence significative sur la Société. L'incidence pourrait se rapporter au rendement et aux passifs financiers de la Société ainsi qu'à sa réputation.

C. Stratégie et plans

Le conseil est chargé de ce qui suit :

- (i) participer aux séances de planification stratégique pour s'assurer que la direction élabore, et en bout de ligne approuve, les principaux objectifs et les principales stratégies de la société;
- (ii) approuver les budgets d'engagement de capital et de dépenses en capital ainsi que les plans d'exploitation connexes;
- (iii) approuver les objectifs financiers et d'exploitation utilisés pour déterminer la rémunération;
- (iv) approuver l'entrée dans des secteurs d'activité qui sont ou sont susceptibles d'être importants pour la Société, ou le retrait de ces secteurs d'activité;
- (v) approuver les acquisitions et les dessaisissements importants;
- (vi) surveiller les réalisations de la direction dans le cadre de la mise en oeuvre d'importants objectifs et d'importantes stratégies de la société, compte tenu des circonstances changeantes.

D. Questions générales et financières

Le conseil est chargé de ce qui suit :

- (i) prendre les mesures raisonnables pour veiller à la mise en oeuvre et à l'intégrité des systèmes de contrôle interne et d'information de gestion de la Société;
- (ii) surveiller les résultats financiers et d'exploitation;
- (iii) approuver les états financiers annuels et le rapport de gestion connexe, passer en revue les résultats financiers trimestriels et approuver leur communication par la direction;
- (iv) approuver la circulaire de sollicitation de procurations par la direction, la notice annuelle et les documents qui y sont intégrés par renvoi;
- (v) déclarer des dividendes;
- (vi) approuver les opérations de financement, les modifications au capital autorisé, l'émission et le rachat d'actions, l'émission et le rachat de titres de créance, l'inscription d'actions et d'autres titres à la cote d'une bourse, l'émission d'effets de commerce, et les prospectus et conventions de fiducie connexes;
- (vii) recommander la nomination des auditeurs externes et approuver leur rémunération;
- (viii) approuver les résolutions bancaires et les modifications importantes aux relations avec des institutions financières;
- (ix) approuver la nomination de sociétés de fiducie ou les modifications importantes aux relations avec les sociétés de fiducie;
- (x) approuver les contrats, les baux et les autres arrangements ou engagements qui peuvent avoir une incidence importante sur la Société;
- (xi) approuver les lignes directrices relatives à l'autorisation des dépenses;

- (xii) approuver le commencement ou le règlement d'un litige qui est susceptible d'avoir une incidence importante sur la Société.

E. Gestion des affaires et des risques

Le conseil est chargé de ce qui suit :

- (i) prendre les mesures raisonnables pour s'assurer que la direction a identifié les principaux risques associés aux activités de la Société et a mis en oeuvre les stratégies appropriées pour gérer ces risques, qu'elle comprend les principaux risques et maintient un bon équilibre entre les risques et les avantages;
- (ii) passer en revue les rapports sur les engagements de capital et dépenses en capital relativement aux budgets approuvés;
- (iii) passer en revue le rendement financier et de l'exploitation compte tenu des budgets ou des objectifs;
- (iv) recevoir, sur une base régulière, des rapports de la direction sur des questions ayant trait, notamment, au comportement éthique, à la gestion environnementale, à la santé et à la sécurité des employés, aux droits de la personne et aux opérations entre personnes apparentées;
- (v) évaluer et surveiller les systèmes de contrôle de gestion en évaluant et en examinant les renseignements fournis par la direction et d'autres personnes (par exemple les auditeurs internes et externes) au sujet de l'efficacité des systèmes de contrôle de gestion.

F. Politiques et procédures

Le conseil est chargé de ce qui suit :

- (i) surveiller la conformité à toutes les politiques et procédures importantes aux termes desquelles la Société est exploitée;
- (ii) donner des directives à la direction pour s'assurer que la Société est exploitée en tout temps conformément aux lois et aux règlements applicables et aux normes morales et éthiques les plus élevées;
- (iii) donner à la direction des directives sur les questions de principe tout en respectant sa responsabilité relative à la gestion courante des affaires de la Société;
- (iv) passer en revue les nouvelles politiques générales importantes ou les modifications importantes aux politiques actuelles (notamment, par exemple, les politiques relatives à la conduite des affaires, aux conflits d'intérêts et à l'environnement).

G. Rapport sur la conformité à la réglementation et communications générales

Le conseil est chargé de ce qui suit :

- (i) prendre toutes les mesures raisonnables pour s'assurer que la Société a adopté des processus de communication et d'information efficaces avec les actionnaires et d'autres intervenants ainsi qu'avec les milieux financiers, les autorités de réglementation et d'autres destinataires;
- (ii) approuver l'interaction avec les actionnaires à l'égard de toutes les questions qui nécessitent une réponse des actionnaires ou leur approbation;

- (iii) prendre toutes les mesures raisonnables pour s'assurer que le rendement financier de la Société est adéquatement communiqué aux actionnaires, aux autres porteurs de titres et aux autorités de réglementation en temps opportun et sur une base régulière;
- (iv) prendre toutes les mesures raisonnables pour s'assurer que les résultats financiers sont communiqués fidèlement et conformément aux principes comptables généralement reconnus;
- (v) prendre toutes les mesures raisonnables pour s'assurer de la communication en temps opportun de tout autre fait nouveau qui a une incidence importante sur la Société;
- (vi) faire rapport chaque année aux actionnaires de la gérance du conseil pour l'exercice précédent (le rapport annuel).

IV. OBLIGATIONS LÉGALES GÉNÉRALES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A. Le conseil est chargé de ce qui suit :

- (i) donner des directives à la direction pour s'assurer que les exigences d'ordre juridique ont été respectées et que les documents et registres ont été dûment préparés, approuvés et tenus;
- (ii) approuver des modifications aux règlements administratifs et aux statuts constitutifs, aux questions nécessitant l'approbation des actionnaires et aux questions à débattre aux assemblées des actionnaires;
- (iii) approuver la forme juridique de la Société, sa dénomination, son logo, l'énoncé de sa mission et l'énoncé de sa vision;
- (iv) s'acquitter des autres fonctions qu'il s'est réservées et qui ne peuvent, en vertu de la loi, être déléguées aux comités du conseil ou à la direction.

Annexe C – Mesures non conformes aux PCGR

Dans nos documents d'information, nous utilisons les mesures non conformes aux PCGR suivantes :

- résultat comparable
- résultat comparable par action ordinaire
- BAIIA comparable
- BAII comparable
- fonds provenant de l'exploitation
- fonds provenant de l'exploitation comparables
- flux de trésorerie distribuables comparables
- flux de trésorerie distribuables comparables par action ordinaire.

Ces mesures n'ont pas de signification normalisée aux termes des PCGR, et c'est pourquoi elles pourraient ne pas être semblables aux mesures présentées par d'autres entités.

Mesures comparables

Pour calculer les mesures comparables, nous ajustons certaines mesures conformes aux PCGR et non conformes aux PCGR en fonction de certains postes que nous jugeons importants, mais qui ne tiennent pas compte des activités sous-jacentes pendant la période visée. Sauf mention contraire, ces mesures comparables sont calculées d'une manière uniforme d'une période à l'autre et sont ajustées en fonction de postes particuliers pour chaque période au besoin.

Toute décision de ne pas ajuster une mesure en fonction d'un poste particulier est subjective et n'est prise qu'après un examen minutieux. Les postes particuliers peuvent notamment porter sur :

- certains ajustements de la juste valeur touchant des activités de gestion des risques
- des remboursements et des ajustements d'impôts sur le bénéfice ainsi que des modifications apportées aux taux en vigueur
- des gains ou des pertes à la vente d'actifs ou d'actifs destinés à la vente
- des règlements issus d'actions en justice ou d'ententes contractuelles et des règlements dans le cadre de faillites
- l'incidence de décisions rendues par des organismes de réglementation ou de règlements d'arbitrage portant sur le résultat d'exercices précédents
- des coûts de restructuration
- la dépréciation des écarts d'acquisition, d'investissements et d'autres actifs, y compris certains coûts liés à leur maintien et à leur liquidation
- les coûts d'acquisition et d'intégration.

Nous excluons les gains non réalisés et les pertes non réalisées découlant des variations de la juste valeur des instruments dérivés utilisés pour réduire certains risques financiers et risques liés au prix des produits de base auxquels nous sommes exposés. Ces instruments dérivés constituent généralement des instruments de couverture économique efficaces, mais ils ne répondent pas aux critères précis de la comptabilité de couverture. Par conséquent, nous imputons les variations de la juste valeur au bénéfice net. Étant donné que ces montants ne reflètent pas fidèlement les gains et les pertes qui seront

réalisés au moment du règlement, nous estimons qu'ils ne sont pas représentatifs de nos activités sous-jacentes.

Le tableau qui suit présente nos mesures non conformes aux PCGR comparables et leur mesure conforme aux PCGR équivalente.

Mesure comparable	Mesure initiale
résultat comparable	bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires
résultat comparable par action ordinaire	bénéfice net (perte nette) par action ordinaire
BAIIA comparable	bénéfice sectoriel
BAII comparable	bénéfice sectoriel
fonds provenant de l'exploitation comparables	rentées nettes liées aux activités d'exploitation
flux de trésorerie distribuables comparables	rentées nettes liées aux activités d'exploitation

Résultat comparable et résultat comparable par action

Le résultat comparable représente le bénéfice ou la perte attribuable aux actionnaires ordinaires, sur une base consolidée, ajusté en fonction de postes particuliers. Le résultat comparable englobe le bénéfice sectoriel, les intérêts débiteurs, la provision pour les fonds utilisés pendant la construction, les intérêts créditeurs et autres, les impôts sur le bénéfice et les participations sans contrôle, après ajustement en fonction de postes particuliers. Se reporter au rapport annuel 2017 pour consulter un rapprochement du bénéfice net (de la perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires et du bénéfice net (de la perte nette) par action ordinaire.

BAII comparable et BAIIA comparable

Le BAII comparable représente le bénéfice sectoriel ajusté en fonction des postes particuliers décrits ci-dessus. Nous utilisons le BAII comparable comme une mesure du bénéfice tiré des activités courantes de la société. Il s'agit d'une mesure utile pour évaluer la performance et d'un outil efficace pour évaluer les tendances dans chaque secteur. Le BAIIA comparable est calculé de la même manière que le BAII comparable, sauf qu'il exclut les charges d'amortissement hors trésorerie. Se reporter au rapport annuel 2017 pour consulter un rapprochement de ces mesures et du bénéfice sectoriel.

Fonds provenant de l'exploitation et fonds provenant de l'exploitation comparables

Les fonds provenant de l'exploitation représentent les rentrées nettes liées à l'exploitation avant les variations du fonds de roulement d'exploitation. Nous croyons qu'il s'agit d'une mesure utile pour évaluer les flux de trésorerie d'exploitation consolidés étant donné qu'ils excluent les fluctuations des soldes du fonds de roulement d'exploitation, qui ne sont pas nécessairement représentatifs des activités sous-jacentes pour la période visée, et qu'ils fournissent une mesure uniforme de la production de rentrées par nos actifs. Les fonds provenant de

l'exploitation comparables sont ajustés en fonction de l'incidence sur la trésorerie des postes particuliers décrits ci-dessus. Se reporter au rapport annuel 2017 pour un rapprochement des fonds provenant de l'exploitation et des rentrées nettes liées à l'exploitation.

Flux de trésorerie distribuables comparables et flux de trésorerie distribuables comparables par action

Nous croyons que les flux de trésorerie distribuables comparables sont une mesure supplémentaire utile de la performance qui définit les liquidités disponibles pour les actionnaires ordinaires avant l'affectation des capitaux. Les flux de trésorerie distribuables comparables correspondent aux fonds provenant de l'exploitation comparables diminués des dividendes sur les actions privilégiées, des distributions aux participations sans contrôle et des dépenses d'investissement de maintien. Les dépenses d'investissement de maintien représentent les dépenses engagées pour maintenir la capacité opérationnelle, l'intégrité et la fiabilité de nos actifs et elles tiennent compte des montants attribuables à notre quote-part des dépenses d'investissement de maintien liées à nos participations comptabilisées à la valeur de consolidation. Se reporter au rapport annuel 2017 pour un rapprochement de ces mesures et des rentrées nettes liées à l'exploitation.

Même si nous déduisons les dépenses d'investissement de maintien pour calculer les flux de trésorerie distribuables comparables, nous avons la possibilité de recouvrer la plus grande partie de ces coûts à même nos gazoducs canadiens et américains et nos pipelines de liquides. Les dépenses d'investissement de maintien consacrées aux gazoducs canadiens sont prises en compte dans leur base tarifaire, de laquelle nous tirons un rendement réglementé, et nous les recouvrons par la suite à même les droits. Nous pouvons tâcher de recouvrer les dépenses d'investissement de maintien relatives à la plupart de nos gazoducs américains à même les tarifs prévus par les demandes ou règlements tarifaires futurs. Les dépenses d'investissement de maintien sont alors recouvrées de la même manière que les dépenses d'investissement de croissance. Enfin, le recouvrement des dépenses d'investissement de maintien relatives aux pipelines de liquides est prévu par les arrangements tarifaires qui régissent ceux-ci.

Avec prise d'effet le 31 décembre 2017, nous avons modifié la présentation des flux de trésorerie distribuables comparables et des flux de trésorerie distribuables comparables par action afin de montrer l'incidence de l'exclusion des dépenses d'investissement de maintien recouvrables de leur calcul respectif. Nous avons retraité les flux de trésorerie distribuables comparables et les flux de trésorerie distribuables comparables par action des périodes comparatives de 2016 et de 2015 afin de refléter notre nouveau mode de présentation de l'information, ce qui procure aux lecteurs une information plus pertinente selon nous.

Renseignements à l'intention des actionnaires

TransCanada est heureuse de répondre aux questions des actionnaires et des investisseurs. Communiquez avec :

David Moneta, vice-président, Relations avec les investisseurs

Téléphone : **1.403.920.7911**

Numéro sans frais : **1.800.361.6522**

Courriel : **investor_relations@transcanada.com**

Visitez TransCanada pour des renseignements à l'intention des investisseurs :

TransCanada.com/Investors

Conseil d'administration

Vous pouvez communiquer directement avec le conseil en écrivant à l'adresse suivante :

Président du conseil d'administration

a/s du secrétaire

TransCanada Corporation

450 – 1 Street SW

Calgary (Alberta) Canada

T2P 5H1

Agent des transferts

Services aux investisseurs Computershare

100 University Avenue, 8th Floor

Toronto, Ontario M5J 2Y1

Téléphone : **1.514.982.7959**

Numéro sans frais : **1.800.340.5024**

Télécopieur : **1.888.453.0330**

Courriel : **transcanada@computershare.com**

Siège social

TransCanada Corporation

450 – 1 Street SW

Calgary (Alberta) Canada

T2P 5H1



Visitez notre site Web pour de plus
amples renseignements :

TransCanada.com

Consultez notre rapport annuel :

AnnualReport.TransCanada.com

Imprimé au Canada

Février 2018

MEMBER OF
Dow Jones
Sustainability Indices
In Collaboration with RobecoSAM



Place FSC
logo here